

L'Action NATIONALE

Éditorial

- Un rendez-vous avec l'audace
- *Robert Laplante* 2

Articles

- Et pourtant, de la politique,
il faut bien en faire...
- *Jacques Parizeau* 12
- Saison des idées ou saison du
courage ?
- *Louis Cornellier* 18
- Lettre ouverte aux
indépendantistes et aux membres
du PQ
- *Richard Gervais* 23
- Le rêve et le cauchemar
- *Pierre Vadeboncœur* 47
- Le War on Terror : Un échec
programmé
- *Philippe Navarro* 52

Dossier

- LE SUROÏT ET LES ENJEUX
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC
- De Montréal à Kyoto en passant
par le Suroît
- *Scott McKay* 70
- Quelques repères historiques
- *Jean-Marc Pelletier* 78
- Suroît : d'autres solutions
disponibles
- *Jean-Marc Pelletier* 104
- L'éolien ou le thermique
- *Réal Reid* 123
- L'électricité de source thermique :
une impasse pour le Québec
- *Martin Poirier, Steven Guilbeault,
Joséphine Hénault* 134
- Hydro-Québec et la
manipulation publique
- *Gaétan Breton* 151

Lire

- En primeur
60^e anniversaire du
débarquement de Normandie
Laissés dans l'ombre
- *Sébastien Vincent* 182
- Les essais 196
- Livres reçus 211
- Courrier des lecteurs 213



Le temps passe : bleu

Louise Lavoie Maheux

Sérigraphie et collage d'une image numérique

Tirage limité à 5/5

Atelier Presse Papier, Trois-Rivières

425, boul. de Maisonneuve Ouest,

bureau 1003,

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

administration@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directrice adjointe : Laurence Lambert.

L'Action NATIONALE

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication* ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Henri Joli-Cœur, *administrateur* ; Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture** : Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury** : Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury** : Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus** : Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté. **Envoi de Poste - Publications** - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada** « Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».

Robert Laplante

UN RENDEZ-VOUS AVEC L'AUDACE

Il fut un temps où Hydro-Québec était un puissant symbole de fierté et de confiance en soi. Fleuron de la Révolution tranquille, la société d'État témoignait de la volonté de nous affirmer maîtres de nos affaires et de notre capacité de trouver des formes originales et audacieuses pour orienter notre développement. Force est de le reconnaître, le dossier du Suroît a fait tomber nombre d'illusions. Hydro-Québec s'y est dévoilé là sous un jour particulièrement inquiétant. Depuis la Commission parlementaire de ce printemps jusqu'aux audiences de la Régie de l'énergie en passant par les exercices de relations publiques du président Caillé, les événements se sont multipliés qui ont fait surgir des doutes, des interrogations et des insatisfactions qui nourrissent de pénibles remises en question. Les déclarations alambiquées et les révélations pour le moins étonnantes en ce qui concerne la compréhension des dirigeants d'Hydro-Québec de ce qu'il faut faire pour assurer la sécurité énergétique du Québec laissent pantois. Quant à la destination véritable de l'énergie à produire au Suroît, plus personne ne peut vraiment prêter foi à ce qu'Hydro-Québec raconte au sujet de l'exportation.

Le dossier énergétique est en passe de devenir un véritable bourbier.

Hydro-Québec a beau multiplier les communiqués pour vanter ses profits records, son déficit de crédibilité s'accroît. Son capital de sympathie diminue à vue d'œil. C'est une chose aussi triste à voir qu'inacceptable. Les Québécois restent profondément attachés à cette grande institution malgré qu'elle ne cesse de les décevoir et de les dérouter. C'est une situation malsaine qui exige un redressement immédiat. Le Québec n'a pas les moyens de laisser dériver un de ses plus puissants véhicules de développement. C'est parce que nous lui reconnaissons son importance déterminante que nous devons continuer d'être exigeants pour la société d'État et ses dirigeants.

Il faut, par ailleurs, avoir le courage de regarder les choses en face : Hydro-Québec ne peut être tenue pour seule responsable de ce qui lui arrive. L'institution subit de plus en plus durement les effets de distorsion d'un régime politique qui condamne le Québec à dénaturer ses projets et à dévoyer ses institutions. L'ambition porteuse qui donnait son sens à la nationalisation de l'électricité se rétrécit comme une peau de chagrin. Hydro-Québec sert d'autant moins l'ensemble de nos intérêts nationaux qu'elle est de plus en plus en plus coincée entre sa mission de service public et les exigences commerciales que lui impose un gouvernement provincial assoiffé de gros dividendes pour tenter de boucler un budget impossible à fermer avec les moyens que le Canada lui laisse. Une société d'État ne peut plus servir sa mission lorsque l'État auquel elle doit son existence est en voie de se dissoudre. Au fil des années, Hydro-Québec a fini par devenir une espèce d'instrument fiscal de substitution, un moyen de compenser pour les revenus dont le Canada prive la province de Québec.

Le dossier du Suroît a soulevé une réprobation générale non seulement parce que c'est un mauvais projet mais encore et surtout parce qu'il est apparu comme le révélateur d'une dangereuse érosion. Érosion de nos processus de délibération publique, tout d'abord. La volte-face du ministre, les mesures improvisées, les délais revus, le mandat tordu confié à la Régie de l'énergie, une commission parlementaire éventuelle, tout dans cet exercice contribue à rendre opaques les termes du débat, à décourager l'intérêt des citoyens pour les enjeux soulevés par le projet. Érosion de la confiance envers les dirigeants d'Hydro-Québec dont on ne sait plus s'ils sont aspirés dans le tourbillon d'un gouvernement aux abois où s'ils tentent d'en tirer avantage. Érosion aussi de la crédibilité envers la compétence d'Hydro-Québec à planifier les besoins et à faire les bons choix technologiques pour les combler en servant au mieux le développement du Québec.

Il faut tout mettre en œuvre pour arrêter ces émiettements. Et c'est sur la mobilisation citoyenne qu'il faut d'abord compter. Hydro-Québec appartient à tous les Québécois et il faut s'assurer que la chose ne se traduise pas seulement par un sentiment d'appartenance plus ou moins diffus mais bien par l'exercice d'une responsabilité civique à son endroit. La création de la coalition Québec vert-Kyoto est un geste majeur qu'il faut saluer. Cette coalition a su imposer le débat et faire la démonstration d'un engagement profond de la population à l'égard de la responsabilité environnementale. Il faut également saluer bien bas le courage du maire et du conseil municipal de Beauharnois qui ont fait preuve d'un sens démocratique admirable et donné au Québec tout entier une formidable leçon de courage et de lucidité. La mobilisation citoyenne reste toujours le plus solide rempart contre l'arrogance et les errements qui peuvent amener des

fiduciaires à se comporter comme des propriétaires infatués. La vigilance s'impose non seulement pour éviter le pire, mais aussi pour se donner les moyens de recommencer à croire en toute quiétude qu'Hydro-Québec est une institution qui peut réellement nous servir à façonner un avenir meilleur. La crise du Suroît doit nous fournir l'occasion de renouveler le Pacte social de l'électricité issu de la nationalisation. Il faut, pour retrouver foi dans cette institution, lever les écrans que dressent aussi bien la loi 116 que l'arrogance des dirigeants.

Le dossier que la revue consacre au Suroît et aux enjeux énergétiques veut contribuer à ramener l'attention et le débat sur l'essentiel. Il faut renoncer au projet du Suroît parce que la filière thermique est une filière nocive pour l'environnement, pour l'économie et pour nos intérêts nationaux. Des solutions de rechange avantageuses existent, elles sont ici décrites de façon détaillée et convaincante. On peut agir à court terme sans compromettre l'avenir. L'urgence invoquée à propos d'une pénurie d'électricité appréhendée ne fait pas seulement que renvoyer à mettre en cause la qualité de la prévision et de la gestion des ressources hydrauliques. Le niveau des réservoirs ne dépend pas que de la nature mais bien d'abord et avant tout des choix de politique énergétique qui servent à définir ce que l'on considère comme primordial : de l'électricité au moindre coût pour les citoyens, des mesures de soutien aux projets énergivores, des exportations pour accroître les surplus commerciaux, autant de manières de répondre et de conjuguer des enjeux. Au fil des décisions un paradigme de développement s'est élaboré qui s'éloigne de plus en plus de la mission d'Hydro-Québec en plus de soustraire des pans entiers du processus décisionnel aux regards des élus et des citoyens

À l'évidence, Hydro-Québec, cherche à manœuvrer pour imposer une filière thermique, en dépit des réticences publiques, des exigences environnementales et des engagements internationaux du Québec. La maladresse du Suroît aura eu le mérite de faire apparaître au grand jour un patrimoine dont la connaissance restait jusque-là trop confinée aux cercles d'experts : le potentiel éolien du Québec occupe désormais une large place dans le débat public. Et c'est une bonne nouvelle puisque, non seulement il permet d'envisager une solution de remplacement aux centrales thermiques existantes, mais encore et surtout, ce potentiel enfin mis au grand jour permet désormais de faire émerger les aspects les plus fondamentaux du débat sur l'énergie au Québec.

Le potentiel éolien permet de voir désormais notre infrastructure de production sous un tout autre jour. Sa complémentarité avec l'hydro-électricité peut accroître de plusieurs dizaines de fois la capacité de production. Mais elle peut aussi conférer à notre réseau ainsi reconfiguré un avantage stratégique majeur : par rapport à la filière thermique exportatrice d'emplois et de capitaux, la filière éolienne développée en complément à l'hydro-électricité peut créer de très nombreux emplois et accroître singulièrement le rôle et le poids du secteur énergétique dans la structure économique du Québec. La filière thermique stimulerait peut-être la croissance mais elle ne générerait pas de développement : payer pour importer du gaz ou de pétrole pour faire de l'électricité au lieu d'utiliser le vent qui ne coûte rien n'aura pas le même effet structurant que de mettre sur pied des usines pour fabriquer des éoliennes, financer des infrastructures pour les implanter sur le territoire et soutenir la recherche technologique. L'accroissement de notre autonomie énergétique comporte des avantages incomparables : la dépendan-

ce ne génère que des retombées, l'autonomie nous confère la sécurité et le contrôle.

Il faut saisir l'occasion qui se présente de pouvoir faire un pas supplémentaire pour nous affranchir de la filière thermique. Notre environnement ne s'en portera que mieux. Et nous pourrons renouer avec l'audace qui a fait les grandes réalisations d'Hydro-Québec. Nous pouvons relever le défi de faire du Québec un haut-lieu de la recherche et de la production d'un nouveau paradigme énergétique combinant les diverses filières à haute teneur technologique (géothermique, éolien, solaire, etc.) à l'hydro-électricité que nous maîtrisons déjà – pour notre meilleur intérêt national. Nous pouvons élargir les horizons d'Hydro-Québec, lui offrir des défis plus conformes à sa mission, à la hauteur de son héritage et de sa tradition. C'est une perspective enthousiasmante qui suppose de bien faire la part des choses quant au rôle et à la place que nous entendons occuper en Amérique du Nord. La filière thermique nous condamne à une intégration continentale qui, à terme, ne peut que succursaliser notre économie et nous tenir à la marge du contrôle d'un secteur névralgique pour notre développement. Le choix d'un paradigme alternatif nous laisse ouvertes les avenues du commerce de nos surplus tout en gardant ici la maîtrise d'œuvre et le contrôle stratégique. Bref, cela permettrait de renouer avec cette perspective qui a si bien inspiré la création d'Hydro-Québec : Maîtres chez nous ! □

MARTIN CAUCHON PROPOSE LE CALUMET
DE PAIX À PAUL MARTIN :

NON! PAS UN SPLIFF!
J'AI DIT, «JE VEUX EARNSCLIFFE»!



LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez *Le Devoir*
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

La passion
des êtres



Desjardins

**Caisse d'économie Desjardins des
Travailleuses et Travailleurs (Québec)**

«(...) avec la perspective de contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, soutenir le développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein des quatre réseaux, soit le syndical, le coopératif, le communautaire et le culturel.»

Lanaudière

190, rue Montcalm
Joliette (Québec) J6E 5G4
(450) 753-7055
Sans frais : 1 866 753-7055
Télécopieur : (450) 752-5589

Québec

155, boul. Charest Est, bureau 500
Québec (Québec) G1K 3G6
(418) 647-1527
Sans frais : 1 877 647-1527
Télécopieur : (418) 647-2051

Montréal

1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
(514) 598-2122
Sans frais : 1 877 598-2122
Télécopieur : (514) 598-2496

ARTICLES

Articles

- Et pourtant, de la politique,
il faut bien en faire...
- Jacques Parizeau* 12
- Saison des idées ou saison du
courage ?
- Louis Cornellier* 18
- Lettre ouverte aux
indépendantistes et aux membres
du PQ
- Richard Gervais* 23
- Le rêve et le cauchemar
- Pierre Vadeboncœur* 47
- Le War on Terror : Un échec
programmé
- Philippe Navarro* 52

Dossier

- LE SUROÏT ET LES ENJEUX
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC
- De Montréal à Kyoto en passant
par le Suroît
- Scott McKay* 70
- Quelques repères historiques
- Jean-Marc Pelletier* 78
- Suroît : d'autres solutions
disponibles
- Jean-Marc Pelletier* 104
- L'éolien ou le thermique
- Réal Reid* 123
- L'électricité de source thermique :
une impasse pour le Québec
- Martin Poirier, Steven Guilbeault,
Joséphine Hénault* 134
- Hydro-Québec et la
manipulation publique
- Gaétan Breton* 151

Lire

- En primeur
- 60^e anniversaire du
débarquement de Normandie
- Laissés dans l'ombre*
- Sébastien Vincent* 182
- Les essais 196
- Livres reçus 211
- Courrier des lecteurs 213

Jacques Parizeau

**ET POURTANT,
DE LA POLITIQUE,
IL FAUT BIEN EN FAIRE...**

COMMENTAIRES SUR LE TROISIÈME
TOME DE LA BIOGRAPHIE CONSACRÉE
À JACQUES PARIZEAU : « LE RÉGENT »,
DE PIERRE DUCHESNE

Les trois volumes que le journaliste, Pierre Duchesne, a consacrés à ma biographie représentent le fruit de recherches impressionnantes, d'un travail considérable, dont l'ampleur même force l'admiration.

C'est une biographie non autorisée, c'est-à-dire que l'auteur interroge qui il veut, consulte des archives et se fait une idée de ce que, selon lui, le « sujet de l'étude » et les gens qui ont été près de lui ont fait, dit ou pensé ; puis, il écrit et publie. Je n'ai donc jamais lu les manuscrits ou été consulté sur leur préparation.

J'ai bien aimé le premier volume. Il y avait là des perspectives historiques dont l'intérêt pédagogique est certain. Le second m'a paru plus porté sur l'anecdote, les perspectives y étaient plus courtes, mais cela restait un témoignage intéressant et toujours aussi bien documenté. Il m'a semblé, dans un cas comme dans l'autre, qu'il n'était pas nécessaire de commenter. Je n'étais pas d'accord, forcément, avec tout ce qui était écrit, mais je pensais que les orientations fondamentales étaient bien rendues.

Le troisième tome, c'est autre chose. L'époque est proche, – 1985-1995 – toute faite de remous, de fureurs, de crises et se termine sur un échec existentiel. Les ambitions politiques

se heurtent, les coups tordus ne se comptent plus. Quand à partir de la fin 1999, Pierre Duchesne commencera ses entrevues, il ne manquera pas de volontaires. Parmi les commentaires qu'il va recueillir, parmi ceux qu'il a retenus, il y a un peu de tout : du beau, du laid, du vrai, du faux... Certains cherchent à enjoliver leur rôle, d'autres en profitent pour régler leurs comptes ; d'autres encore ont d'étonnants blancs de mémoire, d'autres veulent se donner des postures avantageuses devant l'Histoire. Certains n'occupent pas la place qu'ils devraient y avoir, on occulte le rôle qu'ils ont joué. D'autres s'accordent une place démesurée, on leur accorde une crédibilité exagérée. Il faut dire que dans ce jeu des souvenirs, il n'est pas facile de se positionner face à celui qui a suscité tant de controverse et qui a perdu.

On peut déplorer que M. Duchesne ait pris pour argent comptant tant de ragots, de dénonciations, d'accusations. Le journaliste, ici, l'emporterait-il sur l'historien ? Nulle part, est-ce aussi évident que dans la façon dont ma femme, Lisette, est traitée dans ce livre. N'ont droit de parole, que ceux qui ne pouvaient accepter que l'influence qu'ils souhaitent avoir sur le « patron », puisse être remise en question. De son action dans les dossiers que je lui ai confiés et auxquels je tenais, on ne retient à peu près rien. Personne de l'équipe qu'elle a constituée ne sera appelé à témoigner auprès du biographe, même si l'un de ses membres deviendra, quelques années plus tard, ministre dans le gouvernement Landry. Les commentaires du Vice-Premier ministre de l'époque sur ma femme, comme d'ailleurs sur certains de ses collègues ministres, valent aussi leur pesant d'« hommerie ».

Par ailleurs, j'apprends des tas de choses du livre de Pierre Duchesne. Je ne savais pas, par exemple, que M. Bouchard avait approché le président du Mouvement Desjardins pour

fonder et diriger, à la fin de 1991, un parti politique concurrent du Parti québécois. Je remercie rétroactivement M. Béland de l'avoir poliment envoyé paître. Je découvre aussi des bagarres entre mon cabinet et celui de Lucien Bouchard. Et j'apprends des petits secrets. Par exemple, l'une de mes ministres dit quelque part qu'« ils » étaient d'accord avec M. Bouchard sur le report du référendum, mais qu'on n'osait pas me le dire. Ailleurs, un mandarin affirme, dans une entrevue avec le biographe, en l'an 2000, avoir fait, en 1994, de savants calculs lui démontrant que l'indépendance était impossible, mais qu'il les garde pour lui, parce qu'il va bientôt commencer à travailler pour moi.

La lecture de l'ouvrage de M. Duchesne m'a rapidement amené à deux observations. D'abord, ces faits mettent en lumière l'injustice faite aux milliers de militants du Parti québécois et du Bloc québécois qui ont travaillé ensemble, si fort et si bien, sans se douter ou sans se soucier des coups de pieds dans les tibias que se donnaient deux douzaines de ceux qui voulaient contrôler le jeu politique. On ne réécrit pas l'histoire, mais qui sait ce qui serait arrivé si on avait pu un peu atténuer le désordre au sommet de la pyramide ?

La seconde observation m'amène à m'adresser à des gens qui ont le tiers de mon âge et que la politique intéresse. Je ne suis pas certain que la plupart d'entre vous passerez à travers les 604 pages du 3^e tome de cette biographie. À la longue, on finit par se lasser des interminables conflits de personnalités. Dites-vous qu'aussi moche que puisse être la vie politique, parfois, on ne peut rien changer de fondamental dans une société, sans passer par la voie politique. Aussi désagréable souvent, repoussante parfois, soit-elle, elle est le passage obligé de toute transformation importan-

te. C'est de cette seconde observation que j'ai tiré le titre de cet article « Et pourtant, de la politique, il faut bien en faire ».

Quant au fond des choses, deux questions me semblent ne pas avoir été correctement traitées dans ce livre : la première a trait à la gestion du gouvernement pendant l'année référendaire et la seconde, aux circonstances de ma démission comme Premier ministre.

« Ayant promis un référendum à court terme, il sera extrêmement difficile de gouverner et de faire quoi que ce soit qui ne sera pas vu dans la perspective du référendum ». Cette phrase que recueille Pierre Duchesne dans une entrevue du 7 avril 2000, résume une thèse que les fédéralistes ressassent depuis trente ans. On s'occupe de la souveraineté ou bien on s'occupe de l'économie et du bon gouvernement. Sur la base de cet énoncé, l'économie et la gouvernance sont occultées.

Et pourtant... En 1995-96, on a réduit le déficit du tiers par rapport à 1994-95, soit de presque deux milliards de dollars. Pour la première fois depuis des années, les dépenses plafonnent, sans crise et sans drame. Les négociations des conventions collectives se feront à un coût de 5 % pour trois ans, sans grève, sans le psychodrame habituel. L'emploi se redresse, les investissements aussi. La formation professionnelle redémarre. Le gouvernement initie un solide appui à l'informatique, à l'autoroute de l'information. Pauline Marois, Jean Campeau et Daniel Paillé, avec l'aide de Serge Guérin et Bernard Lauzon, à mon cabinet, sont les artisans de ces opérations importantes, essentielles même, qui démontrent ce que j'ai affirmé depuis si longtemps « qu'on peut marcher et mâcher de la gomme en même temps ».

Mardi, le 7 avril 1992, dans *Le Devoir*, on trouve « Un non à la souveraineté au référendum d'octobre prochain amènera le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, à démissionner de son poste. C'est ce que Monsieur Parizeau affirme lui-même dans une entrevue accordée dans la dernière livraison de *Time magazine*. Le prestigieux magazine, dont le tirage hebdomadaire dépasse 4,2 millions de copies, sera en vente dans les prochains jours au Canada ». C'est clair et cela n'a rien de confidentiel. Le référendum dont il s'agit ici est celui de 1992, que la loi 150 prévoyait selon les recommandations de la Commission Bélanger-Campeau et que M. Robert Bourassa ne tiendra pas. L'entrevue cause quelques remous. On ne me croit pas. Un politicien ne dit pas cela. Suis-je, cependant, un vrai politicien ?

Intuition ? Prémonition ? Trois ans plus tard, je m'entends avec le journaliste Stéphane Bureau, pour enregistrer pour le réseau TVA une émission, à mon bureau de comté, le jour du référendum du 30 octobre 1995. L'entrevue porte sur la préparation du référendum, des protections que l'on s'est données, ce qu'on fera si on gagne. « Et si vous perdez ? » « Je partirai ». C'est une bonne émission. La vidéocassette aura même un certain succès commercial. Il y a bien sûr embargo pour quelques jours, mais, le lendemain, l'embargo sera levé.

Après mon allocution, le soir du 30 octobre, tout n'est que fureur et condamnation. On se bouscule pour que l'histoire retienne le nom de ceux qui les premiers ont demandé, que dis-je, exigé ma démission. La description que fait Pierre Duchesne de la journée du 31 octobre – du téléphone du vice-premier ministre, au Comité des priorités, à l'annonce de ma démission – est correcte.

Pendant que cette effervescence, digne d'une grave crise politique, se manifeste, je me sens triste à mourir, fatigué, furieux d'avoir perdu. Mais selon l'image britannique, un peu comme le chat qui a avalé le canari, mon entrevue avec Stéphane Bureau, selon le jargon du métier, est « cannée ». On ne pourra rien y changer.

Je remercie M. Duchesne d'avoir compris et expliqué la détermination que, contre vents et marées, j'ai apportée à tenter de réaliser la souveraineté du Québec. Je remercie aussi tous ceux et celles qui m'ont suivi et appuyé fidèlement pendant toutes ces années.

Le combat continue d'élection en élection ; on en perd et on en gagne... Une nouvelle élection aura bientôt lieu à Ottawa. Elle se présente plutôt bien. Il faut y travailler dans la ferveur et, si possible, dans la sérénité. Comme d'habitude, des milliers de militants vont se mobiliser. Et il en sera ainsi jusqu'à ce que l'objectif de la souveraineté soit atteint. □

SAISON DES IDÉES OU SAISON DU COURAGE ?

Dans les semaines qui viennent, la saison des idées, une heureuse initiative du chef péquiste Bernard Landry, battra, si tout va comme prévu, son plein. Actuellement en tournée nationale, les députés de l'opposition visitent toutes les régions du Québec pour annoncer l'ouverture de ce vaste remue-méninges dans lequel tout, ou presque, sera, nous dit-on, sur la table. Que faut-il en espérer, en attendre et quelles sont les conditions qui permettront à cette entreprise d'être constructive ?

Il importe, d'abord, de ne pas se conter d'histoires. Deux choses, essentiellement, donnent son sens, sa valeur et sa force au Parti québécois : le projet souverainiste et l'idéologie social-démocrate. Aussi, quand on dit que tout est sur la table, attention : à renier ou à édulcorer l'un ou l'autre de ces deux fondements, c'est à la pertinence même de son existence que s'en prendrait le PQ et cela, dès le départ, doit être clair. Tout ne doit donc pas être sur la table et les instances de même que les militants péquistes doivent avoir le courage de dire que ceux qui souhaiteront transformer le PQ en parti néofédéraliste, néolibéral ou encore gauchiste perdent leur temps.

* Chroniqueur au *Devoir*.

Ce serait se conter des histoires, aussi, que de croire que le succès d'une telle entreprise se mesurera à la quantité d'idées neuves qui en émanera. L'idée de souveraineté du Québec n'est pas valable parce qu'elle est neuve, mais parce qu'elle est bonne en soi. En renouveler l'argumentaire est certainement souhaitable, mais on voit mal en quoi il faudrait la réinventer. À trop la manipuler en tous sens dans le but de la rendre plus « vendable », on risque surtout de la vider de sa substance. Ce à quoi doit servir la saison des idées, c'est bien plutôt à la relancer, à la rendre désirable pour une majorité de Québécois et ce, sans tour de passe-passe.

Il faudra, encore là, du courage aux leaders et aux militants péquistes pour faire comprendre aux plus pressés d'entre eux qu'un tel changement fondamental impose à ceux qui le proposent une pureté démocratique incontestable et que cela signifie qu'un référendum populaire portant sur cette seule question est une obligation morale. Choisir d'emprunter un autre chemin que celui-là pour faire accéder le Québec à la souveraineté, une élection référendaire par exemple, serait perçu, à juste titre, comme une manœuvre du désespoir, comme un baroud d'honneur, et reviendrait à se peindre dans le coin.

Les adversaires fédéralistes ne respectent pas les règles du jeu ? Évitions le sophisme de la double faute qui consisterait à conclure que cela justifie toutes les tactiques. Que ce non-respect, plutôt, serve d'argument supplémentaire aux souverainistes qui doivent à tout prix éviter d'entacher leur réputation démocratique s'ils espèrent une nécessaire reconnaissance internationale. La force de persuasion, cela existe, surtout quand on a raison, et devrait être la seule arme des démocrates. La souveraineté se fera quand une majorité de

Québécois sera convaincue qu'il s'agit de la meilleure option, et pas autrement. Les arguments souverainistes doivent être plus forts que la machine aux illusions fédéralistes.

Le courage de la social-démocratie

L'idéologie social-démocrate ne manquera pas, elle non plus, de susciter des remises en question, mais il faudra veiller à ce que celles-ci ne mènent pas à une trahison de l'esprit originel du PQ. Le parti de René Lévesque, surtout pendant ses dernières années de pouvoir, et plus particulièrement sous le règne de Lucien Bouchard, n'a pas toujours été à la hauteur de ses promesses social-démocrates. Aujourd'hui encore, certains de ses sympathisants, un Joseph Facal par exemple, souhaiteraient bien le voir devenir un parti social-libéral de type blairiste dont le seul mérite serait d'être à gauche des partis franchement néolibéraux, le condamnant ainsi à gérer, avec un brin de compassion, la fatalité néolibérale. S'il fallait que la saison des idées débouche sur une telle trahison des véritables réformistes québécois, il faudrait alors parler de la saison du suicide politique.

À gauche toute, alors ? Certains militants, en effet, souhaiteraient plutôt que le PQ aille en ce sens. L'avenir, si cela signifie une radicalisation à la manière de l'Union des Forces progressistes par exemple, n'est pas là non plus. Il faut se réjouir, cela dit, qu'un groupe de militants réunis sous la bannière des syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ) aient choisi d'investir le PQ pour y constituer une aile de gauche organisée.

Deux raisons, intrinsèquement liées, motivent cette réjouissance : ce mouvement indique, d'une part, qu'il existe une gauche québécoise capable de nuance et qui souhaite en finir avec son déprimant isolement et, d'autre part, que le

PQ, s'il espère vraiment élargir son cercle d'alliés sans renier ses fondements, ne pourra plus tirer à droite au gré des conjonctures. Il faut du courage à cette gauche pour accepter le compromis nécessaire à sa reconnaissance par le PQ et il en faudra aussi, au PQ, pour accepter d'admettre officiellement en ses rangs des alliés qui, quoique naturels, le dérangeront parfois en lui interdisant la tentation de l'embourgeoisement qui le guette fréquemment.

Le PQ, pour ne pas perdre son sens, doit rester social-démocrate. Le danger qui le guette n'est pas d'être trop à gauche, mais trop à droite. La présence de cette aile en son sein lui sera donc salutaire. La gauche québécoise, pour ne pas perdre sa pertinence, doit être social-démocrate. Le danger qui la guette n'est pas d'être trop à droite, mais trop à gauche. Son alliance avec le PQ l'obligera à un nécessaire pragmatisme qui, dans ces conditions, n'a rien de déshonorant. On ne terrassera pas le libéralisme économique, mais on peut le policer, l'encadrer, le rendre compatible avec un projet de société juste. Cela s'est déjà fait et peut encore se faire. Il ne faut, pour cela, que du courage politique. Le courage, par exemple, de réhabiliter la noblesse de l'impôt, des services publics et d'en finir avec le discours complaisant sur la décentralisation qui fait passer le désengagement de l'État pour un partage des pouvoirs. La justice, au Québec, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation ou d'autres domaines, sera nationale ou ne sera pas.

Ce discours n'est pas à la mode ? Que la saison des idées, qui ne doit pas être celle du racolage, serve à convaincre de sa valeur ! Qu'elle serve à faire de l'éveil de la conscience politique des Québécois, de l'ouverture à l'histoire et à la culture, de l'éducation à la justice sociale et du goût de l'avenir libre des idées neuves ! Il faut redire et montrer aux Québé-

cois, qui expérimentent pleinement et douloureusement la mesquinerie libérale provinciale et fédérale depuis un an, que l'intelligence et la générosité politiques sont possibles. Saison des idées ? Oui, certainement, mais d'abord saison du courage ! □

Richard Gervais*

LETTRE OUVERTE
 AUX INDÉPENDANTISTES ET
 EN PARTICULIER AUX MEMBRES
 DU PARTI QUÉBÉCOIS
 RÉFÉRENDUM
 OU INDÉPENDANCE ?
 AUX SOURCES D'UN DÉTOURNEMENT POLITIQUE
 CONTRE L'« ÉLECTION RÉFÉRENDAIRE »
 POUR LA VOIE ÉLECTORALE D'ACCESSION À LA
 SOUVERAINETÉ

*Étant donné que le Parti québécois
 préconise clairement l'indépendance du Québec,
 la souveraineté sera acquise en principe
 par proclamation de l'Assemblée nationale,
 sans qu'il soit nécessaire de recourir au référendum.*

Congrès du Parti québécois
 Février 1973

La *voie référendaire* d'accession à la souveraineté, introduite en 1974 dans le programme du Parti québécois, est faussement démocratique et politiquement contre-productive. Les partisans de cette voie étaient d'ailleurs pas mal moins soucieux de démocratie que de provincialisme gonflable. À preuve, **ils n'ont même pas su riposter aux empiètements antidémocratiques du fédéral dans « leurs » référendums.** Le PQ doit rompre avec ce référendisme trentenaire et s'engager sans faux complexe dans la *voie électorale* d'accession à

* Membre du Parti québécois (Bertrand, Laurentides).

la souveraineté. Il ne se recentrera pas sur l'indépendance sans se dépouiller de son référendisme.

Brossons ici le tableau des options en présence. Remontons aux sources historiques de la stratégie référendaire pour y discerner les causes de l'inhibition de notre mouvement moderne d'émancipation. Montrons l'adéquation du référendisme avec le provincialisme. Sur cette base se dégagera l'inconséquence de l'option dite de l'« élection référendaire », soi-disant rivale de l'option étapistes mais qui en reste encore tout imprégnée. Se dégagera aussi la voie électorale comme seule voie prometteuse et véritablement démocratique d'accès à la souveraineté.

Les options en présence

Des questions stratégiques qui hantent le mouvement indépendantiste québécois, deux ressortent : l'une autour du référendum comme condition de l'indépendance, l'autre concernant le rapport de l'indépendance avec la social-démocratie. Elles recourent un double risque pour le Parti québécois : celui d'être débordé à gauche sur la question nationale et sur la question sociale. L'écho de ces débats résonnera-t-il dans l'enceinte du prochain Congrès national du Parti québécois prévu pour 2005 ? Espérons qu'on ne se contentera pas de leur écho lointain et qu'on les abordera au contraire de front. Et par-dessus tout qu'on osera profaner le tabou référendaire.

Ces deux questions déterminent déjà des repositionnements politiques sur le terrain. De nouvelles formations et de nouvelles formes de coalition voient le jour. En 2002, on le sait, l'Union des forces progressistes (UFP) se mue en parti politique et brigue les suffrages aux élections d'avril de l'année suivante. En mars 2004, un club politique est fondé sous le

nom de « SPQ libre » (Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre) et se taille une place comme courant distinct au sein du Parti québécois¹. On annonce la création pour l'automne 2004 d'un parti d'union de la gauche répondant pour le moment au nom d'« Option citoyenne »².

Pour ce qui est de la stratégie référendaire, qui intéresse le présent texte, la contestation monte au sein du parti comme à l'extérieur. L'une des options concurrentes est l'« élection référendaire ». Des associations de comtés espèrent la faire prévaloir au prochain Congrès national. À l'extérieur du parti, un « Mouvement pour l'élection référendaire » (MER) a vu le jour³. Autre option concurrente : la voie électorale d'accession à la souveraineté, vraiment débarrassée celle-là de l'héritage référendaire. C'est la position du Cercle Godin-Miron, qui propose de rejeter l'obligation de référendum⁴.

-
- 1 Pierre Dubuc, « L'indépendance passe par l'ouverture aux progressistes. Bernard Landry prêt à accueillir différents courants politiques à l'intérieur du PQ », *L'Aut'Journal*, no 225, déc. 2003 – janv. 2004. – L'auteur recueille l'opinion du chef du PQ qui, tout en alertant contre les risques de dérapage, se dit « tout à fait d'accord avec la formule ». À l'exemple de ce qui se passe au Parti socialiste français, ces courants distincts à l'intérieur du parti pourront former des clubs à l'extérieur pour discuter orientations et interventions propres. Dubuc promeut ce mode d'organisation au Québec. D'après lui, la formule devrait cette fois permettre à la gauche et au PQ de ne pas rater leur rendez-vous commun avec l'histoire, comme ce fut le cas dans la phase précédente de la lutte pour l'indépendance. À ce sujet : Pierre DUBUC, *L'autre histoire de l'indépendance*, Éd. Trois-Pistoles et Éd. du renouveau québécois, 2003 – surtout : Introduction ; chap. 1 « Pierre Vallières et l'urgence de choisir » ; chap. 4 « Les maoïstes et la question nationale ».
- 2 Françoise David, ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec et dirigeante du mouvement D'abord Solidaires, en est une porte-parole. Option citoyenne réunit le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et d'autres groupes comme le Parti vert.
- 3 Sasha-Alexandre Gauthier (porte-parole du MER), « Le référendum, vraiment la voix du peuple ? », *Le Devoir*, 6 février 2004.
- 4 Richard Gervais, Pierre de Bellefeuille, Claude G. Charron et Maria Teresa Pérez-Hudon, membres du Cercle Godin-Miron « La souveraineté, enjeu du prochain scrutin. Foin de l'obligation de référendum ! », *Le Devoir*, 4 févr. 2004.

C'est aussi celle de la direction de *L'Action nationale* qui appelle à « revoir le cadre stratégique »⁵. Il y a aussi l'option « classique », déprimante de l'étapisme référendaire que les cadres les plus en vue du Parti québécois proposent encore sans rire au mouvement national. À sa défense militerait même le poids de l'histoire : d'avoir tenu deux référendums obligerait, paraît-il, à en tenir un troisième ou interdirait d'emprunter une autre voie. Étant donné que le Parti québécois compte peu d'Hindous, cette vision du référendum comme karma doit s'expliquer par autre chose...

En somme, sur la façon d'accéder à l'indépendance, les options principales se ramènent à trois. En face de la *voie référendaire*, toujours au programme du Parti québécois, on a la *voie électorale*, représentée entre autres par la direction de la revue *L'Action nationale* et par le Cercle Godin-Miron, et la *voie électoralo-référendaire*, défendue par des associations péquistes et le Mouvement pour l'élection référendaire.

La voie référendaire « classique » est sans issue pour l'indépendance. Le Parti québécois perd sa qualité d'indépendantiste à proportion qu'il y persiste. Cette mystification des années 1970 explique la défection fondamentale de ce parti devant sa tâche historique, ainsi que la désaffection graduelle des « péquistes », dont l'incroyable abstention de quelques centaines de milliers d'entre eux aux dernières élections générales d'avril 2003.

La voie électoralo-référendaire, s'imaginant faire pièce à cet etapisme hérité, en reste en réalité trop prisonnière, ce que trahit d'ailleurs sa désignation. L'« élection référendaire » est un hybride inconséquent et un trompe-l'espoir, encore.

5 Robert Laplante, « Revoir le cadre stratégique », *L'Action nationale*, XCIV, 1, janv. 2004.

La seule voie conséquente et prometteuse est la voie électorale : le parti se fait élire sur une plate-forme indépendantiste et il procède à l'indépendance du Québec en cas de victoire (selon un scénario qui reste à déterminer, mais qui pourrait ressembler à celui que propose Robert Laplante). C'est la voie que le Parti québécois quitta à son 5^e Congrès national de 1974. Elle lui avait pourtant permis de recueillir 23 % des voix à sa première participation aux élections en 1970. Ce score électoral a précipité l'effondrement de l'Union nationale, ancien molosse politique, qui n'obtint que 19,6 % du suffrage, ainsi que la chute du Parti créditiste. Il a propulsé le Parti québécois au rang de concurrent du pouvoir libéral. Aux élections suivantes d'octobre 1973, le parti récoltera 30 % du suffrage populaire, un bond de 7 %, alors que son programme stipulait : « la souveraineté sera acquise en principe par proclamation de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit nécessaire de recourir au référendum » (résolution du 4^e Congrès, février 1973). Mais déjà les référendistes faisaient passer cette montée en puissance pour une dégelée et prétendaient que la stratégie référendaire aurait pu procurer la victoire... Sous le référendisme, le défaitisme...

Trente ans d'inhibition

Pour faire l'indépendance, ça prend un parti indépendantiste. Dans notre contexte, cela veut dire un parti qui se présente aux élections afin de réaliser son programme en cas de victoire. Ce sont là deux évidences. N'importe quel Québécois acquis au régime parlementaire et électoral conviendra qu'un parti a le droit et le devoir de réaliser son programme quand il se voit confier le mandat de gouverner. Or depuis trente ans, le mouvement québécois se dérobe à l'une et à l'autre exigences.

Bien sûr, il s'est donné un parti, parti qui s'est effectivement présenté aux élections – et qui les a même remportées à quatre reprises en 1976, 1981, 1994 et 1998. Ce parti n'a pourtant pas exécuté son programme, en dépit de quatre mandats gouvernementaux. Après le tournant étapiste, l'aspiration québécoise à la liberté politique a eu un parti indépendantiste en parole, mais provincialiste en fait. **La plupart du temps, la relation entre le Parti québécois et l'aspiration québécoise à l'indépendance en a été une de parasitisme.** Le parti n'a pas cru à sa cause et il a contribué à brouiller les Québécois avec leur destin national au lieu de les y aiguiller. De toute nécessité, il faut réparer la machine et remplacer les relais qui brouillent par des relais qui relayent, les pique-assiettes du mouvement national par des chefs qui savent où aller et qui ne confondent pas une impasse avec une solution, le nationalisme provincial avec l'indépendance d'État.

La première des conditions susdites a donc été ratée, dans la mesure où l'indépendantisme a davantage émaillé les paroles du parti qu'inspiré ses combats. La seconde condition : réaliser son programme une fois élu, on sait bien que le Parti québécois ne l'a pas remplie. Car il y a une différence entre guider et parasiter, canaliser et dévoyer. **Depuis trente ans, le Parti québécois parasite et dévoie l'aspiration québécoise à l'indépendance à des fins électoralistes et provincialistes.** Le parti a été accaparé par des politiciens qui surfaient sur la vague nationale pour se hisser aux commandes de la province et lui obtenir quelques compétences fédératives de plus. Ils refusaient même systématiquement d'utiliser le gouvernement qu'on leur confiait pour réaliser le programme du parti. Cela on le sait. Mais l'intéressant, ici, est de bien saisir l'espèce de tour de force qu'il y a là-dedans.

N'est-il pas surprenant, en effet, qu'après trente ans de dérobade péquiste, on tienne toujours ce parti pour le parti de l'indépendance ? Quand on fait le tour, on voit bien qu'aucun parti de masse autre que le PQ ne porte les couleurs de l'indépendance. On sait bien aussi qu'il existe dans la nation une résistance historique réelle, latente ou manifeste, à une domination réelle et que cette nation aspire de longue date à la pleine existence politique. On comprend donc pourquoi il existe un parti indépendantiste au Québec. Mais la question n'est pas là.

La question est de savoir comment le parti indépendantiste existant réussit à durer tout en décevant à répétition ses militants. Comment les tient-il en haleine d'élection en élection alors qu'il les fait poireauter une fois élu ? Pourquoi les militants n'ont-ils pas congédié ce parti qui, au pouvoir, se contente de surfer sur leur « goût du Québec » sans jamais « enclencher le processus devant mener à la souveraineté » (charabia qui, soit dit au passage, sent déjà le frelaté) ? Comment croire encore un parti qui fait exprès pour ne pas réaliser son programme quand on lui en fournit l'occasion ? Pourquoi suivre encore un parti qui ne sait que répéter, la commissure engageante et la couette revenue sur la calvitie : « À la prochaine ! », alors qu'il ne fait que ça, manquer les rendez-vous et rater les occasions ? Il est clair, avéré, démontré, historique, que l'aspiration québécoise à l'indépendance, le « parti de René Lévesque » l'a trompée et qu'il la trompe toujours. D'où tire-t-il donc sa durabilité ? Quel stratagème lui permet d'abuser si longtemps de notre patience ?

Le piège, c'est le référendum

C'est le référendum, son truc. La promesse de référendum permet au Parti québécois de tenir les troupes et la nation en

haleine sans se compromettre. **La grande passe, ç'a été de suspendre l'indépendance au référendum, de faire croire que le référendum était nécessaire politiquement, voire éthiquement.** C'est par ce stratagème que le Parti québécois a pu tromper notre aspiration à la liberté politique et s'apprête encore à la tromper – à moins d'un revirement.

Le plus nocif et le plus vicieux dans l'étapisme référendaire est que, en ayant l'air de proposer au parti une simple méthode, il portait en réalité atteinte à la légitimité de sa cause. **Il discréditait comme antidémocratique la méthode électorale d'accession à la souveraineté, taxée depuis de « pure et dure ».** En posant le référendum comme condition de légitimité de l'indépendance, l'étapisme frappait d'illégitimité toute action indépendantiste menée sans mandat référendaire. L'indépendance venait d'attraper le virus. On n'allait plus penser l'indépendance que par référendum interposé et le mouvement d'émancipation nationale allait s'en trouver contaminé pour longtemps. **En prétendant légitimer l'action indépendantiste après, l'obligation référendaire la délégitimait avant et de ce fait rendait l'après inaccessible.** Ce non-sens stratégique est encore au programme du parti (Congrès national de mai 2000, chap. 1-A, § 4 « Comment faire la souveraineté »). Et Bernard Landry de nous entraîner comme si de rien n'était dans un troisième cycle référendaire :

« Nous abordons un troisième cycle de notre lutte d'émancipation, déclare-t-il. Lors du premier cycle, nous avons pris le pouvoir et obtenu 40 % des suffrages au référendum. Au deuxième cycle, nous sommes allés chercher 50 % des votes. Le troisième cycle est plus crucial que les autres. Si nous n'atteignons pas 50 %, nous reculons. Si nous le dépassons, c'est l'indépendance nationale⁶. »

6 Cité dans : Pierre Dubuc, *L'Aut'Journal*, art. cit.

Vous n'avez pas vu passer le lapin ? Voici le ralenti. On s'est fait voler le référendum de 1995 par l'ingérence systématique d'Ottawa qui a ignoré l'Assemblée nationale et bafoué la souveraineté populaire du Québec (le droit du peuple québécois de se prononcer sans ingérence, d'être consulté sans interférence). Le gouvernement canadien est intervenu dans le processus au mépris de nos règles référendaires ; il a refusé d'avance de reconnaître une éventuelle victoire du OUI ; il a naturalisé à toute vapeur des milliers de votants du NON ; il a aspergé de ses millions de dollars le camp du NON, bien au-delà de la limite autorisée. C'est ce que Jacques Parizeau, premier ministre en poste en 1995, exprima dans la formule ramassée des « votes ethniques et de l'argent » – formule limpide pour qui veut comprendre, mais que de petits néobienséants lui reprochent encore. **L'intrusion hostile, hégémoniste, méthodique, manœuvrière et frauduleuse du Canada rend impossible la tenue démocratique d'un référendum au Québec, A FORTIORI depuis la promulgation en 2000 de la loi C-20 « sur la clarté ».** Cette loi canadienne met d'avance en cage nos consultations populaires et leur impose les conditions d'un gouvernement extérieur, conditions bien entendu exorbitantes. Ce devant quoi le parti de Bernard Landry n'a pas trouvé mieux jusqu'ici que de nous inviter à un troisième cycle référendaire. Emmenez-nous à la Ronde !

Remontons donc un peu dans le temps, aux origines de cette infection référendaire, le temps d'apercevoir à l'état naissant la connexion intrinsèque entre référendisme et provincialisme gonflable.

Référendum et provincialisme gonflable

L'« étapisme » fait irruption dans notre lexique politique à partir d'un article de Michel Roy paru dans *Le Devoir* du 17 novembre 1973. Sous le titre « Claude Morin se demande si l'indépendance par étapes ne serait pas mieux acceptée », le journaliste recueille les propos de ce proche conseiller de René Lévesque, spécialiste des relations intergouvernementales fraîchement nommé à l'exécutif du parti (février 1973). Le Parti québécois sort alors d'une défaite électorale subie deux semaines auparavant (29 octobre 1973). La représentation péquiste est passée de 7 à 6 députés et, parmi les candidats défaits dans leur circonscription, figurent des têtes d'affiche dont René Lévesque, Jacques Parizeau et Claude Morin lui-même. Leurs adversaires du Parti libéral ont remporté 102 sièges sur une possibilité de 110. Le Parti québécois a rallié 30 % des votants, 7 % de plus qu'au scrutin précédent.

Selon Claude Morin, le Parti québécois a perdu pour avoir trop tardé à « rassurer la population ». C'est une constante chez lui : il est persuadé que l'indépendance fait peur aux Québécois parce qu'il projette sur eux ses peurs de Canadien. La finalité qui l'anime n'est pas le Québec indépendant, mais le Québec dans le Canada, quitte à quérir morceau par morceau auprès d'Ottawa quelques « souverainetés » partielles : en matière sociale d'abord, culturelle ensuite, économique enfin. De là le mot d'« étapisme » que Morin ne forge pas, bien qu'il invente la chose⁷. Il avouera donc à Michel Roy ne pas être « séparatiste » et préférer, au mot indépendance, celui de « souveraineté ».

⁷ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, Boréal, 1991, p. 489 : « Si on la voulait ordonnée [la souveraineté], celle-ci devrait passer par une phase de discussions administratives. Elle pourrait de la sorte se réaliser par étapes. [...] "Par étapes !" Deux mots d'un entretien dont les médias firent l'acte officiel de naissance de la notion d'*étapisme*, terme utilisé depuis lors et que je n'avais pas moi-même inventé. »

Sauf que DES souverainetés à LA souveraineté, il y a solution de continuité. En définissant celles-là et en laissant celle-ci dans l'indéfini, Morin fait croire que les étapes dont il parle sont des étapes DE LA souveraineté. L'entourloupe crée l'illusion que le discours étapiste s'inscrit dans le discours indépendantiste, dont il serait quelque chose comme un développement dans l'ordre des moyens. Or, il y a une différence de nature entre LES souverainetés et LA souveraineté, la même différence justement qui distingue province fédérale et État indépendant. Le fait de céder des compétences à une province n'en fait pas un État indépendant – pas plus qu'on transforme une minorité nationale en État-nation en la tolérant davantage. Demander des souverainetés supplémentaires à l'État fédéral, c'est faire acte d'allégeance à la souveraineté de cet État et se refuser à assumer soi-même la sienne. Au demeurant, ces souverainetés plurielles consenties aujourd'hui, l'État canadien resterait libre de les reprendre demain sans émouvoir en rien le droit international : la « province » de Québec demeurerait une affaire intra-canadienne. Par conséquent, si l'étapisme va comme un gant aux revendications d'un provincialisme gonflable, il est incompatible avec la cause de l'indépendance. Il faut prendre Morin au sérieux quand il se défend d'être séparatiste. Dans l'optique étapiste, séparation n'est pas seulement un mot qui ferait supposément peur à la population, c'est un objectif sans pertinence et à fuir. **Le père de l'étapisme est contre la séparation du Québec et c'est pourquoi il proposera le recours au référendum.**

Car on aura remarqué que l'étapisme défini comme obtention de la souveraineté compétence par compétence, qui est déjà une idée contradictoire et démagogique, n'est pas nécessairement l'étapisme qui incorpore le référendum dans les étapes en question. C'est celui-ci qui pèsera si lourd

sur l'évolution du Parti québécois et du mouvement souverainiste. L'étapisme référendaire est une stratégie nouvelle qui prend le contre-pied de la stratégie électorale et qui est destinée à remplacer celle-ci dans le programme du parti. Cette ambition de réorienter la stratégie péquiste anime Morin dès son entrée en politique active.

« Mes hésitations de 1973 face à la politique active ne résultaient pas uniquement de considérations personnelles. La méthode retenue par le Parti québécois pour réaliser la souveraineté [la voie électorale par opposition à la voie référendaire] me paraissait inappropriée et politiquement préjudiciable. Je voulais la faire réexaminer⁸. »

Le Claude Morin qui, en 1973, répond à Michel Roy du *Devoir* (et qui l'année suivante, en 1974, manœuvrera avec René Lévesque pour introduire la clause référendaire dans le programme) est en fait acquis à la stratégie référendaire depuis 1969. Seulement, il estime alors qu'un référendum global sur la souveraineté effaroucherait la population (toujours cette infantilisation du peuple déguisée en respect démocratique) et il suggère donc à la place cette démarche « plus rassurante » consistant en demandes sectorielles auprès d'Ottawa.

« Le journaliste Michel Roy du *Devoir* [...] m'interviewa sur les perspectives d'avenir de l'option souverainiste. De toutes mes idées sur une réorientation de la démarche du Parti, celle du recours au référendum était la plus importante, mais il aurait été indécent de la proclamer sans même avoir pris le soin d'en discuter à fond avec Lévesque, son chef. C'est pourquoi je risquai une autre idée, moins percutante croyais-je : il y avait plusieurs façons pour le Québec d'ac-

8 Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 480.

quérir la souveraineté. Cela pouvait, par exemple, se faire par un accroissement graduel de ses pouvoirs, plutôt que d'un seul coup⁹. »

Claude Morin : Canada ouvre-toi !

La façon dont Morin conclut à la nécessité du référendum est instructive. Ce qui était censé ouvrir la voie à l'indépendance du Québec n'était que recherche de *bargaining power* devant Ottawa, rien d'autre.

Dans une section de *Mes premiers ministres* intitulée « Une idée née à Ottawa », Morin raconte que l'idée de référendum lui fut « involontairement suggérée en 1969 par trois personnalités renommées de l'*establishment* politico-technocratique anglophone fédéral ».

« À l'époque, la solution du problème constitutionnel me paraissait résider dans l'obtention, par le Québec, d'un statut particulier, objectif toutefois irréalisable sans un transfert important de pouvoirs fédéraux. D'où deux questions naturelles : de quels pouvoirs nouveaux le Québec avait-il besoin et à quelles conditions Ottawa et le reste du Canada consentiraient-il à leur transfert ? »¹⁰

La question québécoise ne relèverait pas d'autre chose que des relations fédérales-provinciales. **Le problème pour Morin, on le voit, a toujours été de débloquent le Canada, nullement de débarrasser la nation québécoise de la tutelle canadienne. Le référendum lui est apparu comme une solution pour la raison qu'il cherchait le sésame ouvre-toi de la fédération canadienne.** Son expérience des relations fédé-

⁹ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 489.

¹⁰ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 482 – les crochets sont de moi, R.G.

rales-provinciales lui avait fait remarquer que les fédéraux, dès qu'il était question de répartir autrement les juridictions entre Ottawa et Québec, soulevaient toujours des doutes sur la représentativité des interlocuteurs québécois. Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa, Lévesque ou autres premiers ministres pouvaient bien réclamer des pouvoirs de plus mais, interrogeaient les fonctionnaires : représentent-ils vraiment les citoyens de la province ? les Québécois, eux, veulent-ils réellement ces compétences supplémentaires ? Morin, à peine sensible à cette arrogante mise en doute de la représentativité des élus québécois, admit au contraire avec les fédéraux ce supposé manque de représentativité et il verra dans le référendum le moyen de le combler.

« Si, comme cela en avait l'air du point de vue des représentants fédéraux et canadiens-anglais, les premiers ministres québécois ne s'exprimaient qu'en leur nom personnel, la probabilité était pratiquement inexistante que leurs pressions sur Ottawa et les autres provinces aboutissent à un transfert significatif de pouvoirs. Alors, comment faire pour provoquer ce transfert ? À quelques reprises, j'abordai ouvertement le sujet avec trois membres importants de l'équipe fédérale de négociation : Gordon Robertson [...] Robert Bryce [...] et Al Johnson. [...] Ils finirent par admettre que jamais les autres gouvernements ne consentiraient au Québec des compétences de nature à lui conférer plus de pouvoirs qu'aux autres provinces, encore moins un statut particulier. [...] Sur ces entrefaites, Jean-Jacques Bertrand [premier ministre du Québec] évoqua [...] la présentation possible devant l'Assemblée nationale d'une loi pour permettre la tenue de référendums sur des sujets constitutionnels. [...] Mes trois interlocuteurs en étaient vaguement au courant. Voilà comment le recours au référendum s'insinua dans nos conversations. [...] Bien que pratiquement jamais

utilisée en régime parlementaire britannique, seule une consultation de ce genre serait susceptible, me dirent-ils, d'inciter Ottawa et les provinces à consentir à un nouveau partage des pouvoirs plus avantageux pour le Québec¹¹. »

Pour une idée « née à Ottawa », elle semble née tout autant à Québec ! En tout cas, le recours référendaire n'est certainement pas sorti de cerveaux indépendantistes. Il est sorti de la tête de politiciens québécois qui, dans leur quête de compétences provinciales, voulaient exercer plus de pression sur Ottawa. Morin n'a sans doute jamais dévié de cette ligne. En 2001, dans *Les prophètes désarmés*, il écrivait encore : « La majorité canadienne-anglaise n'est nullement disposée à donner suite aux réclamations des *politiciens* du Québec [c'est Morin qui souligne le mot] en consentant à modifier substantiellement le fonctionnement du régime actuel ». Sans l'atout d'un OUI référendaire, les « négociateurs » québécois resteront des « prophètes désarmés »¹².

Quand on réduit la cause québécoise à une simple « question constitutionnelle » consistant à redéfinir la place du Québec dans le Canada avec ses homologues fédéraux et provinciaux, on n'a pas besoin d'utiliser le pouvoir provincial aux fins de l'indépendance, de puiser au trésor public pour arracher le Québec à la mainmise canadienne, contrer sa propagande, faire pièce à son ingérence institutionnelle, on n'a pas besoin de proclamation d'indépendance, de projet de Constitution libre, pas besoin d'alliés internationaux, d'accointances dans l'armée. Même qu'on *doit* se passer de tout ça pour ne pas indisposer l'autre partie à la négociation. Il faut simplement du poids à la table constitutionnelle canadienne et des référendums pour s'excuser d'être là.

11 Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 482-485.

12 Claude Morin, *Les prophètes désarmés*, Boréal, 2001, p. 28 – aussi p. 33-34.

« Était-il sacrilège, demande Morin vingt-cinq ans plus tard, de chercher à rendre plus démocratique et moins traumatisante l'accession du Québec à la souveraineté ?¹³ » Bien sûr que non. C'est juste que, comme on vient de dire, ça n'avait rien à voir avec l'accession du Québec à la souveraineté ! Autre détail appréciable : ça n'avait rien à voir non plus avec une recherche de démocratie accrue ! Car **de quelle démocratie se soucie-t-on quand on ferme les yeux sur les intrusions d'un gouvernement tiers qui tripote à pleines mains dans la nôtre ? et qui fausse d'avance les référendums censés la garantir, selon nos angelots étapistes ? Quel souci de démocratie anime donc nos « négociateurs » qui ne savent même pas se reconnaître comme les seuls représentants démocratiques des citoyens québécois et qui, annonceurs de la souveraineté étatique du Québec, transigent pour commencer sur sa souveraineté populaire ?**

Détournement de parti

Aux yeux des référendistes, l'indépendance a toujours été une idée radicale, puriste, un dogme déconnecté des soi-disant « revendications traditionnelles du Québec » (entendre : déconnecté de la version provincialiste d'icelles). Claude Morin en est le parfait exemple, et parfaitement assumé d'ailleurs. Le courant indépendantiste, associé à la voie électorale, il le qualifie avec dédain de « riniste » et se plaît à le dire « minoritaire » dans le parti. En réalité, le parti a été cannibalisé par l'étapisme morinien. Sous couvert de modifier la *méthode* d'accéder à l'indépendance, le tandem Morin-Lévesque a détourné le Parti québécois de sa *finalité*.

Prenant donc le virus du référendum pour un fortifiant, Morin le transmet au chef du parti.

13 Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 495.

« Lévesque avait sûrement deviné combien la voie électorale d'accession à la souveraineté me déplaisait. Jusque-là mes réserves visibles n'avaient pas paru l'indisposer. Peut-être le convainrais-je ? Je le vis à Montréal, en février ou mars 1974 [huit ou neuf mois avant le congrès « étapiste »]. Je m'étais figuré que ma rencontre s'étendrait sur au moins une heure, le temps de le « convaincre ». Elle dura à peine vingt minutes. Et fut extraordinaire. [...] Je me mis vaillamment à étaler mon argumentation [...] Prenant le relais (autrement dit, me coupant la parole), il aligna alors d'autres raisons plaidant en faveur du référendum, celles, précisément, que je n'avais pas encore eu le temps de lui donner. Mieux : – Vous avez mon appui total, me dit-il avec force. [...] L'entretien m'avait enthousiasmé. Avec Lévesque si résolument de mon côté, l'affaire, croyais-je, était dans le sac¹⁴. »

Puis le tandem Morin-Lévesque contamine une partie de l'exécutif, chez qui il rencontre cependant plus de résistance. Enfin, le virus gagne le congrès, mais cette fois contre forte opposition et en usant du fait accompli et des crises de nerfs appréhendées du chef. Résultat : on a aujourd'hui un corps affaibli qui refuse d'admettre sa maladie. Morin a toujours dit que l'option référendaire représentait le point de vue majoritaire des membres. La vérité est qu'elle a dû s'imposer par le sous-entendu, la manœuvre et l'abus de pouvoir et qu'elle a opéré un véritable détournement de parti ou, en tout cas, un dévoiement de la cause souverainiste.

18 février 1973 – À cinq jours du 4^e Congrès national, René Lévesque, de sa propre initiative, avance publiquement une idée nouvelle qui engageait pourtant la stratégie de son parti. À l'émission *Politique Atout* de Radio-Canada, il déclare que « l'indépendance se réalisera quelques années seule-

14 Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 490-491 – les crochets son de moi, R.G.

ment après l'élection du Parti québécois et qu'il y aura un référendum sur la constitution du Québec indépendant »¹⁵.

23, 24 et 25 février 1973 – 4^e Congrès du parti. Face aux manœuvres des référendistes et en prévision des élections générales imminentes, le parti réaffirme son adhésion à la voie électorale d'accession à la souveraineté (résolution citée ici en épigraphe).

29 octobre 1973 – Élections générales. L'étapisme est introduit à la dérobée dans la campagne électorale du parti. Quatre jours avant le scrutin, Claude Morin, au mépris du programme du parti, expose ses vues étapistes au journal *Rond Point* : « L'indépendance du Québec ne se fera que lorsqu'une majorité de la population québécoise aura été d'accord, par référendum [...] Pour nous, il est une étape absolument essentielle de l'accession à l'indépendance¹⁶. » Deux jours avant le scrutin, et toujours au mépris de la volonté expresse du parti, une publicité électorale carrément étapiste est distribuée à grande échelle. Il s'agit d'une « carte de rappel » qui contient le message suivant : « Aujourd'hui, je vote pour la seule équipe prête à former un vrai gouvernement. En 1975, par référendum, je déciderai de l'avenir du Québec. Une chose à la fois. Chaque chose en son temps¹⁷. »

15 Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, t. 2 : *Le baron, 1970-1985*, Québec Amérique, 2002, p. 96. – À noter que, en supposant que Duchesne rapporte fidèlement l'intervention de Lévesque, celui-ci parle d'un référendum » sur la constitution », non sur l'indépendance. Mais la question rebondit car, comme l'écrit le biographe de Parizeau à la page suivante : « Si l'échec d'un référendum sur la constitution signifie, pour René Lévesque, le rejet de l'indépendance, dans l'esprit de Jacques Parizeau, il n'en est rien. Un référendum perdu sur un projet de constitution ne remet pas en cause le principe de la souveraineté proclamé par l'Assemblée nationale. »

16 Cité dans : Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, t. 2 : *Le baron*, p. 99.

17 Reproduit dans : Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Hurtubise HMH, 1976, p. 185 ; également, avec de légères différences, dans : Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, t. 2 : *Le baron*, p. 99.

L'exécutif du parti, dont un Jacques Parizeau mécontent, sera placé devant le fait accompli. Jean Garon, candidat dans Lévis, racontera plus tard avoir refusé de distribuer la carte dans sa circonscription¹⁸.

15 novembre 1974 – 5^e Congrès national du parti. Sous la prétention fallacieuse de « mettre immédiatement en branle le processus d'accession à la souveraineté », une résolution étapiste établit exactement le contraire ! « Mettre immédiatement en branle le processus d'accession à la souveraineté » signifie, comme l'indique la suite de la résolution, mettre en branle non la souveraineté mais des négociations avec Ottawa pour redéfinir la place de la province dans la fédération. Pour ce qui est du « processus d'accession à la souveraineté » : mutisme total de la résolution, sinon pour laisser entendre qu'il serait dommage d'en arriver là, comme une option de dernier recours à laquelle on ne céderait que par dépit, option si peu nécessaire ou si peu emballante qu'on lui impose deux conditions expresses : il faudra que les négociations avec le fédéral aient échoué, auquel cas on devra encore « s'assurer au préalable de l'appui des Québécois par voie de référendum ». Difficile de se mettre soi-même plus de bâtons dans les roues et, devant l'adversaire, d'être plus rampant. Difficile, pour un éventuel gouvernement souverainiste du Québec, de s'interdire davantage tout geste politique autonome et de s'auto-nier autant comme représentant politique des Québécois. Difficile enfin d'avoir moins de ferveur pour une cause inscrite sur ses drapeaux. Bien évidemment, le Canada n'aura qu'à opposer une fin de non-recevoir à ce plan étapiste pour qu'éclate sa parfaite ineptie stratégique, ce qu'il ne manqua pas de faire. Et dire que René Lévesque qualifiait ce plan étapiste de « préjugé en faveur du bon sens » !

18 Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, t. 2 : *Le baron*, p. 98.

La résolution de 1974 menotta pour longtemps l'indépendantisme. Elle rendait illégitime, comme je viens de l'expliquer, voire illégale, toute action indépendantiste d'un gouvernement québécois menée sans aval référendaire préalable. Ajoutons qu'elle privait l'institution électorale et parlementaire québécoise d'une part essentielle de son intérêt en renvoyant à d'autres mécanismes le soin de décider de l'avenir national. Du seul fait d'exiger des représentants de l'Assemblée nationale un mandat référendaire en sus de leur mandat législatif, la résolution discréditait ce mandat législatif et elle cédait à Ottawa le droit des Québécois de décider qui les représente. Elle trompait les Québécois en présentant ce lâchage du projet souverainiste comme le « processus d'accession à la souveraineté ».

De l'« élection référendaire »

L'étapisme a si bien réussi que proposer aujourd'hui au péquiste « modèle » d'oublier le référendum, c'est comme demander aux deux clochards de Beckett d'oublier Godot. L'attente de ce Godot hypothétique qui a promis de venir et ne vient jamais est ce qui tient Estragon et Vladimir, leur sujet de conversation, leur vie. Il en va de même de la promesse de référendum qui tient les souverainistes, leur fournit une raison stratégique d'attendre d'autant plus tentante que les morsures de la dépendance y semblent solubles. Les péquistes réclamaient l'indépendance. Ensuite, ils ont appris à demander le référendum. Enfin – c'est la dope référendaire qui fait ça –, ils ont « super hâte à rien »...

Le référendisme est si ancré que les plus radicaux d'entre les péquistes ne trouvent pas mieux, pour réveiller un peu le parti, que de réclamer un référendum au plus sacrant. Et quand le parti passe dans l'opposition, comme c'est le cas

maintenant, ils demandent qu'on emboutisse le référendum dans l'élection. C'est l'«élection référendaire».

Ses promoteurs, croyant déjouer l'étapisme, en avalisent au contraire les présupposés. C'est pourquoi, la plupart du temps, ils exigeront une victoire électorale à plus de 50 % du suffrage exprimé, comme dans un référendum. La seule appellation d'«élection *référendaire*» interdirait de toute façon à leur parti de mettre en œuvre sa plate-forme indépendantiste s'il prenait le pouvoir avec 50 % du suffrage ou moins. Il n'y a donc pas que la chose qui soit mauvaise : l'appellation l'est aussi. Ceux qui proposent l'«élection référendaire» en ayant simplement en tête une élection dont l'enjeu principal serait l'indépendance et en disant se ficher des querelles «sémantiques» oublient le poids des mots et induisent l'électorat en erreur (et ils se trompent d'ailleurs eux-mêmes). Dans le régime parlementaire de type britannique qui est le nôtre, un parti a le droit et le devoir de réaliser son programme s'il accède au pouvoir en vertu d'une pluralité des sièges. Que les adeptes de la voie électoralo-référendaire exigent davantage, c'est par pur atavisme référendaire. Ils ne se rendent pas compte – ni n'entendent les fédéraux se bidonner – qu'ils imposent à l'un des partis en lice une surexigence, une exigence à laquelle seul le parti indépendantiste serait astreint, en contradiction avec la démocratie électorale. Sans rien dire du fait qu'une «élection référendaire» devrait porter en principe sur un seul enjeu, chose précisément impossible pour une élection, où le citoyen est appelé à choisir entre des candidats et des partis aux plates-formes étendues et variées, cela y compris dans le cas d'une élection à enjeu fort.

L'«élection référendaire» est une sorte d'hybride inspiré par le nécessaire souci de secouer le Parti québécois de sa débi-

litante léthargie, mais à la fois par l'incapacité de rompre vraiment avec la déformation référendaire. Il s'en trouve même pour dire que le Parti québécois devrait avoir le chic d'abandonner le pouvoir aux mains de ses adversaires s'il gagnait les élections sans majorité « référendaire », c'est-à-dire sans majorité absolue des voix. Ce qui est un déni pur et simple du jeu démocratique des partis. D'après Marcel Lefebvre, pour qui le pouvoir provincial a été et serait une sorte de cadeau empoisonné pour les forces indépendantistes : « nous devons faire valoir l'idée d'une élection référendaire en évitant les pièges de la gouverne provinciale ». En cas de victoire électorale sans majorité absolue des voix (51 % + 1), le parti indépendantiste devrait renoncer au pouvoir, soit sur le coup, soit suite à un référendum constitutionnel perdu.

« Avec moins de 50 % + 1, soit 44 % par exemple, deux options se présentent : refuser la gouverne provinciale et retourner dans l'opposition [...]; enclencher la démarche vers l'indépendance immédiatement [...] et fixer une étape de confirmation démocratique qui serait un référendum [...] sur un projet de Constitution [...] Si ce référendum est perdu, le parti devrait démissionner pour éviter un retour à l'étapisme¹⁹. »

Voilà un bien curieux refus du jeu politique et qui serait fort mal vu. Même les votants indépendantistes fuiraient un parti si... douloureux. Comment ne pas voir là encore une séquelle du mal référendaire ? L'étapisme a habitué tout le monde à penser qu'un gouvernement du Parti québécois ne pouvait rien entreprendre pour l'indépendance à moins

19 Marcel Lefebvre, « Promouvoir l'indépendance par la voie électorale – Exit l'étapisme », *Le Devoir*, 14 janv. 2004. – L'auteur, de l'exécutif du PQ de Lotbinière, est aussi membre du conseil d'administration du MER et président du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ).

d'un référendum positif en ce sens, qu'il ne pouvait gouverner qu'en mettant de côté toute politique indépendantiste. De même ici, on dénie au Parti québécois le droit d'utiliser le pouvoir gouvernemental aux fins de l'indépendance à moins d'y avoir été porté par plus de 50 % des voix, de détenir autrement dit un mandat électoralo-référendaire. Quant aux partis concurrents – qui, comme on sait, sont beaucoup moins proches du peuple, éthiques, sublimes... –, ils peuvent se contenter d'un mandat électoralo-référendaire. Car le côté un peu risible de cette option éclate quand on considère que l'« élection référendaire » serait un référendum pour les péquistes et une élection pour leurs adversaires libéraux, adéquistes et autres !

Trente années de stratégie référendaire ont transformé le pouvoir politique en patate chaude pour les péquistes ou en catégorie informelle dans leur tête, alors qu'il devrait être l'instrument de leur projet²⁰.

Indépendance et action gouvernementale

Personne n'avancerait cette idée d'« élection référendaire » si le Parti québécois se vouait résolument à l'indépendance, y compris quand il accède au pouvoir, s'il cessait de prendre ses adversaires pour des partenaires, s'il avait la conviction que la cause qu'il défend est celle de son peuple et n'avait pas peur de la lui exposer pour l'unir derrière elle. Or c'est cela qu'il faut faire : non appeler à l'« élection référendaire », mais **transformer le Parti québécois de parti référendiste en parti indépendantiste**. Il serait clair alors qu'un vote pour ce parti est un vote pour l'indépendance sans que personne ne vienne brouiller les cartes en parlant pour cela d'« élection

²⁰ Cf. Richard Gervais, « De l'usage indépendantiste du pouvoir », *L'Action national* XCIII, 5-6, mai-juin 2003.

référendaire » ou encore moins d'« élections référendaires » à répétition. **L'agir indépendantiste, y compris et surtout gouvernemental, est légitime sans référendum et l'on persiste tout simplement dans l'idée contraire en télescopant le référendum dans l'élection.** Quand le Parti québécois commandait à Québec, le brouillage étapiste avait transformé les indépendantistes en quémandeurs de référendum ; maintenant qu'il est dans l'opposition, le même brouillage les transforme en demandeurs d'« élection référendaire ». Que dirait-on de sortir du brouillage ?

Que les indépendantistes arrêtent de s'exclure de l'action gouvernementale, parlementaire, électorale ! Qu'ils rompent avec le référendisme qui les a fait s'y investir en se niant pendant trente ans ! Qu'ils cessent de penser au fond que seule l'action hors du gouvernement, hors du parlement, hors des élections est vraiment pour eux ! Il y a du né-pour-un-p'tit-pain là-dedans. Le référendisme, qui passe pour de la démocratie plus, a au contraire affaibli la démocratie chez nous, érodé chez les péquistes la foi citoyenne en ces choses élémentaires de la politique. □

Pierre Vadeboncœur*

LE RÊVE ET LE CAUCHEMAR

Voici une supposition extrême susceptible d'éclairer d'un jour brutal la situation du monde. Les choses allant comme elles vont, il n'existe pas une chance pour qu'un attentat majeur ne finisse pas par se produire aux États-Unis mêmes. Cette éventualité, loin d'être hypothétique, serait au contraire dans le domaine des probabilités. Mais cela fait trembler. Et naturellement ce n'est là qu'un exemple. La dynamique de la violence, soulevée notamment par la guerre, fait chavirer le monde dans l'agression permanente. On ne franchissait pas certaines limites, marquées comme elles étaient jusqu'à naguère par les façons passées d'agir, par les mœurs autrement dit. Ce qui ne se faisait pas déterminait jusque-là les bornes de ce qui pouvait se faire. Mais de nouveaux précédents, terrorisme en progrès et maintenant les invasions américaines, celles-ci jouant le rôle d'accélérateur extraordinaire, ont complètement ouvert le jeu et nous n'avons pas fini d'en voir le développement.

Les contrôles, toutes les armes, y compris le Bouclier, n'y feront rien. Une possibilité donnée, l'Attentat, concurrentement à mille autres, peut prévaloir à l'égal de ces dernières.

* Essayiste.

Dans l'ordre des possibilités, elles s'équilibrent. La première est aussi possible que toutes les autres prises ensemble, et au même degré. L'exception n'est pas moins possible que le reste. Les défenses peuvent tout empêcher, sauf justement l'exception, contre laquelle il n'y a pas de défense. Et cela certes est terrible.

Les Américains fondent leur politique sur leur force inégalable. Ils pensent que celle-ci suffit. Or l'infiniment grand (la puissance) n'est pas à l'échelle voulue pour arrêter l'infiniment petit, c'est-à-dire le terrorisme, qui est un virus, celui-ci à peu près imparable à un moment donné quoi qu'on dise. La plus grande nation et la plus redoutable armée ne peuvent pas finalement barrer la route à un individu portant la Mort sur lui.

Si l'Histoire est dans une phase d'hostilité aiguë comme c'est le cas en particulier depuis le gouvernement Bush, la fatalité pointe de ce côté-là d'autant plus. C'est ce qu'on veut faire remarquer quand on souligne que la guerre d'Irak n'a fait qu'accroître le terrorisme. Et le pire peut se produire tout aussi bien sur le territoire américain. Les États-Unis travaillent à leur propre malheur et à celui du monde.

Déposer les armes ? Mais c'est impossible. Les ennemis ne désarment pas, car leur situation réciproque de belligérants actuels ou potentiels est nouée. Par conséquent la paix doit partir de bien plus loin dans la pensée. Désarmer est un parti qui ne se présente pas en premier lieu dans la succession des démarches pouvant mener au salut compromis du genre humain.

Comme jamais, la guerre a été réintroduite dans le monde par le terrorisme certes pour une part, mais par la puissance américaine aussi, en 2003. Celle-ci a la responsabilité

principale de ce recul et de l'impossibilité de tenter le moindre pas vers un nouveau destin. La guerre, le néolibéralisme et la logique capitaliste (fût-elle d'État) ruineront l'homme, et ce ne sera plus comme dans les autres siècles. Une mécanique apocalyptique est en place. Ceci n'est plus du tout la même chose qu'autrefois. La terre s'épuise de toutes les façons. Une inspiration radicalement contraire à celle d'aujourd'hui devient nécessaire. On ne mesure pas l'ampleur d'une telle transformation. Il faudrait réorganiser le monde, le reprendre dans de nouvelles pensées. Mais ce serait d'une manière si fondamentale et comprenant des aspects si peu accessibles qu'on ne peut presque pas espérer de changement aussi global, aussi profond. Car à quoi équivaldrait ce grand virage ? A quelle échelle peut-on le concevoir ? A celle d'une humanité qui tendrait à se muer elle-même en une autre, rien de moins...

Dans les années trente, sur un théâtre bien plus restreint, le président américain, Roosevelt, dans le but de changer la dynamique économique et sociale d'une société industrielle paralysée, en renversa certaines perspectives et fonda le *New Deal*. C'était comme repartir à neuf et un peu décider d'une nouvelle société. Le pari était certes d'envergure, mais le problème n'était rien à comparer à la situation mondiale qui prévaut de nos jours. Ce qu'il faut faire aujourd'hui contre l'impérialisme, la guerre, la domination, le train furieux des forces économiques, politiques et militaires lancées sur le monde, c'est d'abord un *new deal*, une espèce de renversement, un changement d'axe, une révolution au sens premier du mot.

Peut-on imaginer une politique postulant non plus conquêtes, appropriations, force en action, domination politique ou économique sous toutes ses formes, mais plutôt,

peu à peu, à la faveur d'une conscience nouvelle et enfin clairvoyante, paix, renonciation, justice distributrice, esprit d'accord, entrée dans cette dynamique pratiquement inconnue. Maintenant le monde descend une pente *fatale*, au contraire des siècles passés y compris le dernier, où l'on s'infligeait des maux certes immenses mais dont on pouvait finir par guérir. Nous sommes aujourd'hui beaucoup plus près qu'alors de l'ultime Résolution des choses et même nous voici en rapport déjà concret avec celle-ci. Il faut faire céder si l'on peut nos attaches avec l'esprit de l'ancien monde et avec ses conventions géopolitiques.

On arriverait difficilement à préciser le point de rupture ou plutôt de conversion très improbable à partir duquel l'humanité s'engagerait dans l'unique passage possible vers son avenir. Le reste est perdu. Beaucoup le savent déjà. La seule voie, si elle existe, a maintenant partie liée pour moitié avec l'utopie et il ne peut en être autrement.

Si l'on ne passe par ce qui en ce moment est utopique, on n'aboutira jamais à ce qui se révélera à terme le seul possible. Au lieu de la guerre et des folies économistes, il ne faut plus vouloir que la paix, la construction de l'humanité, la renonciation à l'esprit d'accaparement, sous peine de disparition. L'utopie est la condition de ce futur réalisme. Nous sommes pour la première fois prisonniers de ce raisonnement : si l'on ne va pas vers l'utopie, c'est fini, on n'ira pas vers la réalité.

Ce sera tout ou rien. Mais cette extrémité est impensable pour nos esprits encore remplis de conceptions anciennes et périmées.

L'exemple de l'attentat imaginé au début de cet article est une figure, bien que ce soit aussi l'évocation d'une possibili-

té réelle, voire d'une probabilité. Cette figure laisse voir avec tout le relief que le moment est venu, avec ce siècle, d'engager le monde dans un changement global de visées, de vision, d'intentions, d'inspiration. De mystique. Et, conjointement, de réalisme, de rationalisme. L'attentat plus ou moins prévu ci-haut départage comme une image saisissante les deux pans possibles de la suite de l'Histoire à compter de maintenant, et laisse deviner ce qu'il en coûterait de continuer comme auparavant. L'éventualité appréhendée expose de part et d'autre la logique des choses. Les États-Unis ne cessent de faire le mauvais choix. L'exemple montre comment, à leur école, le monde finira par tourner. Il faut qu'il change. Mais c'est rêver. Et ce ne doit précisément pas être cela. □

LE WAR ON TERROR : UN ÉCHEC PROGRAMMÉ

« [...] Au cours du XX^e siècle, de petits groupes d'hommes ont pris le contrôle de grandes nations, ont monté armées et arsenaux pour dominer les faibles et intimider le monde. [...] À chaque fois, les ambitions de l'hitlérisme, du militarisme et du communisme ont été défaites par la volonté des peuples libres, par la force des grandes alliances, et par la puissance des États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, dans ce siècle, l'idéologie de puissance et de domination a de nouveau refait surface et cherche à obtenir les ultimes armes de terreur. Et, cette fois encore, c'est cette nation et tous ses amis qui détermineront si nous vivrons dans un monde en paix, ou un monde fait de chaos et de peur. Nous sommes appelés, cette fois encore, à défendre la sécurité de notre peuple et les espoirs de toute l'humanité. Et nous acceptons cette responsabilité. »¹

* Ex-conseiller en relations internationales.

1 BUSH, G.W., *Discours sur l'État de l'Union*, 28 janvier 2003 (traduction libre) « [...] Throughout the 20th century, small groups of men seized control of great nations, built armies and arsenals and set out to dominate the weak and intimidate the world. [...] In each case, the ambitions of Hitlerism, militarism and communism were defeated by the will of free peoples, by the strength of great alliances, and by the might of the United States of America. Now, in this century, the ideology of power and domination has appeared again and seeks to gain the ultimate weapons of terror. Once again, this nation and all our friends are all that stand between a world at peace and a world of chaos and constant alarm. Once again, we are called to defend the safety of our people and the hopes of all mankind. And we accept this responsibility. »

Avides de cohérence dans un monde qui en est bien avare, les États-Unis d'Amérique insèrent leur combat contre une nouvelle nébuleuse totalitaire dans une trame historique dont ils ont été un acteur incontournable. Ce combat, le « *War on Terror* » est clairement inscrit comme héritier des deux guerres majeures du XX^e siècle, menées contre de précédentes menaces, ou du moins jugées telles : la menace fasciste, puis la menace communiste.

Ce discours fondateur du 28 janvier 2003 rappelle que la « *volonté des peuples libres* », la « *force des grandes alliances* » et « *la puissance des États-Unis* », ont été deux fois victorieuses. Les États-Unis se sont donné pour mission, avec leurs « *amis* », de vaincre pour une troisième fois un ennemi désigné, qui n'est pas sans rappeler, dans le choix des termes, les deux premiers : « *l'idéologie de puissance et de domination* ». Cette nouvelle formulation est voulue plus floue que celle, critiquée, du discours sur l'État de l'Union de janvier 2002, qui ciblait nommément un supposé « *axe du mal* », en théorie formé de l'Irak, de l'Iran, et de la Corée du Nord. Ces États entretiennent pourtant entre eux des relations diplomatiques des plus disparates, et ont sans doute appris en même temps que le reste du monde qu'ils formaient un « *axe* ».

Cette reformulation pour désigner ce nouvel « *axe* » impose une précision. Les contours de cette « *idéologie de puissance et de domination* » sont vagues à souhait, mais cela n'en minimise ni la hargne, ni la létalité, ni la portée. *Ground Zero* est un cuisant rappel du fait qu'elle n'est pas le fantasme d'une nation à court de défis stratégiques depuis la fin de la guerre froide. Le centre de gravité de cette « *idéologie* » est manifestement la nébuleuse totalitaire issue du fondamentalisme islamique radical (FIR), un véritable salmigond

dis de partis, de réseaux, d'idéologues, d'États – dont l'Iran. Or l'un des régimes renversé courant 2003, le régime baasiste irakien, ne s'en réclame pas. Pour ajouter au flou, reste, en périphérie de cette nébuleuse, la Corée du Nord, qui n'a, à sa face même, rien d'islamique. Admettons que le cas nord-coréen soit *sui generis* : ce reliquat de l'ère soviétique ne serait pour l'essentiel qu'une poche de résistance de la Guerre froide. La stratégie conséquente qui lui est réservée, au reste, comme on peut l'observer, est bien celle de la Guerre froide, soit l'endiguement et la dissuasion.

Ces deux victoires, totale contre le fascisme et les guerres qu'il a provoquées, substantielle contre le communisme et les subversions qu'il a fomentées, ont été le fruit de stratégies claires, judicieusement soupesées, réalisées par des coups tactiques adroitement portés. Ces victoires peuvent-elles servir d'inspiration, de trame, comme le veut le discours du 28 janvier 2003, à une troisième victoire, celle du « *War on Terror* », contre, cette fois, le FIR et les attentats terroristes qu'il perpétue ?

Nous ne croyons pas. Pour affronter cette menace, voulue « troisième » mais en réalité inédite, du moins à une telle échelle, une stratégie et des tactiques tout autres s'imposent.

1941 – 46² : le succès sans équivoque de la guerre totale

Devant la menace présumée qu'ont constitué pour le monde libre dès les années trente les puissances de l'Axe fascistes et leurs ambitions territoriales confirmées, les États-Unis, lorsque attaqués sur leur territoire, ont finalement choisi la stratégie de la guerre totale.

² De Pearl Harbour à Nuremberg.

« En tant que commandant en chef de l'Armée et de la Marine, j'ai indiqué à chacune que toutes les mesures soient prises quant à notre défense [...] Peu importe le temps qu'il faudra pour surmonter cette invasion préméditée ; le peuple américain dans sa noble puissance remportera une victoire absolue. [...] Je demande à ce que le Congrès déclare, considérant l'attaque sournoise et non provoquée du Japon le 7 décembre, qu'un état de guerre a existé entre les États-Unis et l'Empire nippon »³.

Ce discours était la réponse type à une agression militaire classique, dont la logique clausewitzienne menait à l'obtention, de la part de l'ennemi, d'une reddition sans condition. Les précédents sont légion.

Une fois les États-Unis totalement impliqués, la guerre des Alliés contre les forces de l'Axe a mené à une victoire sans équivoque possible des premiers. De plus, l'objectif de dénazification de l'Allemagne et de pacification du Japon s'est avéré, à ce jour, un succès complet.

La concentration du politique aura été déterminante dans l'obtention de ce résultat. Le Japon et l'Allemagne, ennemis désignés, étaient des États classiques avec lesquels la communication restait possible : bref, des États dont on pouvait obtenir un geste politique, telle justement une reddition. Même si aucun traité de paix ne vint clore le conflit, tant la victoire fut totale, il est vrai.

³ ROOSEVELT, F. D., *Discours dit de « Pearl Harbour »*, 8 décembre 1941 (traduction libre) « As commander in chief of the Army and Navy, I have directed that all measures be taken for our defense. [...] No matter how long it may take us to overcome this premeditated invasion, the American people in their righteous might will win through to absolute victory. [...] I ask that the Congress declare that since the unprovoked and dastardly attack by Japan on Sunday, Dec. 7, a state of war has existed between the United States and the Japanese empire. »

La concentration géographique de l'ennemi, (l'Allemagne et le Japon sont relativement exigus), malgré un théâtre d'opérations d'une ampleur jamais vue, aura aussi été un facteur de réussite. Tel une douleur aiguë, la pierre au rein fasciste a pu être localisée et extirpée du monde libre, quoique à un prix immense. Les chiffres sont implacables : des dizaines de millions de morts, dont Dresde (180 000), et Hiroshima (qui tue encore), font valeur de symbole.

De plus, la franche solidarité des opinions alliées, pour ainsi dire sans faille alors que surgissait peu à peu l'insoutenable réalité de l'Holocauste, a facilité cette logique de guerre totale. Elle facilita aussi la tenue du « procès » de Nuremberg, et de sa justice des vainqueurs.

Cette stratégie de la guerre totale peut-elle mener à la victoire contre le FIR ?

De toute évidence, non. La tchéchéenisation croissante du conflit irakien en est un cruel rappel. La concentration politique du FIR n'existe tout simplement pas ; le FIR dépasse l'État. De qui au juste obtiendrait-on une reddition, et après une victoire militaire sur qui ou sur quoi ? Le FIR serait peut-être au monde arabo-musulman ce que le nazisme a été au monde germanique, mais ce constat, au reste boiteux, n'a aucune logique opérationnelle. Les Alliés, en partie grâce à Nuremberg et à l'imposition d'une nouvelle constitution allemande, ont réussi à dénazifier l'Allemagne sans pour autant la dé-germaniser. On ne saurait même concevoir d'équivalent « islamique » à un tel procédé.

La concentration géographique du FIR est pour ainsi dire nulle. À moins d'envisager l'extermination de nations entières à une échelle jamais vue, l'objectif d'éviction de cette idéologie du monde par une stratégie de guerre totale

est radicalement impossible. Au reste, cette innommable approche soulèverait d'insurmontables difficultés logistiques.

La solidarité interétatique, enfin, s'étiole. Le « *Nous sommes tous Américains* » français⁴ s'est refroidi presque aussi rapidement que les cendres du *World Trade Center*. Les vives tensions qui ont opposé la France aux États-Unis quant à la pertinence du conflit irakien ont scellé la question. À un point tel que ce sont même les États-Unis qui sont perçus, en plein cœur de l'Occident, notamment au sein de l'opinion publique européenne, comme les « vilains », comme la source du problème. Comme à une autre époque, où une fois passée l'empathie spontanée pour la femme violentée, les bonnes âmes du village commençaient à insinuer qu'elle portait décidément des jupes trop courtes.

1947 – ...⁵ Le franc succès de la guerre froide

Devant la menace présumée qu'a constitué dès les années vingt pour le monde libre une certaine conception du communisme incarnée par le totalitarisme soviétique, et ses ambitions territoriales larvées, les États-Unis, lorsque contestés dans leur sphère d'influence (Grèce, Turquie), ont choisi la stratégie de la Guerre froide, dont la pièce maîtresse était la l'approche du *containment*.

« [...] Il est clair que l'élément premier de toute politique américaine concernant l'Union soviétique doit être celle d'un endiguement, à long terme, patient mais ferme, des tendances expansionnistes russes. [...] Les États-Unis ont le

4 COLOMBANI, J.-M., « *Nous sommes tous Américains* » in *Le Monde*, 13 septembre 2001.

5 Bien que la Guerre froide se soit terminée avec la dissolution de l'URSS le 21 décembre 1991, le cœur de sa stratégie, l'endiguement, est toujours appliqué à des reliquats communistes, notamment Cuba.

pouvoir d'accroître énormément les contraintes sous lesquelles opèrent les politiques soviétiques, de forcer le Kremlin à observer beaucoup plus de modération et de circonspection qu'il ne l'a fait au cours des dernières années, et, ainsi, de générer des tendances qui s'inscriront éventuellement dans la dissolution ou l'atténuation graduel du pouvoir soviétique. »⁶

Cette analyse était une réponse fine à donner à une menace rampante, de type révolutionnaire, pour l'essentiel subversive. Elle n'est pas sans s'inspirer des réactions des monarchies européennes suite à la Révolution. Cette analyse donnait un cadre opérationnel à la volonté claire de l'exécutif, la « *Doctrine Truman* », énoncée quelques mois plus tôt :

« À ce moment de l'histoire mondiale, presque chaque nation doit choisir entre différents modes de vie. [...] Je crois que la politique des États-Unis doit être de soutenir les peuples libres qui résistent aux tentatives de subjugation par des minorités armées ou des pressions extérieures. Je crois que nous devons porter assistance aux peuples libres afin qu'ils cheminent vers leur destin, à leur façon propre. »⁷

6 KENNAN, G. F. (X) in Foreign Affairs, juillet 1947 (traduction libre) « [...] It is clear that the main element of any United States policy toward the Soviet Union must be that of a long-term, patient but firm and vigilant containment of Russian expansionist tendencies. [...] The United States has it in its power to increase enormously the strains under which Soviet policy must operate, to force upon the Kremlin a far greater degree of moderation and circumspection than it has had to observe in recent years, and in this way to promote tendencies which must eventually find their outlet in either the break-up or the gradual mellowing of Soviet power. »

7 TRUMAN, H., discours prononcé à Washington, 12 mars 1947 (traduction libre) « At the present moment in world history nearly every nation must chose between alternate ways of life. [...] I believe that it must be the policy of the United States to support free peoples who are resisting attempted subjugation by armed minorities or by outside pressures. I believe that we must assist free peoples to work out their own destinies in their own way. »

La stratégie du *containment*, de l'endiguement, se basait sur le pari de l'implosion soviétique, d'un point de vue de crise structurelle appréhendée. « *La société soviétique pourrait très bien avoir des carences qui éventuellement affaibliront son propre potentiel total* ».⁸ Basé sur une formidable prescience, ce chef-d'œuvre de cohérence et d'endurance politique aura été appliqué par neuf administrations américaines successives. Le *containment* de l'Union soviétique (accompagné en périphérie de terribles conflits dits de basse intensité, dont les plus terribles s'enchaînèrent dans le Sud-Est asiatique), jumelé au terrible jeu de la dissuasion nucléaire, aura, au bas mot, fonctionné. Bien que la conclusion voulue fut certes la victoire, mais pas forcément l'obtention d'une quelconque reddition. La Fédération de Russie, qui a hérité de l'essentiel de l'appareil diplomatique et de la puissance militaire de la défunte Union soviétique, est aujourd'hui, à toutes fins pratiques, une alliée de l'Ouest. Le monde est aujourd'hui en rémission du communisme et de ses métastases, et ce, à un prix relativement mineur.

La concentration politique était un facteur incontournable à l'obtention de ce résultat : l'Union soviétique, voire le Kremlin, était le point focal de la nébuleuse communiste, et le monde entier a pu constater un effondrement spectaculaire. La concentration géographique, quoique moins pointue, était par contre plus qu'un facteur dans le succès du *containment* : elle était son essence même. Qui construit une digue a déjà localisé la crue. C'est ce qui explique en partie la puissance symbolique de la chute du mur de Berlin.

La solidarité interétatique quant à cet enjeu, par contre, était beaucoup moins accentuée, ce qui a grandement compliqué

8 KENNAN, *ibid.* (traduction libre) « *Soviet society may well contain deficiencies which will eventually weaken its own total potential* »

la gestion du *containment*. Il est pour le moins difficile de gérer la crise des euromissiles, par exemple, lorsque des gouvernements en principe alliés comptent dans leurs rangs des ministres communistes.

Peut-on appliquer la stratégie de la Guerre froide, essentiellement, le *containment*, au FIR ?

Non. L'absence de concentration politique rend la stratégie du *containment* ingérable. Une stratégie qui viserait à endiguer les électrons libres que sont les terroristes potentiels, imprévisibles même pour leurs sponsors, est, dans sa conception même, vouée à l'échec. À moins de généraliser, à l'échelle de continents entiers, les délits de faciès, ce qui reste impraticable, inefficace, et au bas mot indéfendable.

La concentration géographique des plus diffuse rend l'approche de l'endiguement illusoire : l'endiguement reste une action physique. Une digue ne peut être placée qu'en fonction d'un débordement localisable et localisé. Le FIR, par définition, ne l'est pas. Il n'y a pas de crue. Le débordement vient de partout, et même de l'intérieur : Londres et Hambourg ne sont-ils pas des points focaux du FIR ? Les présumés auteurs des attentats de Madrid, certes Marocains, étaient néanmoins chez eux en Espagne.

En outre, l'approche du *containment* n'est pas une fin en soi : la victoire vient lorsque l'ennemi s'effondre de lui-même. Or l'hypothèse de l'implosion du monde arabo-musulman, terreau du FIR, ne tient pas : ce monde, jadis au sommet de sa gloire (VIII^e siècle), est en lente implosion depuis déjà au-delà d'un millénaire. La crise structurelle des sociétés arabo-musulmanes, le choc de celles-ci avec la modernité, l'atomisation des États qui la composent, semblent au contraire amplifier la prise du FIR sur celles-ci.

2001 – ... L'échec programmé du « War on Terror »

Devant la menace présumée qu'a sérieusement commencé à constituer pour le monde libre, dès les années soixante-dix, le FIR et ses relais terroristes, les États-Unis, une fois attaqués au cœur de leur territoire, ont choisi la stratégie du « War on Terror ».

« Notre guerre au terrorisme commence avec Al-Qaeda, mais elle ne s'y arrête pas. Elle ne cessera pas tant que chaque groupe terroriste à portée mondiale sera trouvé, arrêté, et vaincu. »⁹

On précisera quelques semaines plus tard :

« Cela [la guerre au terrorisme] s'avérera sans aucun doute relever davantage d'une guerre froide que d'une guerre chaude. »¹⁰

L'expression « *a lot more* » au-delà du fait qu'elle témoigne d'une certaine improvisation, étonnante à un si haut niveau, ouvre la porte à beaucoup d'options, dont l'Afghanistan allait incessamment faire les frais. L'accent, toutefois, serait mis sur une guerre de type guerre froide, ce qui est encore une fois démenti par les faits depuis l'occupation irakienne. Or les questions qui se posent sont des plus légitimes : guerre froide, soit. Mais qu'endigue-t-on au juste ? À quel équilibre, basé sur quelle dissuasion, aspire-t-on ? Quel effondrement attend-on ? Ou alors est-ce une guerre chaude, en définitive ?

9 BUSH, G. W. discours prononcé à Washington, 20 septembre 2001 (traduction libre) « *Our war on terror begins with al Qaeda, but it does not end there. It will not end until every terrorist group of global reach has been found, stopped and defeated.* »

10 RUMSFELD, D., propos tenus au Caire, 4 octobre 2001 (traduction libre) « *It [the war on terror] undoubtedly will prove to be a lot more like a cold war than a hot war.* »

Qui viendra signer l'armistice ? Et après quelle victoire décisive, sur qui, et où ?

Cette guerre au terrorisme, ce « *War on Terror* », chaude, froide, partielle, totale, d'un nouveau type ou non, peut ou ne pas être justifiable : le fait demeure qu'elle ne saurait être menée, puisqu'elle ne peut être gagnée. Une guerre totale, une guerre froide, a fortiori un dosage débilisant des deux, ne saurait faire office de stratégie gagnante visant à stopper un FIR fantomatique et des relais terroristes qui ne le sont pas. Ils ne peuvent être vaincus ainsi. Or toute guerre n'a qu'une finalité : vaincre. Les parallèles séduisants avec les années trente – la menace nazie, l'*appeasement* de Munich, l'héroïsme churchillien, etc. – ne tiennent tout simplement pas. Ils est certes gaillard, même romantique, d'afficher une attitude va-t-en-guerre, et nous en sommes ; mais encore faut-il savoir où trouver l'ennemi. De tous temps, il y avait des États, des armées. Le FIR est un spectre.

En définitive, cette guerre au terrorisme, comme celle menée par Israël contre les Palestiniens, à la fois de type chaude (les frappes, les assassinats ciblés) et froide (le mur, l'endiguement), aura (et a déjà) un résultat à l'avenant : transformer le monde libre en un géant Israël et le monde arabo-musulman en une géante Bande de Gaza. Souhaitons-nous vraiment vivre une Intifada aux proportions dantesques ? L'attentat de Bali (192 morts, en grande partie australiens), la série d'attentats qui secouent l'Arabie saoudite, la Turquie, le Maroc, ont démontré que le FIR n'hésitera pas à s'en prendre aux États perçus comme pro-américains si l'Amérique comme telle se barricade tant soit peu efficacement.

À ce titre, les attentats du 11 mars 2004 à Madrid (191 victimes et plus de 1800 blessés), exécutés exactement deux ans et demi après ceux du 11 septembre 2001, confirment

les pires appréhensions. Dans un premier temps, par l'ouverture, par le FIR, d'un front européen de l'hyperterrorisme. Si les Européens en général, et les Espagnols en particulier, ne voulaient pas faire de lien entre le FIR et l'Irak, il apparaît désormais clair que le FIR, lui, en fait un, en ciblant un des pays européens coalisés aux côtés des États-Unis dans le conflit irakien. Dans un second temps, par la terreur psychologique qu'induit le choix lugubre de la date « anniversaire » ; non seulement le FIR peut-il surmonter les complexités logistiques inhérentes à l'organisation de tels massacres, mais en plus, il se permet le luxe d'en choisir la date. Déjà, on appréhende la tenue des Jeux olympiques d'Athènes. Déjà, on imagine le pire pour le 11 septembre 2004.

De là ce terrible constat : la guerre au terrorisme est déjà perdue. Car à défaut de « vaincre » l'Occident, le FIR peut lui pourrir l'existence sur des générations, ce qui lui tiendra lieu de victoire. Les armes peuvent avoir le mérite d'être efficaces. Toutes les nations vaincues ont déjà dû reconnaître cette cruelle évidence. Or le terrorisme est une arme. Il faut dès lors lui reconnaître une potentielle efficacité, nonobstant l'asymétrie des forces en place. Le FIR, par le relais viral que sont les cellules terroristes, a une létalité infectieuse – fût-elle seulement psychologique – tout à fait réelle.

Avec le recul que donnent les deux ans et demi écoulés depuis le 11 septembre, avec le violent rappel madrilène que rien n'est terminé, force est de constater que ce geste n'était pas un « *act of war* », tel que le déclarait Henry Kissinger en direct sur CNN alors que les tours brûlaient encore. Car il y avait eu Beyrouth (1983-84), Berlin (1986), Lockerbie (1988), le *World Trade Center* (1993), Dharan (1996), Nairobi et Dar-es-Salaam (1998), Aden (2000). Ces attentats anti-

américains, perpétrés par le FIR avec une précision quasi métronomique, firent, respectivement, 63, 241 et 16 morts ; 3, 270, 6, 19, 224 et 17 morts. Pour un total non négligeable – et non exhaustif – de 859 victimes en moins de vingt ans. Sans compter les actes terroristes islamistes ne visant pas spécifiquement les Américains, des JO de Munich à Londres, de Rome à Paris. La Libye fut même le théâtre, en 1986, d'un coup de semonce qui allait s'avérer être une répétition du « *War on Terror* », complet jusqu'au froid franco-américain : le 15 avril 1986, Tripoli et Benghazi furent la cible de la vindicte américaine. On dénombra 37 victimes.

La guerre que mène le FIR au monde libre, et aux États-Unis, est déclarée depuis longtemps. Dans cette sinistre escalade, les attentats du 11 septembre sont le coup mortel. Le 11 septembre n'était pas un acte de guerre, un « *Pearl Harbour* » du terrorisme, mais bien l'exact opposé : cette première tour qui brûlait, c'était déjà Hiroshima ; cette deuxième tour qui s'écroulait, c'était déjà Nagasaki.

En démontrant, avec un diabolique sens du fini (une seule tour aurait suffi, sans compter le Pentagone) sa prodigieuse capacité de nuisance, mû par un fanatisme difficilement concevable, le FIR, le 11 septembre, incarné en l'occurrence par Al-Qaeda, a « gagné ».

Que faire ?

Les États-Unis sont la plus formidable puissance militaire, économique, diplomatique, politique, et culturelle de tous les temps. Beaucoup plus que la France de 1962 (qui a été confrontée à un enjeu non pas similaire mais tout de même comparable) ils peuvent très bien se permettre le luxe d'une « défaite », et passer à autre chose. D'autant plus qu'ils ont donné quelques jabs à l'aveuglette (Afghanistan, Irak) pour

sauver la face et régler au passage quelques comptes qu'ils estimaient plus ou moins liés à ces événements.

Dans un monde idéal, l'administration Bush, avant toute chose, aurait envoyé un fax au FIR (pour reprendre le type d'image chère à Henry Kissinger), le 12 septembre 2001, pour lui demander « dites, vous voulez quoi au juste ? ». Cela était hélas impossible, et l'est toujours. Il faut, dès lors, prendre les devants. Par conséquent, les États-Unis devraient faire des gestes qui envoient au FIR un message concret, qui n'est autre que « *Je vous ai compris !* ». Cette phrase de juin 1958 du général de Gaulle est entendue, bien sûr, comme l'a entendue la majorité musulmane de l'époque, c'est-à-dire que l'heure était venue de rendre l'Algérie aux Algériens, le Maghreb aux Maghrébins.

Puisqu'il n'existe pas d'entité à laquelle demander une reddition comme conclusion à une guerre au terrorisme « chaude », comme il n'existe pas d'entité dont on peut constater l'effondrement comme conclusion à une guerre au terrorisme froide, on ne peut guère plus reconnaître de « victoire » à quiconque. Puisqu'il n'y aura ni victoire, ni défaite, ni paix, ni armistice, il faut dès lors mettre en pratique cette stratégie du « *Je vous ai compris !* ». Celle-ci n'est pas une stratégie d'*appeasement*, puisque la défaite serait déjà admise. Ce serait plutôt celle de la retraite ordonnée. Le fil tactique de cette stratégie serait une série de concessions faites au monde arabo-musulman, dont l'essence serait la reconnaissance explicite de sa zone d'influence politique et économique – qui inclut Israël – et la fin des intrigues occidentales au sein de celle-ci. Comme en 1962, il est désormais temps de rendre le monde arabo-musulman aux Arabo-musulmans.

Tout comme les États-Unis quittèrent prestement le Liban après les spectaculaires attentats de 1983-84, ils doivent

impérativement rapatrier leurs effectifs présents dans le monde arabo-musulman, en particulier en Arabie saoudite. Ce qui, au reste, est une des rares demandes précises d'Oussama Ben Laden. L'accusation « d'impérialisme » à l'encontre des États-Unis – excluant l'Amérique latine – est grandement surfaite, et ne résiste pas à l'analyse. Or elle est vivement ressentie, notamment dans le monde arabo-musulman.

Car les attentats qui ont mené au 11 septembre, les attentats du 11 septembre comme tels, les attentats du 11 mars, et les attaques dont on ose à peine imaginer l'ampleur, mais qui viendront inmanquablement si le « *War on Terror* » se poursuit, sont le résultat d'un auto-aveuglement du monde libre, qui n'est pas sans rappeler celui de l'aventure coloniale européenne. Celui qui consiste à forcer un dessein commun à des mondes encore trop désynchronisés pour assumer un vivre-ensemble pleinement consenti. □

*Témoignons notre fierté,
d'être Québécois!
Arborons le fleurdelisé!*



MÂT **DE DRAPEAU**

Tecnima

de type résidentiel

Voici un mât à prix abordable, d'une conception originale.

CARACTÉRISTIQUES :

- Une base préfabriquée en béton
- Un système d'ancrage et des fixations pour prévenir le vandalisme

CHOIX DE HAUTEURS :

18 pieds (5,5 m) 21 pieds (6,4m) 23 pieds (7,0 m)

SPÉCIFICATIONS :

- Mât en alliage d'aluminium trempé, 6063-T6
- Base préfabriquée en béton armé
(42 pouces de hauteur par 8 pouces de diamètre)
- Système d'ancrage du mât :
(2 profilés en alliage d'aluminium en forme d'un U)
- Boule décorative de 5 pouces de diamètre en aluminium anodisé
- Quincaillerie en acier inoxydable
- Système d'éclairage en option

SERVICES OFFERTS :

- Transport
- Installation

AUTRES MODÈLES OFFERTS :

- Mât de type commercial
- Mât de type architectural avec chariot pivotant et drisse interne



15075, avenue Guy
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1V4

Tél. : (450) 799-3664

Sans frais : 1 866 372-7328

Téléc. : (450) 799-2538

Courriel : drapeau@tecnima.qc.ca



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM[®].

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

DOSSIER

LE SUROÏT ET LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

Dossier

LE SUROÏT ET LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

De Montréal à Kyoto en passant
par le Suroit

-*Scott McKay* 70

Quelques repères historiques

-*Jean-Marc Pelletier* 78

Suroit : d'autres solutions
disponibles

-*Jean-Marc Pelletier* 104

L'éolien ou le thermique

-*Réal Reid* 123

L'électricité de source thermique :
une impasse pour le Québec

-*Martin Poirier, Steven Guilbeault,
Joséphine Hénault* 134

Hydro-Québec et la
manipulation publique

-*Gaétan Breton* 151

Lire

En primeur

Go^e anniversaire du
débarquement de Normandie

Laisses dans l'ombre

-*Sébastien Vincent* 182

Les essais

196

Livres reçus

211

Courrier des lecteurs

213

**DE MONTRÉAL À KYOTO
EN PASSANT PAR LE SUROÏT
OU COMMENT FAIRE PERDRE
AU QUÉBEC SON LEADERSHIP
MONDIAL EN ENVIRONNEMENT**

Avec la ratification à Montréal du protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et bénéficiant d'un bilan énergétique qui fait une large place aux énergies renouvelables, le Québec peut se targuer d'être dans le peloton de tête des nations industrialisées d'un point de vue des enjeux environnementaux globaux. C'est pourtant avec une détermination froidement mercantile que les dirigeants d'Hydro-Québec cherchent à changer de cap et à aliéner notre patrimoine aux besoins du marché énergétique nord-américain. Après avoir évité la prolifération de centrales nucléaires le long du Saint-Laurent, les Québécois souhaitent-ils vraiment se lancer dans les filières du gaz et du pétrole ?

Montréal, septembre 1987 : le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a finalement été arrêté au Siège de l'Organisation de l'aviation

* Scott McKay, M.Sc. Environnement. Editeur du magazine écologiste *Contretemps* dans les années 80, Scott McKay s'est engagé en politique municipale avec le RCM et Jean Doré. Conseiller municipal de 1986 à 1994, il a notamment participé à fonder le Regroupement montréalais pour la qualité de l'air. Sa thèse de maîtrise en sciences de l'environnement portait sur les outils économiques pour le contrôle des émissions atmosphériques. M. McKay œuvre actuellement comme développeur de marchés internationaux pour des produits environnementaux québécois innovateurs. Il représente l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique) auprès du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

civile internationale après une série de réunions et de négociations rigoureuses. Le Protocole est entré en vigueur à la date prévue, le 1^{er} janvier 1989, après avoir été ratifié par 29 pays et la Communauté économique européenne. Il s'agissait là de la première entente internationale permettant de faire face à un défi global, celui de la détérioration de la couche d'ozone. Or, les discussions tenues à Montréal aboutirent à des résultats beaucoup plus importants que ceux escomptés dans un premier temps. Le trou dans la couche d'ozone a cessé de s'agrandir et le Québec s'est positionné majestueusement sur la carte de la diplomatie environnementale mondiale.

Forts de ce premier succès, c'est maintenant au réchauffement global de la planète que s'attaquent la communauté scientifique et les représentants des gouvernements nationaux. Le protocole de Kyoto est sur toutes les lèvres et il ne se passe pas une journée sans que les citoyens ne soient interpellés pour faire leur part. Le consensus sur Kyoto est sûrement moins fort que dans le cas du Protocole de Montréal, mais les enjeux sont colossaux. La menace pèse, les effets d'un réchauffement global commencent à se faire sentir. Encore une fois, la communauté scientifique est unanime : il faut agir avant qu'il ne soit trop tard !

Or, dans ce dossier, le Québec fait encore plutôt bonne figure. Bien sûr, c'est le Canada qui a négocié et ratifié l'entente, mais la population et le gouvernement du Québec ont joué un important rôle de contre-poids contre les provinces de l'Ouest qui s'y ont fortement opposées. Le bilan énergétique québécois présente plusieurs aspects positifs en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables, bien que l'inondation de vastes territoires par les réservoirs hydro-

électriques ne soit pas sans générer des quantités importantes de gaz à effet de serre...

Fiers de cette situation, les Québécois sont en droit de s'attendre à ce que leurs dirigeants capitalisent sur cette force. On aurait pu s'attendre à ce que les projets énergétiques ne soient plus analysés simplement en fonction de leurs coûts économiques mais aussi de leurs coûts sociaux et environnementaux.

Le Québec et les engagements canadiens

Mais la logique gouvernementale est toute autre. On estime que la relative virginité québécoise en matière de gaz à effet de serre (GES) représente un potentiel à exploiter. Si les autres ont péché, c'est à eux d'expier ! Ils sont en haut de la moyenne des émissions, ils doivent baisser. Le Québec est en bas, il peu donc augmenter ses émissions. Non ?

La façon dont les efforts canadiens seront répartis entre les provinces n'est pas encore claire. Mais si on partage l'objectif de réduction de façon égale entre les provinces, cela pénalise les provinces qui ont déjà fait les bons choix, comme le Québec. Ici, nous avons depuis longtemps fait le choix de l'hydroélectricité. En Alberta, le gaz et le pétrole prennent un peu – pas mal – plus de place... Nous savons par exemple que la croissance des exportations de pétrole et de gaz naturel, principalement à destination des États-Unis, a contribué de manière significative à la croissance des émissions entre 1990 et 2001 (Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-2001, Division des gaz à effet de serre, Environnement Canada. Août 2003).

Dans ce contexte, il ne serait pas équitable de demander au Québec le même effort qu'à l'Alberta. C'est là le sens de la présentation initiale du projet du Suroît par le gouvernement libéral du Québec. Logique : c'est aux provinces présentant des émissions importantes à faire l'effort. Nous, nous avons fait les bons choix, nous nous sommes tenus loin du gaz et du pétrole, alors, laissez-nous polluer à notre tour ! Résonnement tordu, certes, mais nous caricaturons à peine...

Or, les efforts collectifs requis pour atteindre les objectifs de Kyoto sont si importants qu'aucune province ne pourra y échapper. Ainsi, le Canada doit réduire ses émissions de 6 % par rapport aux niveaux de 1990. Comme les émissions de GES n'ont cessé d'augmenter, cela signifie qu'il devra réduire ses émissions d'environ 25 à 30 % par rapport à ses projections actuelles courantes pour l'an 2010 !

La réduction des émissions de GES exige une modification en profondeur des méthodes de production et d'utilisation de l'énergie et, dans une large mesure, des méthodes de transport des biens et des personnes. Le Québec peut saisir cette opportunité au vol en mettant en valeur son potentiel d'économies d'énergie, tout comme ses ressources renouvelables.

Les défis qu'il faudra relever pour réduire les émissions créeront des débouchés provenant de l'élaboration et de la diffusion de technologies qui permettront aux entreprises, à l'industrie et aux consommateurs d'utiliser moins d'énergie ou d'accéder à des formes d'énergie moins polluantes. Un nouveau marché mondial axé sur la distribution de produits efficace en matière énergétique et à base d'énergie renouvelable devrait s'ouvrir. Les centrales thermiques comme celle du Suroît représentent-elles un choix stratégique ?

Notre asservissement au marché énergétique américain

La motivation derrière les déconcertants efforts d'Hydro-Québec pour s'engager dans la filière du gaz se retrouve ailleurs. Les plus anciens d'entre nous se souviendront peut-être des plans de notre société d'État pour se lancer dans le nucléaire. Gentilly I et Gentilly II ne devaient être que les précurseurs de toute une série de centrales se déployant le long du Saint-Laurent et qui allaient assurer le Québec d'une énergie propre, renouvelable et hautement rentable pour nous... et les Américains.

Aujourd'hui, ce même mirage financier, base de notre asservissement au marché continental, se déploie sous un nouveau jour : la filière du gaz. Les groupes environnementaux du Québec dénombrent actuellement pas moins de trois projets qui risquent d'être lancés dès 2004. Il y a le projet du Suroît, actuellement examiné par la Régie de l'énergie. Il y a aussi Bécancour, pour lequel TransCanada Energy attend l'autorisation du ministère de l'Environnement.

Le troisième projet évoqué est un appel d'offres pour 200 MW en cogénération. L'appel d'offres devait être lancé récemment, mais il a été retardé à une date indéterminée. Trois autres appels d'offres sont prévus, de 200 MW chacun, pour un total de 800 MW disponibles en 2013.

Pour André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), « *la haute direction d'Hydro-Québec ment à la population et aux représentants politiques lorsqu'elle déclare que la centrale du Suroît est une exception et qu'il est faux de parler de virage au gaz pour Hydro-Québec* » M. Bélisle rappelle de plus que Hydro-Québec achèterait 90 % de l'électricité de la centrale au gaz de

Bécancour. Hydro-Québec fait présentement fonctionner à plein régime la vieille centrale au mazout de Tracy. Hydro-Québec veut construire une centrale au charbon au Nouveau-Brunswick et entend exploiter des puits de gaz dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Tout cela pour assurer la sécurité énergétique du Québec ? Outre la vente d'électricité sur le marché nord américain, se dessine aussi un autre type d'asservissement de nos ressources collectives pour des bénéfices bien discutables. Tant les auditions de la Régie de l'énergie que les plus récentes audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) viennent de mettre en lumière l'impact des grands projets industriels sur la demande d'électricité et... les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, le rapport du BAPE sur la centrale dite de cogénération de Bécancour indique que « La commission constate qu'il existe un lien étroit entre les projets d'agrandissement d'alumineries et l'accélération de la croissance de la demande en électricité invoquée pour justifier la construction de nouvelles centrales thermiques au gaz naturel » comme celle de Bécancour.

« Compte tenu de la forte demande en électricité que les alumineries suscitent, des grandes quantités de gaz à effet de serre qu'elles émettent et du faible taux d'emploi qu'elles génèrent par rapport à leur consommation énergétique, la commission est d'avis que les projets d'agrandissement d'alumineries devraient être assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et faire l'objet d'un débat public », ajoutent les commissaires.

La politique de développement industriel du Québec pourrait-elle s'harmoniser avec sa politique énergétique et celle sur les changements climatiques ? Peut-être les citoyens pourraient-ils enfin voir poindre un début de cohérence dans les orientations gouvernementales. C'est ce qu'exige la Coalition Québec vert Kyoto (CQVK) lorsqu'elle demande à Québec d'élargir les discussions et d'entamer un véritable débat public sur nos objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

« Les promoteurs se réunissent en vase clos avec des représentants d'Hydro-Québec et le ministre des Ressources naturelles, mais le gouvernement n'a toujours aucune politique en matière d'efficacité énergétique ni de plan d'action afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre », déplore Richard Gendron de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), une des voix souvent entendues devant la Régie de l'énergie.

Les perspectives d'un Québec énergétique vert

Encore une fois, la logique productiviste – certains diront néo-libérale – s'impose comme seul et unique modèle de développement. Avec les conséquences que l'on sait en terme de réchauffement de la planète. D'aucuns se réjouiront du fait que nos balises démocratiques et la vigilance populaire ont permis de mettre à jour un imbroglio d'enjeux globaux, liés à des projets d'abord étudiés en cas par cas.

Le projet du Suroît, par sa grossière inconséquence et l'extraordinaire pied de nez qu'il représente aux efforts citoyens pour contrer l'effet de serre, s'est attiré la vindicte populaire. Nos dirigeants ont réussi le tour de force de mobiliser une

opposition comme jamais il en avait été vécu chez nous dans un dossier environnemental.

Les suites de l'aventure du Suroît permettront-elles de débattre des choix énergétiques dans la perspective de Kyoto ? C'est en tout cas ce que souhaitent la cinquantaine d'organismes sociaux regroupés sous le parapluie de la Coalition Québec Vert Kyoto. En organisant diverses activités de mobilisation, dont le Forum Populaire Kyoto (à Montréal, le 29 mai prochain), la Coalition entend « permettre à tous les citoyens de s'exprimer dans un climat d'ouverture et de discussion ».

Sous leur impulsion, le Québec saura-t-il gérer sa demande, réduire sa dépendance face aux énergies centralisées, réaliser son plein potentiel d'économies d'énergie, mettre en valeur ses ressources éoliennes ? C'est en tout cas là le vrai sens de l'opposition actuelle au projet du Suroît. De Montréal à Kyoto, la communauté internationale nous interpelle. Bien que notre air d'allée nous entraîne encore dans une toute autre direction, il n'est pas trop tard pour prendre le virage de Kyoto.

Pour en savoir plus :

www.aqlpa.com

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3526-04/mainMemoiresParticip3526.htm>

http://www2.ec.gc.ca/pdb/ghg/kyoto_protocol_f.cfm

<http://quebec-vert-kyoto.org>

Jean-Marc Pelletier*

LA NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC: REPÈRES HISTORIQUES

Avant-propos : le Québec
depuis la nationalisation de l'électricité

La nationalisation de l'électricité au Québec découlait de l'urgence, à l'aube des années 60, de corriger une situation chaotique qui nuisait au développement économique du Québec. Initiée par Jean Lesage à la suite d'un mandat électoral obtenu en ce sens, elle conduit à la nationalisation des entreprises électriques opérant sur le territoire du Québec et à leur rétrocession à Hydro-Québec, à l'exception des firmes Alcan et McLaren lesquelles conserveraient la propriété des centrales dont elles étaient propriétaires avant la nationalisation de l'électricité.

1 Le tableau de l'électricité avant la nationalisation

Il apparaissait donc intéressant, dans le cadre d'une vaste étude réalisée, en 1997, afin d'apprécier le contexte présidant à la déréglementation du secteur de l'électricité mis de l'avant en Californie, en Angleterre et dans plusieurs autres législatures, de resituer le contexte électrique, au Québec, avant la nationalisation, contexte qui a justifié l'appropriation

* M.Sc.A, ing., Président, Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ.

tion du capital hydroélectrique par les Québécois et l'élaboration du pacte social électrique.

1.1 De grandes disparités dans les tarifs

De nombreuses entreprises électriques opéraient à la grandeur du territoire du Québec, entreprises appartenant à des intérêts privés dans la plupart des cas. Ces entreprises s'étaient établies, au gré des balbutiements de l'électricité, sur des territoires qui leur avaient été cédés en exclusivité et opéraient sans cadre réglementaire aucun, ajustant leurs tarifs selon les indications et au seul bénéfice de leurs actionnaires.

Ainsi, en 1960, on dénombrait au moins 10 entreprises produisant de l'électricité sur le territoire du Québec¹ :

	Pourcentage du marché %	Energie produite GWh
Hydro-Québec	32,4	16,0
Shawinigan Power	20,2	10,0
Gatineau Power	6,7	3,3
Quebec Power	n/d	n/d
Coopérative de Gaspé	n/d	n/d
Cie de Pouvoir Bas Saint-Laurent	n/d	n/d
Coopérative de Gaspé-Nord	n/d	n/d
Ville de Rivière-du-Loup	n/d	n/d
La Sarre Power	n/d	n/d
Northern Quebec Power	n/d	n/d

À l'évidence, ces entreprises opéraient des sites hydrauliques dont le potentiel variait d'une localisation à l'autre, ce

¹ *L'énergie électrique, ressource mal exploitée ?*, étude de Jean-Claude Paquet, publiée dans le quotidien *La Presse* du 5 au 16 mai 1962, p. 1-2.

qui avait pour effet d'entraîner une grande disparité dans les tarifs électriques. Ainsi, on obtenait la grille tarifaire suivante, pour certains centres urbains du Québec, en 1962² :

Ville	Fournisseur	Coût du kilowatt-heure (1962) ¢/kWh	Coût du kilowatt-heure (actualisé en 1996) ¢/kWh
Montréal	Hydro-Québec	1,23	6,89
Québec	Quebec Power	1,22	6,84
Shawinigan	Shawinigan Power	1,46	8,18
Hull	Gatineau Power	0,89	4,99
Lachute	Gatineau Power	1,30	7,29
Gaspé	Coopérative de Gaspé	2,63	14,74
Rimouski	Cie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent	2,38	13,34
Mont-Louis	Coopérative de Gaspé-Nord	5,48	30,72
Rivière-du-Loup	Ville de Rivière-du-Loup	2,20	12,33
La Sarre	La Sarre Power	2,53	14,18
Noranda	Northern Quebec Power	1,23	5,61

Ce tableau est fort éloquent en ce qu'il nous permet de constater que d'importantes disparités existaient entre les régions du Québec, notamment les citoyens de Mont-Louis qui supportaient un tarif six fois plus élevé que les résidents de Hull. De plus, l'actualisation de ces coûts démontre que les citoyens de Mont-Louis auraient supporté un tarif de 30,72 ¢ pour chaque kilowatt-heure consommé en 1996 par

² *L'énergie électrique, ressource mal exploitée ?*, étude de Jean-Claude Paquet, publiée dans le quotidien *La Presse* du 5 au 16 mai 1962, p. 2.

rapport au tarif en vigueur tel que facturé par Hydro-Québec à cette époque, soit 5,3 ¢/kWh.

Enfin, ces éléments démontrent également que, si on avait conservé le régime prévalant avant la nationalisation de l'électricité, tous les citoyens du Québec – à l'exception des résidents de Hull – subiraient aujourd'hui une tarification de l'électricité plus élevée que le tarif harmonisé mis en place à la suite de la nationalisation de l'électricité.

1.2 Un réseau de transport d'électricité alambiqué

Les concessions territoriales qui avaient été consenties aux entreprises productrices d'électricité faisaient en sorte que des entreprises desservait des clientèles dans des zones situées à proximité de territoires adjacents à ceux exploités par leurs concurrents et ce, parfois, à de grandes distances de leurs propres sites de production d'électricité.

Ainsi, par exemple, la compagnie Shawinigan Power desservait la clientèle de la ville de Valleyfield, pourtant située à proximité de la centrale de Beauharnois, propriété d'une autre entreprise. Ou encore, elle desservait les abonnés de la ville de Québec dont l'alimentation électrique aurait été plus économique à partir de la centrale de Bersimis, également exploitée par un autre producteur d'électricité³. Dans tous ces cas, on assistait à une multiplication de lignes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire, les producteurs ne partageant pas leurs lignes de transport avec leurs concurrents. En somme, une multiplication inutile et inefficace de lignes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire du Québec.

³ *L'énergie électrique, ressource mal exploitée ?*, étude de Jean-Claude Paquet, publiée dans le quotidien La Presse du 5 au 16 mai 1962, p. 2.

1.3 Remettre tout cela en ordre

Lors de la nationalisation, en 1962, on dénombrait pas moins de 85 tarifs résidentiels et 80 tarifs industriels différents, à la grandeur du Québec⁴. Uniformiser les tarifs électriques et normaliser l'ensemble des procédures administratives et mettre fin à la multiplicité des équipements de transport d'électricité a été une tâche fort complexe qui a mis beaucoup de temps à se réaliser.

Ainsi, en procédant par étapes – afin que l'ajustement tarifaire n'indispose nullement les consommateurs bénéficiant d'un tarif inférieur au coût de fourniture vécu antérieurement –, Hydro-Québec a été mesure de parvenir à uniformiser, en 1975, les tarifs électriques sur l'ensemble du territoire du Québec⁵.

Il aura donc fallu plus de 12 années après la nationalisation de l'électricité pour établir une uniformité tarifaire sur l'ensemble du territoire, laquelle allait enfin permettre aux consommateurs établis en régions éloignées de bénéficier d'une énergie abondante et à bon prix afin de mettre en valeur les régions plus éloignées, dépourvues de ressources hydroélectriques, et en accélérer le développement économique.

2 Les mandats confiés à Hydro-Québec

De l'élection quasi référendaire qui a permis la nationalisation des entreprises électriques œuvrant sur le territoire du Québec, Hydro-Québec se voyait, à l'origine, confier quatre mandats spécifiques :

4 Hydro-Québec, Historique de la tarification d'Hydro-Québec, Décembre 1988, p. 2

5 Hydro-Québec, Historique de la tarification d'Hydro-Québec, Décembre 1988, p. 13

- l'électrification de l'ensemble du territoire pour desservir les régions où l'électrification, jugée peu rentable par les entreprises privées, avait été négligée ou était inexistante ;
- la mise en valeur du patrimoine hydroélectrique à la seule fin de satisfaire les besoins en énergie des citoyens et des entreprises établis sur le territoire ;
- l'établissement d'une tarification uniforme afin de corriger les importantes disparités régionales quant aux tarifs que supportaient les utilisateurs de l'électricité ;
- l'ajustement des tarifs pour couvrir spécifiquement les besoins d'investissement et les coûts d'opération d'Hydro-Québec, ce qui faisait d'Hydro-Québec une entreprise de service public et non une entreprise poursuivant des objectifs commerciaux.

3 Un modèle qui a réussi

Trente-cinq ans après la nationalisation des entreprises électriques opérant sur le territoire québécois, on peut certes affirmer que l'aventure Hydro-Québec a été un franc succès.

3.1 Des tarifs qui ont diminué suite à la nationalisation

Les tarifs électriques ont nettement diminué suite à la nationalisation, en 1962, des entreprises électriques opérant sur le territoire du Québec. Selon les données reportées dans le tableau qui suit, ce n'est qu'en 1973 que l'on atteindra, à nouveau, des tarifs résidentiels qui excèdent les tarifs en vigueur en 1958⁶⁷ :

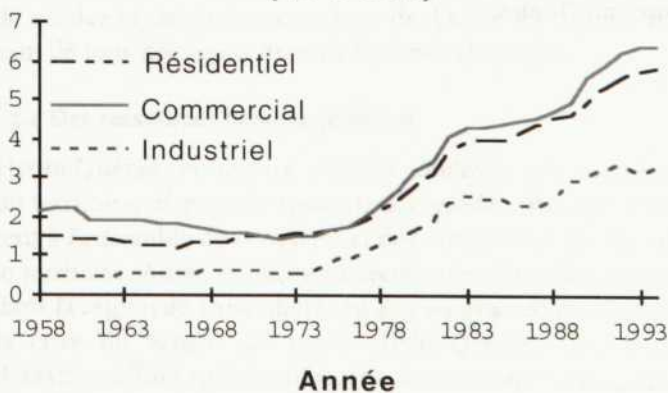
6 Données provenant des documents *Les statistiques de l'énergie au Québec 1958-1978* et *L'énergie au Québec édition 1996*, ministère des Ressources naturelles, Québec.

Année	Secteur résidentiel prix courants (¢ / kWh)	Secteur commercial prix courants (¢ / kWh)	Secteur industriel prix courants (¢ / kWh)
1958	1.52	2.17	0.50
1959	1.48	2.19	0.51
1960	1.45	2.20	0.49
1961	1.43	1.91	0.50
1962	1.40	1.87	0.50
1963	1.35	1.92	0.55
1964	1.26	1.88	0.55
1965	1.25	1.84	0.58
1966	1.23	1.86	0.54
1967	1.32	1.72	0.57
1968	1.36	1.64	0.63
1969	1.37	1.56	0.62
1970	1.49	1.57	0.63
1971	1.51	1.50	0.63
1972	1.48	1.45	0.59
1973	1.56	1.50	0.57
1974	1.56	1.54	0.60
1975	1.68	1.66	0.86
1976	1.74	1.78	0.93
1977	1.88	1.98	1.08
1978	2.14	2.34	1.25
1979	2.48	2.73	1.51
1980	2.79	3.17	1.70
1981	3.09	3.45	1.93
1982	3.62	4.03	2.35
1983	3.89	4.32	2.52

7 La baisse des tarifs électriques est, par ailleurs, relatée dans un document d'Hydro-Québec, *Historique de la tarification d'Hydro-Québec*, Décembre 1988.

Année	Secteur résidentiel prix courants (¢ / kWh)	Secteur commercial prix courants (¢ / kWh)	Secteur industriel prix courants (¢ / kWh)
1984	3.95	4.32	2.50
1985	4.01	4.34	2.44
1986	4.15	4.43	2.34
1987	4.37	4.52	2.30
1988	4.50	4.68	2.47
1989	4.65	4.92	2.91
1990	4.97	5.54	3.05
1991	5.34	5.86	3.23
1992	5.58	6.18	3.32
1993	5.71	6.34	3.12
1994	5.80	6.39	3.25

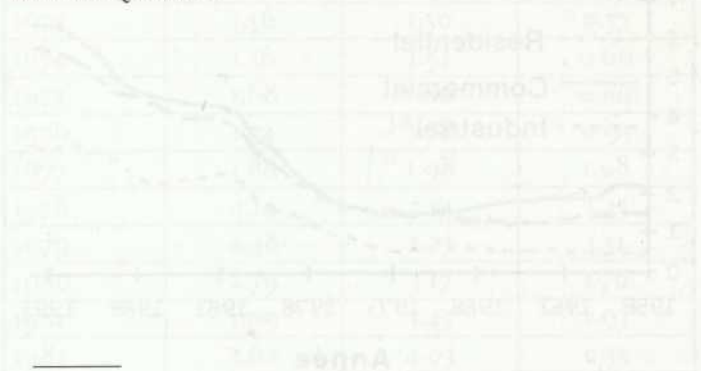
Evolution des tarifs (¢/kWh)



Les coûts présentés dans ce tableau, par ailleurs, ne tiennent pas compte de l'inflation laquelle a fortement augmenté durant les années 1970-1980⁸. Par ailleurs, si on avait intégré cette variable dans l'établissement des valeurs reportées dans le tableau, force aurait été de constater que, dans les faits, les tarifs sont, aujourd'hui, infiniment plus faibles qu'ils ne l'auraient été sans la nationalisation de l'électricité.

3.2 Des tarifs parmi les plus bas

Par ailleurs, nous jouissons également des tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord. Ce qui veut dire qu'en investissant prudemment dans notre patrimoine hydroélectrique, en développant nos compétences en ingénierie et en faisant preuve d'audace technologique lorsque requis, Hydro-Québec a été et est en mesure d'offrir des tarifs très avantageux à ses clients tout en leur assurant une excellente qualité de service et en maintenant des ratios financiers adéquats. Le tableau suivant présente l'écart entre les coûts de l'électricité de plusieurs grandes villes nord-américaines et ceux facturés au Québec⁹.



8 L'augmentation des tarifs électriques, durant la décennie 1970-1980, a suivi l'augmentation de l'IPC, selon le document d'Hydro-Québec, *Historique de la tarification d'Hydro-Québec*, Décembre 1988.

9 Tarifs en vigueur en 1997.

	Clients résidentiels (1000 kWh)	Clients petite puissance (40 kW - 10 000 kWh)	Clients moyenne puissance (1000 kW - 4 000 000 kWh)	Clients grande puissance (5000 kW - 3 060 000 kWh)
Toronto	+ 61 %	+ 31 %	+ 40 %	+ 66 %
Winnipeg	- 3 %	- 29 %	- 28 %	- 17 %
Edmonton	+ 24 %	+ 12 %	+ 6 %	- 9 %
Vancouver	+ 6 %	- 15 %	- 24 %	+ 4 %
New York	+ 233 %	+ 150 %	+ 151 %	+ 172 %
Boston	+ 176 %	+ 121 %	+ 92 %	+ 163 %
Chicago	+ 116 %	+ 67 %	+ 66 %	+ 105 %
Seattle	- 9 %	- 35 %	- 20 %	+ 15 %

3.3 Une qualité de service profitable à tous

Pour Hydro-Québec, entreprise intégrée verticalement¹⁰ et opérant à la grandeur du territoire, tous les clients – les citoyens et les entreprises – jouissent de la même prestation de service et des mêmes normes de qualité électrique, faisant de tous des égaux quant à la chose électrique.

3.4 Des ressources hors du commun

Hydro-Québec, entreprise intégrée déployée à la grandeur du territoire, dispose de ressources considérables qui profitent à l'ensemble des citoyens et des entreprises établis sur le territoire. Ainsi, et on l'a vu récemment lors des pannes dans la région de Lanaudière, au Saguenay ainsi que lors de la crise du verglas de 1998, Hydro-Québec, face à un désastre naturel qui requiert une importante mobilisation

¹⁰ Hydro-Québec opérait en mode « entreprise intégrée » jusqu'aux changements introduits, en 2000, par la loi 116 dans la structure du marché de l'électricité au Québec.

de ressources humaines et techniques, est en mesure de puiser dans son bassin de main-d'œuvre afin de supporter une situation urgente dans une région particulière.

Il en va tout autrement chez nos voisins américains lesquels, guidés d'abord et avant tout par un objectif de tarification minimale, sont vulnérables lorsque tempêtes et éléments naturels se déchainent. Dans ce cas, il est fréquent qu'Hydro-Québec prête main-forte aux entreprises extérieures, sur une base quasi régulière. Le relevé suivant fait état des interventions des équipes d'Hydro-Québec sur le territoire américain durant les dernières années :

	États assistés	Envergure du soutien
Avril 1997	Nouvelle-Angleterre	80 équipes de monteuses avec camions
Décembre 1996	Vermont et New Hampshire	53 équipes de monteuses avec camions
Juillet 1995	New York	51 équipes de monteuses avec camions
Décembre 1992	Massachusetts	50 équipes de monteuses avec camions
Août 1991	Rhode Island et ...	115 équipes de monteuses avec camions
Mars 1991	New York	30 équipes de monteuses avec camions
1983	Massachusetts et Rhode Island	100 équipes de monteuses avec camions

3.5 Une situation financière saine mais exigeante

La situation financière d'Hydro-Québec reflète la situation d'une entreprise qui a été bien gérée sur le plan financier. Ainsi, ses revenus lui permettent de rencontrer non seulement les charges fort importantes liées aux intérêts sur ses emprunts mais la valeur nette de ses actifs est constamment maintenue au-delà du seuil de 25 % de ses actifs totaux, une mesure jugée satisfaisante en pareille circonstance.

Ainsi, le rapport annuel 1996 d'Hydro-Québec nous permet de dégager, au niveau du bilan, les éléments suivants :

Actifs	53 760 M \$
Passif	41 301 M \$
Avoir net	12 459 M \$

Par ailleurs, le rapport annuel de 2003 fait état, quant à lui, d'une situation financière qui s'améliore constamment, notamment avec l'augmentation de l'avoir net entre 1996 et 2003, ce dernier se situant à 26 % de l'ensemble des actifs d'Hydro-Québec :

Actifs	57 703 M \$
Passif	35 985 M \$
Avoir net	15 127 M \$

Personne ne saurait alors contester que le modèle québécois dans le domaine de l'électricité, soit Hydro-Québec avec les mandats qui lui ont été associés, est un succès éclatant et a répondu aux attentes des citoyens et des entreprises du Québec.

4 Le pacte social électrique issu de la nationalisation...

Le pacte social électrique issu de la nationalisation de l'électricité est constitué par l'ensemble des conventions qui ont été agréées par les citoyens lors de la nationalisation et les quatre mandats confiés à Hydro-Québec constituent l'essence même de ce pacte. Ce modèle québécois dans le domaine de l'électricité a cimenté l'adhésion des citoyens autour de principes qui ont été acceptés par tous. À cet égard, l'application d'un tarif uniforme sur l'ensemble du territoire illustre clairement l'adhésion de la population aux conventions issues du pacte social électrique.

Cependant, force est de constater que le coût de fourniture de l'électricité aux citoyens et aux entreprises varie considérablement d'une région à l'autre. Ainsi, il serait vain de croire qu'il en coûte le même prix pour livrer l'électricité aux Iles de la Madeleine, en Gaspésie, dans les petits villages de l'Abitibi ou dans les régions éloignées, par exemple. Ce sont, par le fait même, les abonnés des grands centres urbains ainsi que ceux qui sont situés près des centres de production d'électricité qui supportent ces coûts plus élevés.

Or, il n'a jamais été remis en question, par quiconque, de modifier le principe des tarifs uniformes sur l'ensemble du territoire, une approche qualifiée de « timbre poste » – tarif identique pour une lettre peu importe d'où origine l'envoi et peu importe la destination –, sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, combiné avec les autres éléments définissant le pacte social électrique, ces éléments cimentent l'adhésion de la population autour de l'outil collectif dont se sont dotés les citoyens au moment de la nationalisation, à savoir Hydro-Québec comme entreprise de service public. Remettre en question un seul de ces principes risque d'entraîner la dis-

location du pacte et nous ramener à la situation chaotique qui prévalait avant la nationalisation de l'électricité.

4.1 Une première brèche dans le pacte social électrique

La première brèche dans le pacte a été introduite par le gouvernement du Québec en 1981. En effet, pour des motifs qui n'ont jamais été clairement exposés, le mandat original confié à Hydro-Québec, lui imposant de maintenir les tarifs les plus bas compatibles avec une saine gestion financière tout en lui commandant d'assurer une qualité de service qui tienne compte des contingences climatiques propres au Québec, a été modifié pour devenir celui d'une entreprise à vocation commerciale devant répondre à de nouveaux critères opérationnels. Ainsi, les tarifs seraient dorénavant ajustés de façon à dégager un bénéfice d'opération sur les activités courantes d'Hydro-Québec, ce qui permettait le versement d'un dividende au « nouvel actionnaire » d'Hydro-Québec, soit le gouvernement du Québec.

Ceci est mis en évidence dans un article du quotidien *La Presse*¹¹, où M. Georges Lafond, ex-vice-président Finances d'Hydro-Québec, apporte la précision suivante :

« On peut retracer un autre élément fondamental du contrat de société que constituait la création d'Hydro-Québec, dans l'article 22 de sa Loi [Loi constitutive d'Hydro-Québec de 1944], qui stipulait que « La Commission a pour objet de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière ».

11 Nous ne pouvons réellement pas nous payer le luxe d'une privatisation d'Hydro-Québec, opinion de M. Georges Lafond, *La Presse*, 15 avril 1994.

[...]

Notre contrat de société fut respecté intégralement tout au long des 37 premières années d'existence d'Hydro-Québec.

En 1981 débuta en douce la première étape de la répudiation du contrat social dont la privatisation constituerait, comme deuxième étape, une répudiation complète intégrale et irréversible.

En effet, le 19 décembre 1981, le gouvernement sanctionnait une révision de la Loi sur Hydro-Québec qui avait pour conséquence :

- 1- de soustraire Hydro-Québec à l'obligation de fournir l'énergie « aux taux les plus bas » ;
- 2- de modifier le statut de la Société Hydro-Québec en la maintenant en existence à compter du 19 décembre 1981 comme « Compagnie à fonds social » ;

[...]

C'est ainsi que le 19 décembre 1981, Hydro-Québec cessait d'être une propriété de la collectivité québécoise pour devenir une propriété de l'État. »

Ce qui signifie, en clair : Hydro-Québec devait non seulement ajuster ses tarifs afin de s'assurer d'une saine administration financière – une mesure présente dans le mandat original et nécessaire afin de dégager des surplus visant à couvrir ses obligations financières et à maintenir des ratios financiers adéquats – mais, de plus, elle devait générer des bénéfices supplémentaires qui seraient versés au gouvernement.

Comme détournement de la mission première d'une entreprise de service public, on ne fait guère mieux. Une entreprise de services – et les similarités avec le fonctionnement d'une coopérative sont nombreuses – n'a pas pour finalité de verser des dividendes à ses actionnaires puisque ceux-ci sont également ses clients. Cependant, par ce nouveau mécanisme introduit dans le mandat d'Hydro-Québec, celle-ci se voyait dans l'obligation d'ajuster les tarifs afin de répondre aux impératifs de rendement et de versement de dividendes énoncés par son nouvel actionnaire, le gouvernement se chargeant de « reverser le tout » aux citoyens sous forme de prestations de service.

Il s'agit, dans ce cas, d'une forme indirecte de taxation et d'une remise en question de la finalité même d'Hydro-Québec. À l'évidence, tout ceci a été sanctionné sans le consentement de la population et en l'absence de tout débat sur la portée de cette nouvelle mesure.

4.2 D'autres tentatives pour aller plus loin dans la dislocation du pacte social électrique

Quoique les changements introduits dans les années 1980 aient modifié la nature même du mandat confié à l'origine à Hydro-Québec, soit par la transformation d'une société de service public à une entreprise à vocation commerciale devant verser des dividendes à son actionnaire, peu de changements ont été apportés, par la suite, dans la finalité de la mission d'Hydro-Québec jusqu'à la nomination d'une nouvelle équipe de gestion, à Hydro-Québec, en 1996.

Ainsi, à la suite du Débat public sur l'énergie tenu en 1995 lequel avait confirmé la nécessité de maintenir le mandat original d'Hydro-Québec et de placer cette dernière sous

l'autorité d'une entité réglementaire, le gouvernement du Québec assujettissait Hydro-Québec à l'autorité de la Régie de l'énergie en 1996, confiant de ce fait la supervision des activités et des tarifs d'Hydro-Québec au soin d'un tribunal expert devant prendre le relais d'une fonction auparavant exercée par le gouvernement du Québec.

Or, il convient de souligner que le marché de l'électricité connaissait, en 1997, de profondes mutations avec la mise en place d'un marché déréglementé de l'électricité dans plusieurs États américains – Californie, Massachusetts, New York... –, une structure de marché s'inspirant largement du modèle de marché mis en place en Angleterre durant les années 80. On pourra trouver de plus amples informations quant à la structure de ce type de marché en consultant un document traitant de manière plus approfondie une telle structure de marché : <http://www.spsi.qc.ca/commparl/convo4/memoire.pdf>.

C'est dans ce contexte que les nouveaux dirigeants d'Hydro-Québec ont proposé plusieurs changements qui remettaient directement en question le maintien du pacte social électrique.

4.2.1 Facturer à chacun le « vrai coût » pour la fourniture d'électricité

En 1997, par l'adoption des règlements 642 (17 avril) et 634 (22 mai) d'Hydro-Québec régissant les tarifs d'électricité, le gouvernement du Québec sanctionnait, à la demande d'Hydro-Québec, la création de « catégories » de clients résidentiels, soit ceux devant bénéficier d'un tarif normal et ceux qui, engendrant des coûts de fourniture plus élevés, devraient dorénavant supporter un tarif « conforme aux coûts encourus » par Hydro-Québec pour les desservir. On

se souviendra que, lors de la Commission parlementaire de l'Économie et du travail tenue en 1998, les dirigeants d'Hydro-Québec faisaient valoir le fait que, dorénavant, Hydro-Québec se comporterait comme une « entreprise à vocation commerciale » et que, de ce fait, il importait d'appliquer à chacun le « vrai coût » pour la desserte en électricité.

Ainsi, par l'adoption de ces deux règlements, les clients branchés sur les réseaux autonomes voyaient leurs tarifs progresser de 5,79 ¢ à 26,5 ¢ pour chaque kilowatt-heure consommé¹², une mesure de redressement s'échelonnant sur les 5 années suivantes, et, par ailleurs, les nouveaux clients branchés sur les réseaux autonomes devaient supporter des frais initiaux de desserte de 5 000,00 \$, non remboursables.

Par la suite, devant la réaction indignée des clients desservis par les réseaux autonomes, le gouvernement du Québec faisait volte-face en retardant, dans un premier temps, la mise en application de ces nouveaux tarifs pour éventuellement surseoir à sa décision et maintenir l'uniformité tarifaire pour l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

4.2.2 Des partenariats Hydro-Québec-communautés locales pour la mise en œuvre des nouveaux projets hydro-électriques

Durant les années 70 et jusqu'en 1996, Hydro-Québec appliquait, à l'égard des communautés locales où elle aménageait de nouvelles centrales hydroélectriques, une politique visant à octroyer 1 % des coûts de l'ensemble des travaux aux communautés locales, à charge pour ces dernières d'utiliser ces allocations à des fins de revalorisation touristique ou environnementale dans leur région.

12. En excédent des 30 kWh journaliers livrés au tarif de base.

Cette mesure était fort bien accueillie par ces communautés puisqu'elle reconnaissait le fait que, puisqu'elles permettaient à l'ensemble de la population de bénéficier de la production d'électricité émanant de leurs régions, il s'avérait juste et raisonnable de reconnaître cette contribution aux intérêts de la collectivité par le versement d'un montant forfaitaire lors de la réalisation des aménagements hydroélectriques sur ces territoires. Par ailleurs, cette mesure n'avait pas pour effet d'introduire des sources de mécontentement au sein des régions qui faisaient bénéficier l'ensemble de la population de l'électricité mise en commun à la suite de la nationalisation de l'électricité et qui n'en avaient jamais retiré nul bénéfice à ce jour.

Bref, on reconnaissait les apports, au bénéfice de l'ensemble de la population, des centrales hydroélectriques aménagées dans de nouvelles régions sans créer de situations injustes pour les régions qui desservaient les besoins du Québec jusqu'à ce jour. Ainsi, depuis la nationalisation de l'électricité et malgré l'introduction de la mesure compensatoire du 1 % mise en vigueur dans les années 70 pour les nouveaux aménagements hydroélectriques, les régions de la Mauricie, de l'Abitibi, de la Côte Nord ainsi que les résidents de Beauharinois acceptaient que leurs ressources « locales » soient mises à la disposition de la collectivité afin d'assurer un développement économique harmonieux pour toutes les régions du Québec.

Or, afin d'accélérer la mise en place de projets hydroélectriques dans de nouveaux territoires et de circonscrire les objections émanant des populations visées par ces nouveaux projets, Hydro-Québec, avec l'assentiment du gouvernement, a proposé aux communautés locales, à travers des partenariats établis au sein de sociétés en commandite, une par-

ticipation à la propriété de ces ouvrages et aux revenus de production d'électricité qui découleraient de la mise en service de ces nouveaux projets.

Ainsi, aujourd'hui, Hydro-Québec n'est plus la propriétaire exclusive des projets mis en place depuis 1997 mais en partage la propriété et les revenus avec les communautés locales, une situation injuste et embarrassante qui crée un fort ressentiment au sein des régions qui mettent gracieusement leurs ressources électriques au service de l'ensemble de la population du Québec depuis la nationalisation de l'électricité en 1962.

Nul doute qu'une telle approche saura, tôt ou tard, être un élément qui contribuera à la dislocation du pacte social électrique, chaque région s'estimant en droit de revendiquer la propriété et les revenus émanant de la ressource électrique produite dans son environnement immédiat.

4.2.3 Un projet pilote de déréglementation de l'électricité, au Québec, au niveau du marché de détail de l'électricité

Lors des audiences de la Commission parlementaire de l'économie et du travail en 1998, s'inspirant du processus de déréglementation de l'électricité introduit dans plusieurs États américains, les dirigeants d'Hydro-Québec proposaient le lancement d'un marché déréglementé de l'électricité, au niveau du marché de détail, au Québec à travers un projet pilote appliqué à un groupe cible, la mesure se généralisant à l'ensemble des clients d'Hydro-Québec si les résultats du projet pilote s'avéraient probants. Les motifs invoqués par Hydro-Québec laissaient alors entrevoir le fait que, par la déréglementation du marché de détail de l'électricité, par le jeu de la compétition entre des producteurs d'électricité, les

consommateurs du Québec seraient à même de sélectionner le fournisseur leur garantissant le meilleur tarif et, ainsi, exercer une pression à la baisse sur les tarifs d'électricité.

Or, une telle structure de marché, par le jeu des regroupements de clients au sein de groupes d'achat plus importants, aurait fait en sorte que les clients « regroupés » au sein de grands blocs urbains – Montréal, Laval, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke... – auraient été en mesure de bénéficier de tarifs moindres que les regroupements de clients émanant des petites communautés locales, généralement établies en milieu rural. De ce fait, à très court terme, l'uniformité tarifaire aurait été mise en brèche sur l'ensemble du territoire du Québec et, à terme, aurait été grandement préjudiciable au développement économique de plusieurs régions du Québec, un des acquis importants de la nationalisation de l'électricité et un des fondements du pacte social électrique au Québec.

À l'évidence, cette proposition des dirigeants d'Hydro-Québec a reçu un accueil mitigé par l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'énergie et le gouvernement du Québec a, heureusement, décidé de surseoir à une proposition qui aurait mis en brèche le pacte social électrique au Québec.

4.2.4 La séparation fonctionnelle des unités d'Hydro-Québec après l'adoption d'une structure de marché déréglementé – au niveau du marché de gros – en l'an 2000¹³

Tel que cela a été mentionné plus haut, depuis 1996, Hydro-Québec était soumise à l'autorité d'une entité réglementaire – la Régie de l'énergie – chargée d'autoriser non seulement

¹³ Un exposé plus détaillé de la situation induite par la déréglementation du marché de l'électricité, au Québec, est présenté dans le document <http://www.spsi.qc.ca/commparl/convo4/memoire.pdf>.

les nouveaux équipements devant être mis en service afin de satisfaire les besoins à venir du Québec – centrales hydro-électriques, lignes de transport d'électricité, enfouissement du réseau de distribution d'électricité – mais également les tarifs d'électricité à être octroyés à Hydro-Québec, un souhait unanimement exprimé par l'ensemble des participants lors du Débat public sur l'énergie tenu en 1995.

Or, depuis 1997, Hydro-Québec avait obtenu, auprès des autorités réglementaires américaines – la « Federal Energy Regulatory Commission (FERC) » – un permis l'autorisant à transiger de l'énergie sur le marché américain, à la condition qu'elle implante un libre accès au marché de l'électricité du Québec, une mesure de réciprocité exigée par les autorités américaines. À l'évidence, telle n'était pas la situation qui prévalait au Québec et, d'autre part, invoquant le besoin d'une plus grande flexibilité dans le courtage de l'énergie sur ce marché, Hydro-Québec convainquait le gouvernement du Québec d'introduire une déréglementation « distincte » pour le marché de l'électricité au Québec, une situation unique ne connaissant aucun précédent ailleurs dans d'autres législatures.

C'est ainsi que, par la loi 116 promulguée en 2000, la structure du marché de l'électricité a été considérablement modifiée, au Québec, avec des éléments dont on mesure à peine les conséquences à ce jour. Précisons les éléments saillants issus de cette réforme :

- séparation fonctionnelle d'Hydro-Québec en 3 entités séparées – Production, Transport et Distribution d'électricité –, chaque entité opérant distinctement l'une de l'autre

- les divisions Transport et Distribution d'électricité sont soumises à la juridiction de la Régie de l'énergie, la division Production opérant en « agent libre » soumis à l'encadrement gouvernemental, tel que cela existait avant la venue de la Régie de l'énergie en 1996
- accès sans restriction aucune des producteurs d'électricité – établis au Québec ou à l'extérieur du territoire – au réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec
- Hydro-Québec Distribution devient l'unité responsable de la fourniture d'électricité au Québec – obligation de répondre à la demande et de s'assurer que les besoins à venir soient planifiés à l'avance et que des fournisseurs agréés répondent à ces besoins
- Hydro-Québec Production devient un fournisseur non exclusif d'électricité pour Hydro-Québec Distribution, lui garantissant un bloc d'énergie « patrimoniale » de 165 TWh à un tarif de 2,79 ¢/kWh
- pour les besoins en énergie excédant le bloc patrimonial, Hydro-Québec Distribution procède à des appels de proposition auprès de producteurs d'électricité et fera l'acquisition de cette énergie additionnelle à un prix reflétant les propositions retenues, la Régie s'assurant alors des ajustements tarifaires requis afin de dégager un bénéfice d'opération pour la division Hydro-Québec Distribution
- Hydro-Québec Production n'a aucune obligation légale ou autre de répondre aux besoins futurs, en électricité, d'Hydro-Québec Distribution, pouvant de ce fait lancer des aménagements hydroélectriques voués à l'exportation alors qu'Hydro-Québec Distribution devrait faire appel à des

fournisseurs extérieurs pour combler les besoins à venir du Québec

- Hydro-Québec Distribution n'a pas accès aux interconnexions du réseau de transport d'électricité lui permettant d'importer de l'énergie auprès des producteurs extérieurs au Québec
- Hydro-Québec Distribution n'a pas accès aux réservoirs hydroélectriques lui permettant de stocker l'électricité achetée à bas prix sur les marchés externes et requise aux périodes de forte consommation, les réservoirs étant la propriété exclusive d'Hydro-Québec Production

À l'évidence, les récents événements douloureux auxquels ont été confrontés les intervenants dans le domaine de l'énergie ainsi que les clients d'Hydro-Québec, notamment le lancement de projets de production d'électricité à partir du gaz naturel – le projet de centrales à cogénération de Bécancour et Le Suroît – et les augmentations de tarif décrétées en 2004, pour ne nommer que ces cas, sont les conséquences directes des changements législatifs introduits en 2000 par le gouvernement du Québec, à la demande d'Hydro-Québec. Et la situation n'est pas près d'être corrigée dans la mesure où des segments complets des activités d'Hydro-Québec échappent, dorénavant, à l'autorité de la Régie de l'énergie et dans la mesure où les mécanismes mis en place garantissent des hausses tarifaires durant les années à venir, une importante source de revenus pour le gouvernement du Québec.

Bref, nous en sommes revenus à un système hybride – activités soumises à l'autorité de la Régie de l'énergie et activités relevant de la discrétion gouvernementale – qui combine les éléments négatifs de la situation qui prévalait avant la mise

sur pied de la Régie de l'énergie, en 1996, juxtaposée à l'obligation, pour la Régie de l'énergie, d'appliquer des critères de rendement financier pour les divisions Transport et Distribution d'Hydro-Québec, ce qui se traduira par des hausses de tarifs importantes durant les années à venir malgré le fait que les bénéfices globaux d'Hydro-Québec, dans son ensemble, atteignent des sommets inégalés à ce jour.

5 Conclusion

À l'évidence, la nationalisation de l'électricité, survenue en 1962 à la suite d'une élection référendaire tenue en ce sens, s'est avérée une mesure bénéfique pour l'ensemble des citoyens et des entreprises du Québec : uniformisation des tarifs sur l'ensemble du territoire, diminution des tarifs pour les consommateurs et développement économique important pour l'ensemble des régions du Québec. À l'évidence, Hydro-Québec a bien assumé son mandat de fournisseur d'électricité à l'ensemble du territoire tout en conservant des ratios financiers témoignant d'une saine gestion financière.

Cependant, des changements introduits dans le marché de l'électricité, dans les années 80, ont su transformer la mission d'Hydro-Québec – entreprise de service public devant fournir un service au moindre coût – en une entreprise à vocation commerciale qui verse des revenus au gouvernement du Québec à même les bénéfices qui se dégagent de ses opérations.

De plus, les changements mis en place depuis 1996 portent, en eux, les germes d'une remise en question profonde du pacte social électrique établi, en 1962, à la suite de la nationalisation de l'électricité sur le territoire du Québec. Ces

changements pourraient éventuellement résulter en des tarifs non uniformes sur le territoire du Québec et inciter les régions « productrices d'électricité » à soutirer un avantage indu de l'électricité produite sur leurs territoires, au détriment du développement économique des régions dépourvues de ressources hydroélectriques.

Par ailleurs, la structure de marché mise en place, en 2000, par la promulgation de la loi 116 a considérablement perturbé le fonctionnement et l'équilibre du marché de l'électricité au Québec. Nul doute que les citoyens et les entreprises subiront les effets néfastes d'une structure de marché « unique » qui ne connaît aucun précédent dans aucune autre législature. Les événements douloureux vécus récemment par les intervenants dans le domaine de l'énergie et les clients d'Hydro-Québec – hausses des tarifs d'électricité en 2004, hausse de tarifs à venir pour 2005, lancement des projets de centrales au gaz naturel Bécancour et Le Suroît – ne sont qu'un léger avant goût des conséquences induites par les changements apportés par la loi 116 en l'an 2000.

Il serait souhaitable, dans l'intérêt supérieur de la population du Québec et des clients d'Hydro-Québec, d'abroger la structure de marché mise en place par la loi 116, comme le souhaitent l'ensemble des intervenants collaborant aux dossiers de la Régie de l'énergie. Dans le cas contraire, la planification des besoins à venir en électricité et les tarifs d'électricité feront les frais de cette structure de marché « unique » axée principalement vers les activités d'exportation d'Hydro-Québec. □

Jean-Marc Pelletier¹

SUROÏT : D'AUTRES SOLUTIONS DISPONIBLES

**Des solutions efficaces pour
répondre aux besoins d'Hydro-Québec Distribution durant
l'horizon 2006-2008**

Un des motifs au soutien du projet de centrale à cogénération Le Suroît tient au fait que le Québec se trouverait en situation de déficit, en puissance et en énergie, durant la période 2006-2008, selon les allégations du promoteur de ce projet, Hydro-Québec Production. Quoique l'examen en profondeur de la situation énergétique du Québec ne puisse établir, à ce moment-ci avec certitude, si le Québec sera en situation de déficit énergétique, il n'en demeure pas moins que la finalité de ce projet a connu des changements importants depuis son annonce en l'an 2002, comme nous l'avons rapporté lors de l'audience tenue par le BAPE sur ce projet en octobre 2002².

1 M.Sc.A, ing. Président, Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ.

2 Les aléas quant à la finalité du projet Le Suroît ont également été mis en évidence par l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et le Conseil des industries forestières du Québec, lesquels totalisent près de 60 % de la consommation de l'électricité au Québec, tel que le rapporte le quotidien *La Presse* dans son édition du 22 avril, 2004, en page 5 du cahier Affaires : « Ce qui nous dérange beaucoup, c'est les volte-face fréquentes d'Hydro-Québec. Ils ont commencé par dire que le projet était nécessaire pour répondre aux besoins des marchés d'exportation, puis qu'on en avait besoin pour répondre à la demande de pointe au Québec et, maintenant, c'est pour répondre aux besoins de base ».

À tous égards, et tel que nous l'avons énoncé devant de multiples tribunes, il existe un ensemble de mesures lesquelles, prises isolément ou combinées, pourraient satisfaire les besoins en énergie et en puissance durant la période 2006-2008 si le déficit de production se concrétisait.

Afin de bien situer les solutions qui seront mises de l'avant afin de répondre à un éventuel déficit de production, rappelons les paramètres définis pour le projet de centrale à cogénération Le Suroît :

- une centrale dont la puissance installée serait de 836 MW³ (3 % de la puissance totale des équipements de production d'électricité d'Hydro-Québec (incluant la production de la centrale de Churchill Falls))
- une centrale qui produirait, sur une base annuelle, 6,5 TWh d'énergie (3 % de l'énergie des équipements de production d'électricité d'Hydro-Québec (incluant la production de la centrale de Churchill Falls))
- une centrale dont le délai de réalisation, après acceptation par les autorités, serait de 3 années
- une centrale dont le coût total de construction s'établirait à 550 M \$
- une centrale dont le coût de production d'électricité s'établirait à 7 ¢/kWh
- une centrale qui aurait des émissions de GES de 2,25 Mt par année, soit l'équivalent de 600 000 véhicules automobiles

L'achat et l'importation d'électricité, à travers nos interconnexions, à partir des réseaux voisins

Dans un document rendu public en février 2004, le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ a établi un portrait d'ensemble des lignes de transport d'électricité reliant le réseau d'Hydro-Québec avec celui de ses voisins limitrophes, soit l'Ontario, le Nouveau Brunswick ainsi que les États du Nord-Est des États-Unis⁴. Les conclusions de cette étude établissent le fait que, au niveau des exportations d'électricité, les interconnexions sont en mesure de soutenir un niveau maximal d'exportation de 5000 MW et qu'en mode importation, ce seuil s'établit plutôt à 4000 MW, une évaluation validée par la direction d'Hydro-Québec⁵ :

« Les interconnexions actuelles sont largement suffisantes, utilisées au tiers seulement de leur capacité, a-t-il expliqué hier. Actuellement 13,4 terrawattheures passent par ces interconnexions qui seraient capables d'en accepter 45. »

À l'évidence, la capacité totale d'importation d'électricité se situe largement au-dessus de seuil de production de la centrale Le Suroît, fixé à 836 MW. La figure 10 présente le schéma des interconnexions existant entre le Québec et ses voisins immédiats.

4 <http://www.spsi.qc.ca/document/interconnexion/interconnexions.pdf>.

5 *La Presse*, 20 mai 1998, p. B1.

contribue à rendre disponibles d'importants blocs d'énergie durant les périodes de forte consommation au Québec et de faible consommation chez nos voisins immédiats, soit la période hivernale

- les centrales de production d'électricité de nos voisins immédiats s'appuient largement sur des centrales thermiques – mazout, charbon et gaz naturel avec cogénération – ou nucléaires lesquelles doivent maintenir un régime de production constant lié à la nature même de ces centrales, ce qui contribue également à rendre disponibles d'importants blocs d'énergie à des périodes de la journée où la consommation d'électricité diminue dans ces marchés
- la multiplicité des sources d'approvisionnement, au niveau des marchés limitrophes, est telle que le risque qu'Hydro-Québec Production ait à supporter des coûts prohibitifs pour l'achat d'électricité ne résiste pas à l'analyse

En dernier lieu, contrairement à ses affirmations antérieures, Hydro-Québec Production a reconnu la viabilité de cette option alors qu'elle faisait part d'une disponibilité « raisonnable » de 15,4 TWh, par année, sur les marchés voisins, soit une disponibilité en énergie largement supérieure à la production annuelle du projet Le Suroît⁶. De plus, Hydro-Québec Production conclut de façon routinière de forts volumes d'achat, à l'avance et à bon prix, dans le cadre de ses activités achat/revente sur les marchés extérieurs, comme en témoigne cette note aux états financiers 2003⁷ :

6 Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 HPQ-1 Document 1 p. 12.

7 Rapport annuel 2003, p. 103.

Au 31 décembre 2003, la Société avait pris des engagements en vertu de 83 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 2200 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 8,5 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2029. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Le rappel d'un bloc de puissance de 200 MW devenu « superflu » à la suite de la fermeture de l'aluminerie de la société Alcan à Arvida

Lors de la mise en service de l'aluminerie de la société Alcan à Alma, le parc de production d'électricité de cette société ne permettant pas de répondre aux besoins en puissance et en énergie de cette nouvelle centrale, une entente a été conclue avec Hydro-Québec Distribution afin que lui soit livré un bloc de puissance de 350 MW.

Or, dans la mesure où, en février 2004, la société Alcan a fait annonce de la fermeture de son aluminerie d'Arvida, l'électricité qu'elle produisait aux fins de cette centrale devient alors « disponible » afin d'alimenter la nouvelle centrale d'Alma. Cette situation donnerait l'option à Hydro-Québec Distribution de réduire ses engagements contractuels envers Alcan et d'ainsi dégager un bloc de puissance de 200 MW pour répondre aux besoins du Québec, une option qui représente près de 25 % de la puissance proposée par le projet Le Suroît.

8 La différence entre les engagements contractuels d'Hydro-Québec, notés aux états financiers sous la rubrique « Engagements et éventualités », entre 2002 et 2003 correspond aux engagements contractés avec des fournisseurs situés à l'extérieur du Québec durant l'année courante. Ainsi, pour l'année 2003, on en déduit des engagements nouveaux de 1270 MW et 4,5 TWh contractés avec des producteurs localisés à l'extérieur du Québec

Cette solution a été soulevée par un des intervenants dans le dossier soumis à l'attention de la Régie de l'énergie⁹ mais Hydro-Québec ne souhaite pas la retenir, comme en témoigne cette affirmation :

« Le contrat entre Alcan et Hydro-Québec est ferme. Par conséquent, Alcan peut utiliser ces 200 MW à son entière discrétion. »

Ce rappel d'un bloc de puissance de 200 MW, représentant un volume d'énergie annuel de 1,8 TWh, pourra être combiné avec le bloc de puissance de 120 MW également rendu « disponible » depuis la fermeture de l'usine de métallurgie Magnola¹⁰, une augmentation de la disponibilité en puissance de 320 MW et un accroissement du bilan en énergie d'Hydro-Québec par année.

Le rappel des contrats bi-énergie CII mis en place durant les années 1980

À la suite de la mise en service des centrales du complexe La Grande phase 1, Hydro-Québec jouissait alors d'importants surplus de production d'électricité et a conclu des ententes à long terme, avec les marchés limitrophes, afin d'assurer la vente de cette production excédentaire. Par ailleurs, au niveau du marché du Québec, Hydro-Québec a lancé en 1983, auprès de sa clientèle commerciale, institutionnelle et industrielle (CII), un programme de substitution des sources de chauffage afin d'écouler des surplus ponctuels d'électricité. Ainsi, de nombreux clients CII se sont prévalus de cette option d'achat d'électricité à tarif réduit et, aujour-

⁹ Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 HP-3 Document CCVK p. 9.

¹⁰ Hydro-Québec, *Rapport annuel 1999*, p. 24.

d'hui, plus de 4000 clients bénéficient de ce programme destiné, à l'origine, à écouler l'énergie excédentaire du complexe La Grande.

Or, à l'évidence et s'il appert qu'Hydro-Québec Distribution souhaite diminuer la consommation d'électricité afin de répondre aux besoins définis durant la période 2006-2008, le rappel des contrats bi-énergie CII s'avère une option à considérer avec attention.

Ainsi, dans la mesure où Hydro-Québec refuse de rendre publics les paramètres précis de ce programme¹¹, nous ne sommes nullement en mesure d'établir avec précision la puissance et l'énergie qui seraient rendues disponibles par le rappel de ces contrats ; par ailleurs, à partir des informations fragmentaires rendues publiques par Hydro-Québec, il appert que ce segment de consommation se traduirait par des engagements en puissance de plus de 550 MW¹² et un volume d'énergie, livré à cette clientèle, supérieur à 2 TWh par année¹³.

De plus, Hydro-Québec reconnaît aujourd'hui la validité de cette option alors qu'elle estime être en mesure de procéder à un rappel « partiel » des contrats bi-énergie CII¹⁴. Ainsi, elle estime être en mesure de dégager, dès 2006, un bloc de

11 Dans le dossier Régie de l'énergie R-3526-2004, l'intervenant CCVK a demandé des précisions quant à l'ampleur des blocs de puissance et d'énergie livrés aux clients CII, une information qu'Hydro-Québec refuse de dévoiler (Hydro-Québec-3 Document CCVK, p. 15 & 16). Par ailleurs, le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ a fait une demande similaire à Hydro-Québec et a porté le dossier à l'attention de la Commission d'accès à l'information.

12 Document Présentation d'Hydro-Québec Distribution sur la prévision de la demande, en énergie et en puissance, pour la période 2003-2011, 10 mars 2004, p. 25.

13 Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 HPQ-1 Document 1 p. 4, Tableau 4.3.1.A.

14 Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 HPQ-1 Document 1 p. 17-18 & 19.

puissance de 380 MW et une réduction du volume annuel d'énergie consommé, par cette clientèle, de 1,5 TWh. Une option qui, si elle est mise en application, représenterait à elle seule 45 % de la capacité de production du projet Le Suroît et 23 % de l'énergie produite par cette centrale.

L'ajout d'un troisième groupe de production d'électricité à la centrale SM-3

La centrale hydroélectrique SM-3 est une centrale mise en opération « partielle » en 2003 et dotée de deux groupes de production d'électricité de 440 MW chacun. Prévues à l'origine pour accueillir une production supplémentaire d'électricité résultant du détournement des rivières Carheil et Aux-Pékans, une option mise de côté pour des motifs environnementaux, elle a été conçue et construite pour accueillir un troisième groupe de production d'électricité.

Ainsi, l'ajout d'un troisième groupe de production à la centrale SM-3, dont le délai de réalisation serait d'environ deux années, permettrait l'ajout d'une unité de production additionnelle de 440 MW, ce qui représenterait 50 % de la capacité de production du projet Le Suroît. Quoique l'opération en continu et pendant plusieurs années, de ce troisième groupe aurait des incidences négatives sur le niveau du réservoir de la centrale SM-3, sa mise en opération, limitée à la période 2006-2008, engendrerait des effets « acceptables » sur l'opération de cette centrale.

De plus, l'ajout d'un troisième groupe de production à la centrale SM-3 assurerait une parfaite complémentarité, au niveau de la production d'électricité, durant les périodes de plus faible production d'électricité par les parcs éoliens, une option qui sera présentée plus loin. Ainsi, un troisième

groupe de production d'électricité installé à la centrale SM-3 pourrait être mis hors service durant les périodes de forte vélocité des vents et mis à contribution durant les périodes où les vents, plus faibles, ne pourraient pleinement assurer la production requise par les parcs éoliens.

L'opération de la centrale au mazout lourd de Tracy en mode continu

Les paramètres d'opération de la centrale au mazout lourd de Tracy, tels que déterminés par les autorisations environnementales, limitent l'opération de cette centrale à 1,9 Mt de gaz à effet de serre (GES) par année, ce qui résulte en un volume de production d'énergie de 2,6 TWh par année¹⁵. Ce volume de production se traduit à son tour par l'opération de la centrale de Tracy limitée à une période de 6 mois, sur une base annuelle. Par ailleurs, les informations rendues publiques par Hydro-Québec Production démontrent que ce seuil n'a jamais été franchi durant la période 1989-2003.

Or, dans la mesure où le ministère de l'Environnement relèverait, pour une période temporaire de 3 années, le seuil d'émission des GES de cette centrale à 3,8 Mt par année, Hydro-Québec Production serait en mesure d'opérer cette centrale en mode continu et d'ainsi ajouter 5,2 TWh à son bilan de production d'électricité, soit 80 % de l'énergie totale produite par le projet Le Suroît.

¹⁵ Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 HPQ-1 Document 1 p. 10.

La conversion à un combustible moins polluant et l'opération en mode continu de la centrale Tracy

Afin d'assurer l'opération, en continu et pendant plusieurs années, de la centrale au mazout lourd de Tracy tout en se conformant aux autorisations environnementales énoncées par le ministère de l'Environnement, la conversion de la centrale de Tracy à l'utilisation d'un combustible moins nocif pour l'environnement ou l'utilisation de mazout à plus faible teneur en soufre s'avèrent des solutions fort intéressantes à la construction de la centrale de cogénération Le Suroît.

Ainsi, Hydro-Québec Production a procédé à des études visant la conversion de la centrale vers l'utilisation de gaz naturel mais il appert que cette conversion engendre des coûts importants et résulte en des impacts environnementaux similaires à ceux qui seraient générés par le projet Le Suroît. Par ailleurs, le mazout lourd utilisé actuellement pour alimenter cette centrale a une teneur en soufre de 1,2 %, en poids, alors que l'utilisation d'un mazout léger à teneur en soufre de 0,3 %, en poids¹⁶, résulterait en des émissions environnementales largement amoindries, moins d'impuretés et de métaux diffusés dans l'environnement immédiat et une plus grande acceptabilité par la population locale.

Avec l'utilisation d'un mazout à faible teneur en soufre, l'opération en mode continu de la centrale de Tracy pourrait s'avérer une solution de remplacement au projet Le Suroît, non seulement à titre transitoire durant la période appréhendée de déficit énergétique 2006-2008 mais également à

16 http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/reports/cnslt_rpts/disc_paper/sec1_4_f.htm#sec2

titre permanent afin de combler les déficits en apports énergétiques mesurés durant les dernières années.

L'opération des centrales à « turbines à gaz TAG » en mode continu

Hydro-Québec Production dispose, dans son parc de production d'électricité, d'unités de production alimentées avec un carburant de type « aviation » et qui sont mises à contribution lors des moments de forte consommation d'électricité au Québec, soit durant la période hivernale, ainsi que durant les périodes de forte consommation journalière. À cet effet, Hydro-Québec dispose d'unités installées à Bécancour, à La Prairie ainsi qu'en Abitibi et ces trois ensembles de production TAG présentent une puissance installée de 820 MW, soit un niveau de production identique à celui énoncé pour le projet Le Suroît.

Ainsi, il appert que, durant la période de « déficit appréhendé » lequel sert à justifier la construction de la centrale Le Suroît, Hydro-Québec Production serait en mesure d'opérer, en mode continu, ses unités de production TAG afin d'assurer la disponibilité constante d'un bloc de puissance de 820 MW et un apport en énergie de 7,2 TWh annuellement, une solution à la portée immédiate d'Hydro-Québec.

La construction d'une centrale à réserve pompée en milieu urbain ou à proximité des zones de grande consommation

La construction d'une centrale à réserve pompée, en milieu urbain, est un concept qui a été élaboré depuis fort longtemps. Ce type de centrale de production assure la production d'électricité à des moments de forte consommation,

durant la journée, et n'augmenterait nullement le bilan en énergie d'Hydro-Québec Production.

D'une façon simplifiée, précisons qu'il s'agit d'excaver une cavité souterraine de grande dimension, de la relier à une source d'eau abondante, localisée en surface, par des canalisations appropriées et de faire en sorte qu'au moment où un besoin de production d'électricité se manifeste, l'eau en surface s'écoule dans la cavité en actionnant, au passage, des équipements de production d'électricité. Et, lorsque la période de grande consommation est terminée, on inverse le cycle d'opération afin de vider la cavité de son eau et de la retourner à la source située en surface.

Il va sans dire qu'une telle option n'augmente aucunement le bilan en énergie pour le producteur d'électricité puisque l'électricité produite lors de l'écoulement de l'eau vers la cavité doit être restituée afin d'extraire l'eau de la cavité, pour qu'un autre cycle de production puisse être initié par la suite. Par ailleurs, la quantité d'électricité produite, durant la période de forte demande, est directement liée à la dimension de la cavité construite à cet effet.

Ainsi, dans la mesure où Hydro-Québec Production doit être en mesure de répondre à la demande en électricité en tout temps et dans la mesure où le projet Le Suroît vise également à répondre aux besoins liés aux périodes de forte consommation, une centrale à réserve pompée construite en milieu urbain ou dans une zone de forte consommation s'avère un outil intéressant pour répondre à ce besoin ponctuel de production. De plus, si une telle centrale est localisée en milieu urbain, elle peut être mise à contribution afin d'alimenter des charges prioritaires en cas de défaillance du réseau de transport d'électricité.

La construction d'un parc éolien additionnel de 2 000 MW

La construction et la mise en exploitation d'un parc de production d'électricité à partir de la ressource éolienne s'avère une solution qui trouve sa place dans un portefeuille de production diversifié d'énergie électrique. Largement diffusé en Europe, avec d'importants parcs de production implantés en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas et en Espagne, la filière éolienne connaît un essor remarquable dans plusieurs régions du monde.

Ainsi, à partir des données relatives aux projets implantés en Europe, il appert que le déploiement d'un parc éolien de 2000 MW, avec un facteur de production de 30 %, rendrait disponible un bloc de puissance de 600 MW et assurerait une production annuelle d'énergie de 5,3 TWh, une option qui s'avère équivalente au projet Le Suroît, sans les incidences environnementales associées à ce projet.

De plus, combiné avec l'ajout d'un troisième de groupe de production d'électricité à la centrale SM-3 tel qu'évoqué plus haut, la constance dans l'approvisionnement en électricité peut être assurée pour le déploiement de cette option comme en témoignent les représentants du Groupe Axor, propriétaires et exploitants des parcs éoliens de Matane et Cap-Chat¹⁷ :

« Axor estime toutefois que pour tirer le meilleur parti du vent, il faut jumeler les parcs éoliens à ces centrales hydro-électriques avec réservoirs, pour permettre à ceux-ci de faire le plein quand il vente suffisamment pour alimenter les éoliennes et pour prendre la relève quand le vent cesse. »

¹⁷ La Presse, 27 avril 2004.

Par ailleurs, dans les études déposées par le SPSI relativement à cette filière¹⁸, il a été établi qu'un programme de grande envergure engendrerait un coût moyen de production de l'électricité de 4,4 ¢/kWh, sur un horizon de 20 ans, et serait opérationnel en moins de 3 années, des avantages éminemment supérieurs aux options que présente le projet Le Suroît.

Le lancement et le déploiement d'un important programme d'économie d'énergie

Un vecteur très important qui peut être mis à contribution pour résoudre le déficit appréhendé d'énergie, durant la période 2006-2008, consiste également à faire appel au potentiel que représente l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, comme nous l'avons exposé à de nombreuses reprises par le passé¹⁹. Ainsi, en se référant aux études déjà rendues publiques par le SPSI, l'on peut affirmer qu'il existe un fort potentiel de réduction de la consommation en électricité tant au niveau de la clientèle industrielle, commerciale que résidentielle d'Hydro-Québec Dis-

18 Voir le mémoire déposé par le SPSI dans le cadre des audiences de la Commission parlementaire des Transports et de l'environnement relatives au protocole de Kyoto, <http://www.spsi.qc.ca/commparl/convo3/kyoto.pdf>, section 6.1.4.

Voir le mémoire déposé par le SPSI dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement relatives au projet Le Suroît, <http://www.spsi.qc.ca/document/bape/lesuroit.pdf>, section 4.5.6.

Voir le mémoire déposé par le SPSI dans le cadre des audiences de la Commission parlementaire de l'Économie et du travail relatives à l'étude du plan stratégique 2002-2006 d'Hydro-Québec, <http://www.spsi.qc.ca/commparl/convo2/eolien/eolien.pdf>.

19 Voir le mémoire déposé par le SPSI dans le cadre des audiences de la Commission parlementaire des Transports et de l'environnement relatives au protocole de Kyoto, <http://www.spsi.qc.ca/commparl/convo3/kyoto.pdf>, section 6.2.

Voir le mémoire déposé par le SPSI dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement relatives au projet Le Suroît, <http://www.spsi.qc.ca/document/bape/lesuroit.pdf>, sections 4.5.1 à 4.5.4.

tribution, dont certaines mesures sont présentées au tableau qui suit.

De plus, il convient de faire mention du potentiel appréciable d'économie d'énergie que représente l'utilisation des thermopompes géothermiques. Ainsi, dans le cas de l'aréna de Val-des-Monts, l'installation d'une unité de chauffage et de réfrigération par géothermie, au coût de 75 000,00 \$, a résulté en une diminution de la facturation annuelle de 50 000,00 \$ et une réduction de la consommation de 50 %²⁰. Il convient également de rappeler que cette technologie a été retenue par le distributeur d'électricité Manitoba Hydro qui supporte, via un prêt pouvant s'étendre sur une période de 15 années, le coût additionnel relié à la mise en place de ces équipements²¹.

Segment d'économie (TWh)	Potentiel	
Industriel	38 ²²	Récupération de la vapeur basse pression à des fins de chauffage urbain ou de chauffage industriel
Commercial & Institutionnel	6,7	Réduction de 50 % des besoins en chauffage et en climatisation par l'utilisation de thermopompes géothermiques ou de thermopompes bi-étagées

²⁰ Hydro-Pressé, mai 2002, p. 28.

²¹ Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 Mémoire AQLPA-SE-GS 6 doc 6 Document du Manitoba Hydro.

²² Il s'agit ici de TWh « thermiques » résiduels liés à la production de vapeur, à des fins industrielles, et qui pourraient faire l'objet de programmes de récupération de la vapeur basse pression.

Commercial & Institutionnel	1,1	Diminution de la consommation liée à l'éclairage ²³
Résidentiel	1,1	Installation à grande échelle de thermostats programmables permettant d'abaisser le chauffage durant les périodes de vacation, une réduction estimée à 5 % de la consommation liée au chauffage (21,5 TWh)
Résidentiel		Installation de minuterics pour les systèmes de filtration des piscines permettant une réduction de 50 % de la consommation

À l'évidence, le déploiement à grande échelle du chauffage et de la climatisation, par géothermie, auprès de la clientèle commerciale et institutionnelle pourrait diminuer la demande en énergie de plus de 6 TWh par année, un volume d'énergie comparable au volume d'énergie proposé par le projet Le Suroît. De plus il s'agit d'une option qui peut être déployée en quelques années si on incite Hydro-Québec Distribution à supporter plus activement un programme de cette nature, comme elle l'évoque dans le dossier soumis à l'attention de la Régie de l'énergie²⁴ et comme le soutiennent plusieurs intervenants au dossier²⁵.

Les diverses options sont synthétisées dans le tableau qui suit.

23 Dossier Régie de l'énergie R-3473-2001.

24 Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 HPD-1 Document 1 p. 18-19.

25 Dossier Régie de l'énergie R-3526-2004 Mémoire AQLPA-SE-GS 6 doc 1 *Mémoire de l'expert M. Thomas Welt*.

	Apport		Délai de réalisation	Option proposée en rapport au projet Le Suroît (%)		
	Puissance (MW)	Énergie (TWh)		Puissance (%)	Énergie (%)	Coût (%)
Importation d'électricité	variable	15,4	court terme	na	236	équivalent ou moindre
Rappel du contrat Alcan & abandon Magnola	320	1,8	court terme	38	28	équivalent ou moindre
Rappel contrats bi-énergie CII	550	2	< 2 années	66	31	< 50
3 ^e groupe à SM-3	440	3,8	2 années	53	58	équivalent
Tracy pendant 3 années	600	5,3	court terme	72	82	supérieur
Tracy avec mazout léger	600	5,3	court terme	72	82	supérieur
Turbines à gaz TAG	820	7,2	immédiat	98	110	supérieur
Centrale à réserve pompée	nd	nd	moyen terme	nd	nd	équivalent ou supérieur
Programme éolien 2000 MW	600	5,3	3 années	72	82	63
Programme économie énergie	nd	8,8	moyen terme	nd	135	équivalent ou supérieur

Conclusion

Ainsi, nous sommes d'avis que, afin de reconstituer une disponibilité en électricité qui tienne compte des besoins à

venir du Québec et qui intègre les apports énergétiques moindres observés durant les dernières années, il existe un ensemble d'options qui permettraient de dégager un « surplus opérationnel » dans la production d'électricité, pour les prochaines années, notamment :

- le rachat des engagements de livraison devenus « superflus » par la fermeture d'usines tel l'aluminerie Alcan à Arvida
- le rappel des contrats de livraison bi-énergie pour les clients commerciaux, institutionnels et industriels CII
- l'importation d'électricité auprès des marchés externes
- l'ajout d'une troisième unité de production à la centrale SM-3
- l'opération, sur une base continue pendant quelques années, de la centrale de production d'électricité de Tracy
- la conversion à un mazout à plus faible teneur en soufre et l'opération en continu de la centrale de Tracy
- l'opération, sur une base continue pendant un nombre limité d'années, des centrales de production d'électricité par turbines à gaz TAG
- la construction d'une centrale à réserve pompée en milieu urbain ou à proximité des zones de grande consommation
- la construction d'un parc éolien additionnel de 2000 MW
- le lancement et le déploiement d'un important programme d'économie d'énergie □

L'ÉOLIEN OU LE THERMIQUE

Pour rencontrer l'augmentation prévue de sa demande électrique, le Québec semble vouloir se tourner vers le thermique (centrales au gaz naturel). Les centrales au gaz représentent une très belle technologie. Mais cette technologie est importée, que ce soit l'équipement ou le carburant, rien ou presque ne proviendra du Québec. En plus de l'investissement initial, pour une centrale au gaz naturel comme « Le Suroît », le Québec devra importer environ 300 Millions \$ par année de carburant. Une telle centrale émettra quelque 2,25 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année, soit une augmentation de l'ordre de 3 % pour le Québec ou l'équivalent d'une flotte de 600 000 autos.

Pour fournir un service sensiblement équivalent à la centrale projetée du Suroît, un projet éolien :

- nécessiterait un parc éolien d'environ 2000 MW jumelé à l'exploitation du réseau hydraulique existante ;
- pourrait être construit dans les mêmes délais qu'une centrale au gaz ;

* Ingénieur.

- éviterait la production de gaz à effet de serre ;
- exploiterait une ressource indigène au Québec ;
- créerait une activité industrielle de 200 à 700 M \$ par année pour la fabrication des éoliennes durant 5 années et créerait près de 200 - 400 emplois permanents pour l'opération et l'entretien des parcs éoliens ;
- résulterait en un coût de production de l'électricité de l'ordre de 4 ¢/kWh versus 6,9 ¢/kWh pour « Le Suroît », une économie qui actualisée sur 20 ans vaut près de 2,0 milliards de \$ présents.

Particulièrement au Québec, où la ressource est reconnue comme exceptionnelle, l'exploitation de la filière éolienne peut constituer le complément idéal au parc, actuel et à venir, de production hydraulique. Au Québec, la ressource éolienne est de beaucoup supérieure à la ressource hydraulique. De plus, elle est mieux répartie géographiquement. Généralement bien acceptée par la population, elle est parfaitement complémentaire avec un parc de production électrique basé sur la ressource hydraulique, elle présente également une très bonne corrélation mensuelle avec la demande, réduisant par le fait même les besoins de stockage.

Tout comme l'hydraulique, l'éolien fait appel à une ressource renouvelable et consiste principalement en un investissement en capital auquel on ajoute des frais d'entretien, le carburant étant gratuit. Cependant, l'éolien étant un produit manufacturé, il présente un fort contenu d'emplois industriels (75 à 80 % du coût total du projet), comparativement aux emplois en chantiers pour l'hydraulique. La filière thermique quant à elle exporte les emplois à l'extérieur du Québec

pour l'achat de turbines à gaz et pour la production du gaz qu'elles consommeront.

L'industrie éolienne mondiale est en pleine croissance et le Québec, possédant des atouts indéniables en ce domaine, pourrait y occuper une place de choix. Ainsi, elle présente :

- un chiffre d'affaires mondial de l'ordre de 16 G \$ par année (12 milliards pour les nouvelles éoliennes installées en 2003 et 3,8 milliards pour les 75 TWh produits en 2003) ;
- un taux de nouvelles installations en 2003 de 8133 MW, pour un total de 39294 MW installés ; démontrant une croissance de plus de 26 % en 2003, soit une croissance annuelle de plus de 25 % pour une 7^e année consécutive ;
- mondialement, elle procure de l'emploi à près de 100 000 personnes (fabrication, construction et entretien).

La production d'électricité à partir de la ressource éolienne, fait aujourd'hui appel à des technologies éprouvées, la puissance globale installée a crû de 500 % de 1997 à 2003, soit de 7636 MW à 39 294 MW. Rappelons les faits suivants :

- des unités de production de 2 à 5 MW sont commercialement disponibles, elles ont de 80 à 126 mètres de diamètre et sont montées sur des tours de 80 à 120 mètres de hauteur, les éoliennes modernes sont les plus grosses machines tournantes au monde ;
- des unités de production ont démontré une disponibilité de plus de 98 % et elles peuvent fonctionner :

- sous des climats froids ; des versions arctiques sont disponibles pour un coût majoré d'environ 5 % par rapport aux versions standards ;
- sous des conditions givrantes ; des éoliennes sont fabriquées pour opérer sous ces conditions jusqu'à 100 jours par année ;
- la production d'électricité d'une centrale éolienne peut être prévue 48 heures à l'avance, avec une précision de l'ordre de 10 %, les technologies permettant cette prévisibilité sont appliqués depuis 1999 et s'améliorent d'année en année ;
- une haute pénétration démontrée dans plusieurs pays, la partie ouest du Danemark comble, à certaines périodes de l'année, plus de 70 % de la puissance électrique requise pour ses besoins propres. La région de Navarre en Espagne, quant à elle, produisait 55 % de son électricité à partir de l'éolien en 2002 et on prévoyait doubler l'apport des énergies renouvelables pour 2005, l'éolien produirait alors 71 % de l'électricité de la région.

Par ailleurs, les coûts de production de l'éolien sont extrêmement concurrentiels et sont de l'ordre de 4 à 5,5 €/kWh. Pour atteindre ces coûts :

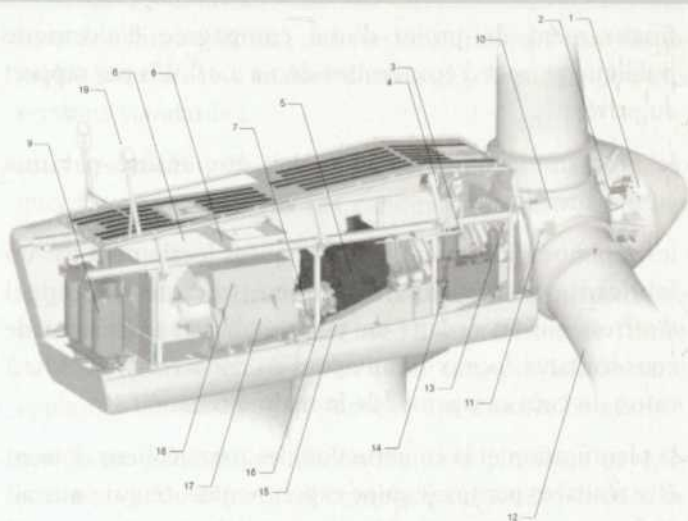
- le programme doit avoir assez d'ampleur pour pouvoir réaliser des économies d'échelle (par exemple : rencontrer la nouvelle demande québécoise soit environ 1000 MW par année, en sus de fournir l'énergie escomptée à court terme du thermique) ;
- la propriété et l'exploitation des parcs éoliens, au Québec, doivent être confiés à Hydro-Québec ; (la structure de

financement de projet d'une compagnie d'électricité publique permet d'économiser de 1 à 2 ¢/kWh par rapport au privé) ;

- le programme d'implantation doit être réalisé par une équipe bien formée ;
- les éoliennes pourraient être fabriquées localement par un fabricant mondialement reconnu (recruté par appel d'offres) qui en dedans de 3 ans établirait un réseau de sous-traitants locaux (avantage d'au moins 0,5 ¢/kWh, à cause du coût comparatif de la main-d'œuvre) ;
- la planification et la construction des parcs éoliens doivent être réalisées par une équipe expérimentée, ce qui pourrait être un constructeur de niveau mondial, recruté par appel d'offres, qui en dedans de 3 ans établirait une filiale locale ou un réseau de sous-traitants locaux ;

À titre d'exemple, l'implantation d'un tel programme, en Espagne, a permis d'atteindre un contenu local de 90 % en dedans de 3 ans et la création d'au moins 20 000 emplois dans les usines d'assemblage des éoliennes et de fabrication de leurs composantes, chiffres qui pourraient s'appliquer de même manière au Québec.

La figure de la page suivante montre une éolienne moderne. Ses composantes principales sont : un rotor comprenant généralement trois pales et un moyeu ; une boîte d'engrenages pour élever la vitesse de rotation et une génératrice électrique. L'éolienne comporte aussi un système d'orientation de la nacelle, un frein, un système de contrôle et évidemment une tour pour supporter la nacelle.



- | | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. Régulateur au moyeu | 11. Roulement de pale |
| 2. Vérin de réglage de pas | 12. Pale |
| 3. Arbre principal | 13. Système de verrouillage de rotor |
| 4. Refroidisseur d'huile | 14. Bloc hydraulique |
| 5. Multiplicateur | 15. Châssis |
| 6. Régulateur supérieur VMP avec convertisseur | 16. Moteur d'orientation |
| 7. Frein | 17. Alternateur OptiSpeed™ |
| 8. Treuil | 18. Système de refroidissement de la génératrice |
| 9. Transformateur | 19. Capteur ultrasonique |
| 10. Moyeu de pale | |

L'abondance du gisement éolien québécois

De nouvelles méthodes d'évaluation de la ressource éolienne appliquent les données historiques de la météo à haute altitude à la prospection éolienne, ce qui donne un historique d'environ 50 ans aux résultats. Les travaux de l'équipe canadienne sont faits en collaboration avec le centre de

recherche danois de Risø. Les résultats de calibration (validation du modèle avec des mesures anémométriques) en Suisse, au Sinaï et plus récemment en Saskatchewan et en Gaspésie montrent une précision de l'ordre du 0,5 mètre/seconde.¹

Cette méthode a récemment été utilisée par les chercheurs d'Environnement Canada pour analyser le potentiel québécois. L'ensemble du Québec a été évalué à une résolution de 30 kilomètres et la région au sud du 55^e parallèle a été évaluée à une résolution de 5 km. Ces études montrent que :

- l'ensemble du Québec présente 933 800 km² ayant des vents supérieurs à 7 m/s, ce qui à une densité moyenne de 5 MW/ km² permettrait d'installer 4 669 000 MW d'éoliennes pouvant produire 14 000 TWh par année, ce qui est près de 75 fois la capacité hydraulique actuelle d'environ 180 TWh. À des vents supérieurs à 8 m/s, on retrouve 555 100 km², ce qui à 5 MW/ km² permettrait d'installer près de 2 775 000 MW d'éoliennes pouvant produire 8930 TWh par année ;
- au sud du 55^e parallèle, c'est-à-dire de la frontière des États-Unis jusqu'à la limite nord des lignes actuelles de transport d'électricité, on retrouve 298 450 km² de superficie présentant des vents supérieurs à 7 m/s, ce qui permettrait d'installer, à une densité moyenne de 5 MW/ km², 1 492 000 MW d'éoliennes qui pourraient produire 4450 TWh par année. À des vents supérieurs à 8 m/s, on retrouve 155 500 km²,

¹ Pour une explication de cette nouvelle méthode, voir : Robert Benoit, Wei Yu and David Lemarquis, Environnement Canada : "Mesoscale Mapping of the Wind Energy Climate of Canada", CanWEA Wind Energy Conference, Ottawa, Canada, October 29-31, 2001.

ce qui à 5 MW/ km² permettrait d'installer près de 778 000 MW d'éoliennes pouvant produire 2568 TWh par année.

Rappelons ici que des vents supérieurs à 7 m/s permettraient d'obtenir de l'énergie électrique à partir de l'éolien à des coûts avantageux par rapport à la filière thermique au gaz naturel. En effet, des projets d'envergure, bien conçus, pourraient donner de l'énergie éolienne à moins de 5,6 ¢/kWh pour des vents supérieurs à 7 mètres/seconde et à moins de 4,7 ¢/kWh pour des vents supérieurs à 8 m/s (versus « Le Suroît » estimé à 6,9 ¢/kWh). Ces coûts incluent le raccordement au réseau et le support en puissance (aussi appelé service d'équilibrage).

Comme exemple de parcs éoliens qui permettraient d'éviter la filière thermique, nous avons étudié quatre régions qui pourraient fournir les 13,2 TWh escomptés du thermique (6,5 TWh du projet « Le Suroît » ; 4,1 TWh du projet de TCE à Bécancour, et les 2,6 TWh de la centrale de Tracy opérée en sus du support en puissance lors des périodes de pointe de l'hiver).

Ces besoins pourraient être comblés par :

- un parc éolien de 3750 MW dans la région de La Grande 4 – Laforge, vents de 8,75 à 9,25 mètres/seconde, coût de capital de 4750 M \$, résultant en un coût moyen de 4,2 ¢/kWh, pour une économie sur « Le Suroît » de 1983 M \$ actualisé sur 20 ans ;
- un parc éolien de 4500 MW dans la région de Manic – Outardes – Bersimis (à proximité du réseau à 735 kV), vents de 7,75 à 8,25 mètres/seconde, coût de capital de 5700 M \$,

- résultant en un coût moyen de 4,9 ¢/kWh, pour une économie sur « Le Suroît » de 1592 M \$ actualisé sur 20 ans ;
- un parc éolien de 5300 MW dans la région de Charlevoix (encadré par des lignes à 735 kV), vents de 6,75 à 7,75 mètres/seconde, coût de capital de 6700 M \$, résultant en un coût moyen de 5,6 ¢/kWh, pour une économie sur « Le Suroît » de 1095 M \$ actualisé sur 20 ans ;
 - un parc éolien de 6050 MW en Montérégie, à l'ouest de St-Jean sur Richelieu (à proximité du réseau de 735 kV), vents de 6,75 à 7,25 mètres/seconde, coût de capital de 7670 M \$, résultant en un coût moyen de 6,3 ¢/kWh, pour une économie sur « Le Suroît » de 479 M \$ actualisé sur 20 ans ;

Le (ou les) parc éolien serait opéré en coopération avec le complexe hydroélectrique près duquel il serait situé, la puissance hydraulique serait modulée pour combler la capacité de la ligne de transport moins la production éolienne. Ainsi, la demande plus faible faite à l'hydraulique permettrait de rebâtir les réserves au complexe hydroélectrique situé près du parc éolien ou à un autre complexe hydroélectrique raccordé au réseau.

En résumé :

- l'éolien est très abondant au Québec, plus de 75 fois la capacité hydraulique déjà aménagée ;
- la technologie éolienne a atteint un niveau de maturité suffisant pour envisager l'opération fiable dans le climat québécois ;
- l'éolien se marie bien avec l'hydraulique, permettant de bonifier et la filière hydraulique et la filière éolienne ;

- combiné avec l'hydraulique, il permettrait d'éviter la filière thermique tout en réalisant des économies appréciables pour Hydro-Québec, le Québec ainsi que pour les consommateurs ;
- pour pallier au risque anticipé de rupture de stock (bas niveau des barrages) des parcs éoliens pourraient être mis en service à l'intérieur d'un délai de 3 ans, sous les lignes de transport existantes, près du complexe « La Grande », près du complexe Manic-Outardes-Bersimis, dans Charlevoix ou en Montérégie ;
- le recours à l'éolien plutôt qu'à la filière thermique, créerait 12 000 emplois de qualité (industrielle), ce qui permettrait au gouvernement du Québec de bénéficier de retombées de l'ordre de 0,3 ¢/kWh ou d'un équivalent de 77 M \$ par année ;

D'où, pour rencontrer la demande croissante en énergie électrique au Québec ; pour tirer avantage de l'immense ressource éolienne québécoise ; pour respecter les principes du développement durable ; le gouvernement du Québec doit :

- refuser tout projet de recours à la filière thermique pour rencontrer les nouveaux besoins en énergie ;
- dans un premier temps (si l'urgence des besoins d'énergie invoquée par Hydro-Québec s'avère)
- fournir la quantité d'énergie annuelle escomptée du projet « Le Suroît », (un parc éolien d'approximativement 2000 MW)

- fournir la quantité d'énergie escomptée du projet de Bécancour en discussion avec Trans Canada Energy (un parc éolien d'approximativement 1400 MW)
- fournir la quantité d'énergie escomptée de la centrale thermique de Tracy (autre que celle venant de la production lorsqu'elle est utilisée comme centrale de support en puissance) (un parc éolien d'approximativement 900 MW)
- dans un deuxième temps autoriser Hydro-Québec à se faire construire 1000 MW par année de parcs éoliens pour satisfaire la nouvelle demande.

Une telle politique énergétique :

- favoriserait l'implantation d'une industrie éolienne québécoise ;
- utiliserait l'argent des québécois pour créer des emplois industriels plutôt que pour importer du gaz naturel ;
- permettrait à Hydro-Québec de demeurer une compagnie d'électricité propre et socialement responsable ;
- permettrait à Hydro-Québec de maintenir un des tarifs d'électricité parmi les plus bas au monde ;
- permettrait à Hydro-Québec d'augmenter sa rentabilité en exportant de grandes quantités d'électricité propre vers le marché lucratif des États-Unis.

Martin Poirier¹
Steven Guilbeault
Joséphine Hénault

L'ÉLECTRICITÉ DE SOURCE THERMIQUE : UNE IMPASSE POUR LE QUÉBEC

Dans notre analyse des alternatives au projet du Suroît, nous nous sommes concentrés sur l'analyse de deux filières d'énergie renouvelable, soit l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique. Les potentiels identifiés pour ces deux filières sont tels que le recours à des filières non renouvelables pourra être évité pour plusieurs décennies à venir. Toutefois, pour que les bons choix énergétiques puissent être réalisés, le cadre législatif actuel devra être modifié afin de permettre une réelle planification intégrée des ressources. Par conséquent, nous recommandons notamment l'abandon du projet de centrale thermique du Suroît au profit de l'efficacité énergétique et de l'énergie éolienne ainsi que le retour à une réglementation pleine et entière des activités d'Hydro-Québec.

LE POTENTIEL DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC

Le rapport de la firme Hélimax² réalisé pour le ROÉÉ nous permet de découvrir que le Québec recèle un potentiel

1 Martin Poirier est chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques et analyste externe pour le ROÉÉ ; Steven Guilbeault est responsable de la campagne Climat et énergie de Greenpeace et directeur du ROÉÉ et Joséphine Hénault est stagiaire chez Greenpeace.

2 « Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec », Hélimax.

éolien phénoménal. Cette étude, de loin la plus exhaustive réalisée sur le territoire québécois à ce sujet, a été effectuée en respectant une méthodologie rigoureuse en onze étapes. Elle couvre l'ensemble des 17 régions administratives du Québec.

Un des nombreux avantages de la filière éolienne est sa rapidité de mise en service. Dans le cas actuel où la sécurité énergétique du Québec est remise en question, la filière éolienne pourrait répondre à toute urgence en ce sens. Une puissance de 5000 MW d'éolien pourrait être mise à la disposition d'Hydro-Québec d'ici 2008 en devançant l'appel d'offres de 1000 MW déjà lancé et en décidant d'ici le début de 2005 de procéder à un autre appel d'offres de 4000 MW. Les phases de réalisation et de mise en service se font très rapidement. En effet, selon Hélimax, six mois seulement sont nécessaires entre le début de la construction et le début des opérations commerciales. Par conséquent, Hélimax est d'avis que le déploiement à grande échelle de la filière éolienne peut contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité énergétiques du Québec.

Le rapport de Hélimax démontre clairement que le potentiel éolien du Québec est immense, et ce même après avoir tenu compte de nombreuses contraintes :

- Tout d'abord, Hélimax n'a considéré que les gisement de vent de 7 m/s et plus comme étant viable économiquement même si, en Europe, des parcs éolien sont construits sur des sites avec des gisement de 5 à 7 m/s.
- Deuxièmement, pour des raisons de coûts et de délais, l'étude ne couvre que 55 % du territoire québécois, soit la partie au sud du 53^e parallèle³.

- Troisièmement, Hélimax a inclus dans son étude une série de contraintes territoriales afin de déterminer le potentiel du territoire propre au développement éolien. Ainsi, une distance d'exclusion est dessinée autour des agglomérations urbaines et des zones tampons sont établies près des routes et d'infrastructures diverses. Ces distances sont établies pour tenir compte des impacts visuels et sonores, par exemple. En plus des zones exclues par ces contraintes, Hélimax retire de son étude toute aire protégée du territoire du Québec et tout terrain en pente supérieure à 15 %.

Ce rapport offre par conséquent des chiffres très conservateurs, des chiffres qui n'en demeurent pas moins impressionnants. En effet, le potentiel éolien jugé économiquement viable à court-moyen terme (vents de 7 m/s et plus) et situé à 25 km et moins des lignes de transport existantes est de plus de 100 000 MW, pour une production technique annuelle de 299 TWh. Cette production potentielle représente près du triple des installations actuelles d'Hydro-Québec en puissance et près du double en énergie. Cet impressionnant potentiel est également disponible à 8,1 cents le kWh ou moins. Ce chiffre est également conservateur dans la mesure où il ne tient pas compte de subventions existantes, comme le programme incitatif ÉPÉE, ou de crédits pour la non-émission de gaz à effet de serre.

Hélimax distingue le potentiel technique du potentiel réel, admettant que ce dernier est un peu moins élevé que le potentiel technique dû au facteur de succès qui varie d'une région à l'autre (densité de population, tourisme, accès aux sites, etc.) et qui vient influencer la valeur du potentiel réel.

3 De ce territoire, 9 % contient des vents de 7 m/s et plus.

Hélimax spécifie toutefois que le potentiel réel, bien qu'étant un peu moins élevé que le potentiel technique « demeure lui aussi tout à fait considérable et bien supérieur aux besoins additionnels futurs à court et moyen termes (voire à long terme) des consommateurs québécois. »

Pour ce qui est du prix de revient de l'énergie éolienne selon les hypothèses de Hélimax, celui-ci aura tendance à décroître considérant les deux facteurs suivants, soit la qualité des gisements et les gains technologiques. Le premier facteur induirait à lui seul une réduction du coût de revient de l'ordre de 29 % en dollars constants de 2004, soit une diminution de 2,7 cents à 2,4 cents le kWh en valeur nominale. Le deuxième facteur serait responsable d'une réduction de l'ordre de 15 %, représentant une valeur nominale de 0,9 cents à 1,2 cent du kWh selon la classe de gisement considérée. Par conséquent, la qualité des gisements et les gains technologiques créeront des pressions constantes à la baisse sur les prix de revient de l'énergie éolienne.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ÉOLIEN

Le calcul des retombées économiques d'un développement éolien donne également des chiffres prometteurs. En termes quantitatifs et selon l'une des hypothèses de l'étude, soit un scénario de 4000 MW, et sur un horizon de 25 ans, 14 000 emplois directs (année personne) et 48 000 emplois indirects seraient créés.

En termes qualitatifs, les retombées sont également impressionnantes. Tout d'abord, le développement d'une filière éolienne peut aider au développement des régions en permettant la diversification de leur économie et en attirant de nouvelles industries sur leur territoire. Les avantages que le

Québec retirerait de sa position de leader sur le plan nord-américain pourraient être significatifs sur différents aspects : développement de l'expertise et exportation par la suite de biens et services reliés. L'éolien permettrait de réduire les émissions de GES de la province et les crédits qui pourraient en découler représenteraient un bénéfice économique contrairement au handicap que représente le thermique au gaz naturel.

L'ÉOLIEN, UNE MINE D'OR POUR LE QUÉBEC

Il est important de garder en tête que le climat du Québec est doublement intéressant pour l'éolien. D'une part, l'air froid de l'hiver est plus dense et contribue donc à une meilleure productivité des éoliennes et, d'autre part, c'est en hiver que le Québec connaît ses périodes de plus grands vents, précisément au moment où l'hydraulique est la plus faible.

Complémentarité hydro-éolienne, autosuffisance, sécurité énergétique et stabilité des prix sont tous des avantages soulignés par l'étude de Hélimax. Selon cette firme, le Québec peut compter sur ce potentiel pour assurer une partie non négligeable de la croissance de la demande en électricité de la province et ce, tout en s'assurant une autonomie énergétique sans aucune dépendance en combustible importé. La filière éolienne est plus coûteuse que la filière thermique à construire mais beaucoup moins cher à exploiter. Le prix de revient de l'énergie éolienne est par ailleurs garanti tandis que celui des filières thermiques ne l'est pas.

Il est important de noter que le rapport de Hélimax ne tient pas compte du potentiel en mer qui devrait être significatif

et à considérer dans l'éventualité où cette option devenait un jour plus avantageuse que l'éolien sur terre.

En résumé, l'énergie éolienne est relativement peu coûteuse et beaucoup moins risquée sur le plan financier qu'une centrale thermique au gaz naturel. Par ailleurs, l'énorme potentiel éolien du Québec laisse entrevoir la fin de l'utilisation de filières non renouvelables pour combler les nouveaux besoins en électricité. L'énergie éolienne offre également d'intéressantes retombées économiques.

LE POTENTIEL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC

Au début des années 1990, Hydro-Québec a initié un ambitieux plan d'efficacité énergétique qui aurait dû, selon ses propres prévisions, apporter près de 10 TWh d'économies annuelles à compter de 2002. Toutefois, Hydro-Québec décida d'abandonner son plan d'origine à compter de 1995 et seulement 2,5 TWh d'économies annuelles seront finalement réalisées à terme.

Le Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) déposé par Hydro-Québec et adopté par la Régie⁴ marque un retour d'Hydro-Québec en efficacité énergétique après plusieurs années d'inactivité. Toutefois, Hydro-Québec a été fortement critiqué par plusieurs intervenants pour ses faibles efforts en efficacité énergétique depuis ce retour⁵. La Régie elle-même avait invité Hydro-Québec « à se fixer des objectifs plus ambitieux à long terme. »⁶

4 Cause R-3473-2001.

5 Causes R-3473-2001 et R-3519-2003.

6 R-3473-2001, D-2003-110, p. 33.

Hydro-Québec a tenté de justifier le faible potentiel technico-économique identifié d'efficacité énergétique et ses objectifs peu ambitieux par divers facteurs, notamment les effets tendanciels, la révision des coûts évités et les programmes antérieurs en efficacité énergétique. Ces explications ont été fortement contestées par divers intervenants⁷. Nous croyons donc qu'il existe un fort potentiel pour accroître les réalisations en efficacité énergétique. Nous avons par conséquent demandé à l'équipe d'experts dirigée par Monsieur Phillip Dunsky d'offrir une évaluation indépendante du potentiel réalisable en efficacité énergétique au Québec.

Dans leur rapport⁸, les experts ont exploré des opportunités en efficacité énergétique qui ne sont pas couvertes ou qui sont sous-exploitées par les efforts d'Hydro-Québec. Le rapport Dunsky identifie six programmes où l'intervention d'Hydro-Québec pourrait être améliorée et quatre marchés non couverts ou sous-exploités par Hydro-Québec :

Nouveaux marchés :

Fluorescents compacts pour l'éclairage (résidentiel)

Machines à laver le linge efficaces (résidentiel)

Fenêtres efficaces (résidentiel)

Mise hors-service de réfrigérateurs (résidentiel)

Il est à noter que les experts n'ont pas abordé le marché de la grande industrie qui aurait requis une analyse plus pointue, voire spécifique à chaque usine. De plus, certains programmes d'Hydro-Québec ont soulevé des questions aux

⁷ Cause R-3473-2001.

⁸ « Opportunities for Accelerated Electrical Energy Efficiency in Québec : 2005-2012 », Eric Belliveau, Chris Neme, John Plunkett, Phillip U. Dunsky.

yeux des experts mais n'ont pas été revus compte tenu des ressources et du temps limités dans la présente cause. La prise en compte du secteur de la grande industrie et de programmes additionnels pourrait se traduire par une augmentation du potentiel réalisable.

L'analyse du rapport Dunsky tient compte des particularités du Québec, notamment au niveau de la population, de la taille des marchés, du parc immobilier, du parc d'équipements, du mix industriel et du climat. Parmi ces particularités, les experts n'en ont trouvé aucune qui pourrait mettre en doute les estimations de coûts ou les résultats projetés pour les mesures et programmes proposés. Par ailleurs, l'analyse tient compte des effets de distorsion, notamment de la charge de chauffage accrue découlant de certaines mesures d'efficacité énergétique (effets croisés négatifs). Par prudence, la baisse des coûts de climatisation (effets croisés positifs) n'ont pas été considérés dans l'analyse.

Il est finalement très important de souligner que les économies d'énergie estimées par le rapport Dunsky représentent un potentiel réalisable et non théorique. En effet, les experts ont notamment tenu compte, dans leur analyse, de la difficulté de pénétrer les marchés et de l'impact du design d'un programme sur cette pénétration de marché.

Pour toutes ces raisons, la Régie peut être confiante qu'un Plan global d'efficacité énergétique agressif, tel que proposé par les experts, atteindrait les résultats escomptés.

Le potentiel réalisable identifié dans le rapport Dunsky est des plus significatifs. En saisissant l'ensemble des opportunités identifiées le plus agressivement possible, Hydro-Québec pourrait réaliser des économies annuelles de 12,5 TWh

d'ici 2012, soit 11,0 TWh de plus que l'actuel Plan. Dans ce scénario, des économies annuelles de 5,6 TWh seraient réalisées en 2008, soit l'année de mise en service prévue de la centrale du Suroît, ce qui représente 4,3 TWh de plus que l'actuel Plan. Autrement dit, ce scénario permettrait de couvrir 66 % de la production de la centrale du Suroît dès l'année de sa mise en service prévue. Le coût unitaire pour ce scénario serait de 4,4 ¢/kWh, soit très en-deçà du coût de toutes les options du côté de l'offre. En puissance, ce scénario permettrait de dégager 3154 MW à la pointe d'hiver, soit trois fois plus que le projet du Suroît. Dès 2008, ce scénario permettrait de réduire les besoins de pointe de 1311 MW, soit significativement plus que le projet du Suroît⁹.

En limitant les budgets en efficacité énergétique à des niveaux déjà envisagés par Hydro-Québec au début des années 1990, les économies demeurent substantielles. Selon ce scénario, Hydro-Québec pourrait réaliser des économies annuelles de 5,8 TWh d'ici 2012. Dans ce scénario, des économies annuelles de 2,6 TWh seraient réalisées en 2008, soit l'année de mise en service prévue de la centrale du Suroît. Le coût unitaire pour ce scénario serait de 1,7 ¢/kWh, soit très en-deçà du coût de toutes les options du côté de l'offre et même inférieur au coût de production du parc existant. En puissance, ce scénario permettrait de dégager 1666 MW à la pointe d'hiver, soit près de deux fois la puissance du projet du Suroît. Dès 2008, ce scénario permettrait de réduire les besoins de pointe de 754 MW.

⁹ Pour la contribution en puissance, toutefois, des analyses additionnelles seraient nécessaires afin d'en déterminer le niveau plus précisément.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE VOIE À PRIVILÉGIER

L'efficacité énergétique est, de l'avis du ROEE, la filière énergétique à privilégier. D'un point de vue environnemental, le kilowattheure le plus propre est toujours celui que l'on ne produit pas. Par ailleurs, il s'agit de loin de la filière la moins coûteuse. Le rapport Dunsky démontre également que le potentiel réalisable au Québec est tel qu'un programme agressif pourrait couvrir en grande partie, voire en totalité, la production prévue de la centrale du Suroît, tant en énergie qu'en puissance, notamment à la pointe d'hiver. Le seul inconvénient de l'efficacité énergétique est l'impact tarifaire à la hausse pour les non-participants aux programmes. Toutefois, cet impact sera atténué en grande partie compte tenu :

- des avantages indéniables de cette filière tant sur le plan économique qu'environnemental ;
- du très faible coût de l'électricité au Québec comparative-ment aux autres juridictions nord-américaines ;
- qu'un Plan global d'efficacité énergétique, envisagé dans une optique de pérennité, permet à plus de consommateurs de participer éventuellement à des programmes, réduisant d'autant la supposée iniquité induite par l'impact tarifaire ;
- que les interventions en efficacité énergétique visent à terme une transformation de marché, ce qui rend disponible à tous des technologies affichant une efficacité supérieure sans qu'il ne soit nécessaire à ce stade de poursuivre l'intervention.

Par conséquent, nous avons recommandé, comme nous l'avons fait dans le passé¹⁰, qu'une approche plus agressive soit adoptée afin de viser la réalisation du plein potentiel d'efficacité énergétique.

LA LOI 116 DOIT ÊTRE ABROGÉE

Il est difficile de ne pas souligner le caractère absurde de la situation dans laquelle se trouve présentement la Régie de l'énergie. En effet, la demande du 9 février dernier du ministre des Ressources naturelles, M. Sam Hamad, a pour effet de faire abstraction, jusqu'au 30 juin, de la loi 116. On se rappellera que cette loi, adoptée par le précédent gouvernement péquiste, enlevait à la Régie tout droit de regard sur les activités de production d'électricité. Cette demande d'avis permet donc de faire ce que ni la Régie, ni les différents intervenants n'ont pu faire jusqu'à maintenant, c'est-à-dire une ébauche de planification intégrée des ressources (PIR).

Pour la première fois depuis la création de la Régie de l'énergie, il nous a été possible de comparer différentes filières de production d'énergies entre elles et d'évaluer le potentiel et les coûts de l'efficacité énergétique. Toutefois, cet exercice a été réalisé de façon incomplète et avec des délais extrêmement limités.

Rappelons qu'en février 1998, la Régie lançait des audiences publiques sur les « modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité » afin d'aviser le gouvernement du Québec conformément à sa loi. Le gouvernement de l'époque a décidé d'aller de l'avant avec la proposition d'Hydro-Québec de déréglementer la production

¹⁰ Cause R-3519-2003.

d'électricité malgré l'avis fortement défavorable de la Régie à cet effet. Avec la Loi modifiant la loi sur la Régie de l'énergie (Loi 116), le gouvernement retira de larges pans de la juridiction de la Régie.

Le ROÉE a fait partie à l'époque d'une large coalition de groupes écologistes, de groupes de protection des consommateurs, d'associations industrielles et de syndicats qui s'étaient opposés à l'adoption de la loi 116 en 1998. L'adoption de cette loi a d'ailleurs mené au retrait du ROEE des causes concernant Hydro-Québec¹¹.

L'histoire nous aura démontré à quel point les opposants à la loi 116 et la Régie ont eu raison de s'inquiéter de ses impacts. Depuis son adoption, le Québec a connu deux hausses tarifaires en électricité alors que les profits d'Hydro-Québec ont presque doublé en l'espace de cinq ans. De plus, Hydro-Québec a contourné son propre processus d'appel d'offres dans le cas du Suroît et même le processus de consultation publique dans le cas du nouveau projet du Suroît.

Par ailleurs, nous nous questionnons sur la suite des choses. Que se passera-t-il après le 30 juin ? Hydro-Québec va-t-elle continuer à cacher à la population québécoise les niveaux d'eau dans les réservoirs et le coût évité de l'électricité au Québec ? Va-t-on passer d'une éphémère planification intégrée des ressources à une « gestion environnementale » basée simplement sur l'ajout d'un critère non monétaire dans les appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution ?

11 Le comité directeur du ROÉE a décidé récemment de participer aux causes de la Régie pour lesquelles le cadre législatif ne dénature pas le processus réglementaire.

Il sera impossible, pour nos groupes, d'oublier l'expérience du présent avis alors que la production d'Hydro-Québec continuera à faire l'objet d'enjeux environnementaux majeurs. Plus particulièrement :

Gentilly-2

Selon le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, le seul réacteur nucléaire en opération installé au Québec ne pourra pas continuer de fonctionner au-delà de 2008 à moins de subir des réparations majeures très coûteuses. Hydro-Québec a estimé le coût de sa réparation à 845 millions de dollars, soit précisément le même chiffre que celui avancé par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour le coût de réfection de la centrale de Point Lepreau, « jumelle identique » de Gentilly-2. La Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick, suite à une vaste consultation publique dans cette province, a déclaré en 2002 que les véritables coûts de réfection de la centrale de Point Lepreau pourraient dépasser de beaucoup l'estimation et a recommandé de ne pas procéder à la réfection de la centrale de Point Lepreau parce que le risque financier irait à l'encontre de l'intérêt du public et que d'autres formes d'énergie moins coûteuses et plus fiables sont préférables. Le Québec, puisqu'il ne dépend pas de l'énergie nucléaire pour assurer ses besoins, pourrait et devrait faire le choix de se retirer de la production thermique au nucléaire.

Bécancour

La Régie, au terme du présent exercice, pourra émettre un avis défavorable sur la centrale thermique du Suroît si elle le juge à propos. Toutefois, qu'en est-il du projet de centrale à Bécancour ? Cette centrale consommera environ 30 Bcf de gaz naturel annuellement, ce qui représente environ 70 %

de la consommation de la centrale du Suroît. Par conséquent, elle émettra également 70 % des émissions en GES prévues pour la centrale du Suroît. Il s'agit d'impacts environnementaux majeurs et pourtant, la Régie n'a eu à se prononcer que sur l'aspect économique du projet dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec. De plus, qu'adviendra-t-il des prochains projets de centrales thermiques au gaz naturel ?

Les développements hydroélectriques

Hydro-Québec envisage actuellement de nombreux projets hydroélectriques, tel qu'indiqué dans ses réponses aux questions de la Régie. De plus, la filière de la petite production hydraulique, mise sur la glace par le précédent gouvernement suite à la mobilisation populaire, pourrait resurgir à tout instant. Les impacts environnementaux des barrages hydroélectriques sont maintenant largement reconnus et ces ouvrages mènent à d'importants conflits d'usage, notamment avec l'écotourisme et les sports de plein air.

Ces enjeux et plusieurs autres préoccupent le ROÉÉ et ses membres. Nous incitons donc fortement la Régie à rappeler au gouvernement les mises en garde qu'elle avait déjà formulées dans son avis en 1998. La Régie doit insister sur l'actuelle impossibilité de mettre en œuvre une planification intégrée des ressources et présenter l'aspect dysfonctionnel du cadre législatif actuel tout en recommandant le retour à une réglementation pleine et entière des activités d'Hydro-Québec. Quant au gouvernement, il doit être conséquent avec ses engagements précédents en abrogeant la loi 116.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu des délais exigeants dans la présente cause, le ROÉÉ s'est limité à deux filières alternatives, soit l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique. Plusieurs autres filières d'énergie telles que le solaire thermique, le solaire photovoltaïque ou le géothermique auraient pu être analysées et présentées à la Régie.

Malgré cela, le potentiel identifié par nos experts pour les deux filières retenues est tellement important, tout en affichant des prix de revient compétitifs, qu'il devient tout à fait envisageable de combler tous les besoins futurs du Québec pendant plusieurs décennies à venir uniquement à partir de filières renouvelables.

Toutefois, pour que ces filières puissent être pleinement développées, la Régie doit pouvoir réaliser une véritable planification intégrée des ressources, ce que ne lui permet pas le cadre législatif actuel. Si ce cadre devait être maintenu suite à la présente cause, il est à craindre que l'efficacité énergétique, l'énergie éolienne et les autres filières d'énergie renouvelable demeurent sous-développées et que le Québec continue à faire les mauvais choix énergétiques.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons recommandé à la Régie de l'énergie :

- I. Qu'elle émette l'avis que le projet de centrale thermique du Suroît doive être définitivement abandonné au profit, notamment, de l'efficacité énergétique et de l'énergie éolienne ;
- II. Qu'elle aborde, dans son avis, les problèmes soulevés par le cadre législatif actuel et recommande le retour à une

réglementation de l'ensemble des activités d'Hydro-Québec par l'abrogation de la Loi 116 ;

III. Qu'elle recommande l'examen, sous peu, des autres centrales thermiques en opération ou projetées (Gentilly-2, Bécancour, Tracy, etc.) et des projets hydroélectriques à venir dans l'optique d'une planification intégrée des ressources.

PRESENTATION DU ROÉÉ

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a été créé par ses organismes membres à l'automne 1997 afin de les représenter devant la Régie de l'énergie. Le ROÉÉ compte actuellement sept organismes membres, soit le Comité Baie-James, ENVironnement JEUnesse (ENJEU), la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), Greenpeace, le Mouvement Au Courant, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Les sept groupes membres du ROÉÉ représentent plus de 35 000 membres individuels au Québec. Les sept groupes membres du ROÉÉ ont également comme membres 240 organisations qui représentent à leur tour plusieurs milliers de membres individuels.

Lexique

Bcf (« billion cubic feet » ou milliard de pieds cubes) : Unité de mesure utilisée fréquemment dans l'industrie du gaz naturel. La consommation annuelle prévue de la centrale du Suroît est de 42 Bcf.

GES (Gaz à effet de serre) : Gaz responsables du réchauffement de la planète par effet de serre, comme le méthane (CH₄) et le bioxyde de carbone (CO₂). Le Protocole de Kyoto,

que le Canada a ratifié, a pour but de limiter l'émission de ces gaz.

kWh (kilowattheure) : Quantité d'énergie équivalant à une puissance de 1000 watts durant une heure. Le kilowattheure est l'unité utilisée par Hydro-Québec pour la facturation.

m/s (mètres par seconde) : Vitesse moyenne, utilisée notamment pour qualifier les potentiels éoliens. Une vitesse moyenne de 7 mètres par seconde ou plus offre un très bon potentiel pour le développement d'éoliennes.

MW (mégawatt) : Unité de puissance. La puissance, sur un réseau électrique, sert notamment à répondre aux besoins à la pointe. Au Québec, la pointe survient durant l'hiver en raison du chauffage des locaux. La puissance du parc de production d'Hydro-Québec est d'environ 36 000 mégawatts.

TWh (térawattheure) : Quantité d'énergie équivalant à un million de kilowattheure. La consommation annuelle du Québec est d'environ 165 térawattheures. □

HYDRO-QUÉBEC ET LA MANIPULATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Depuis le début des années soixante, Hydro alimente deux mythes urbains : 1) les tarifs domestiques sont subventionnés par la clientèle industrielle, c'est ce qu'on appelle l'interfinancement, et 2) les exportations sont très rentables et donc, aident au financement des tarifs plus bas pour la population du Québec. Bref, il s'agit de deux façons d'aborder l'interfinancement des tarifs, un des mythes les plus vivaces de la société québécoise. Cette idée d'interfinancement faisait partie des principes de base quand Hydro, qui existait déjà, a connu un second souffle avec la nationalisation de l'électricité, à partir de 1962. Ce principe figurait dans ce qu'on a appelé depuis le Pacte social hydro-électrique.

L'interfinancement implique qu'un groupe de consommateurs, qui fait réaliser des profits à la société d'État, pourrait compenser pour une autre catégorie de clients qui ne couvriraient pas ses coûts. Or, il n'y a pas eu d'interfinancement apparent à Hydro-Québec avant l'an 2000 et, même alors, il était le résultat d'une manipulation importante des chiffres et des structures. Ce qui n'a pas empêché Hydro, devant ce résultat, de demander des augmentations de tarifs pour la clientèle domestique et, au moment où son

* Professeur, Département des sciences comptables de l'UQAM.

profit atteignait des sommets historiques, au gouvernement de faire fi des principes fondamentaux ayant présidé à la nationalisation de l'électricité et d'accorder ces hausses de tarifs sur la base que chaque groupe de clients doit générer des bénéfices.

On s'est donc faussement gargarisés d'interfinancement pendant une quarantaine d'année, alors qu'il n'y en avait pas et quand on en fabrique un de toutes pièces, on oublie le principe et on s'emploie à le réduire, faisant ainsi montre d'un manque de suite dans les idées confondantes et d'un manque de logique implacable confinant à la mauvaise foi.

LE CONCEPT D'INTERFINANCEMENT

Le concept d'interfinancement est fondamental dans le discours d'Hydro depuis la nationalisation en 1962. Ce concept est devenu une évidence sociale, une vérité naturelle, durant ce long processus de conditionnement. Tous les documents d'Hydro que l'on peut retracer, portant sur la tarification, font état de ce « principe » comme s'il s'agissait d'un fait. Élie et Peltier, notent en 1990 :

« L'interfinancement qui d'après Hydro-Québec bénéficierait au secteur domestique, n'a jamais été définitivement établi même si HQ l'utilise pour justifier des hausses de tarifs. Est-ce une façon de taxer plus lourdement une clientèle captive ? Effectivement, contrairement au secteur industriel, la clientèle domestique ne peut changer sa source d'énergie que très marginalement. » (Élie et Peltier, 1990, p.6)

Ces auteurs notent également que les tarifs appliqués à la clientèle domestique sont les seuls à avoir augmenté plus

vite que l'inflation dans les années précédant 1990. Pour montrer que le concept d'interfinancement n'était qu'un mythe urbain à cette époque, nous avons les données sur les profits par catégorie en 1992. Le tarif D est celui qui s'applique à la clientèle domestique.

Tableau 1

REVENUS ET DÉPENSES D'HQ EN 1992

Catégorie	% des ventes	% de profit	Profit en % ¹	Revenus En M ² \$	Coûts En M ² \$	Profits En M ² \$	Rev. Requis En M ² \$	Interfinancement En M ² \$
Tarif D	32.3	7.0	27.1	2 632	2 448	184	2 942	-310
Tarif G	8.6	31.9	42.3	903	615	288	744	159
Tarif M	13.3	34.0	57.6	1 153	761	392	941	212
Tarif L	21.5	13.5	22.6	1 140	986	154	1 213	-73
Autres	3.4	4.9	1.7	231	220	11	245	-14
Export.	8.7	-35.5	-19.8	382	517	-135	576	-194
Con. Part ³	12.3	-66.1	-31.4	323	537	-214	597	-274
Total	100	10.1	100	6 764	6 083	681	7 257	-493

1 Le profit total représentant 100 %, ce chiffre donne la proportion que le profit généré par chacune des catégories représente dans le profit total.

2 En millions de dollars

3 Il s'agit des contrats secrets signés par Hydro avec toute une série d'industries, dont les alumineries, grands consommateurs d'énergie.

Source : adapté de McCullough, 1993, p. 9.

Hydro a toujours discuté de l'interfinancement à partir du revenu requis. Ce revenu requis est celui qu'il faudrait que la catégorie génère pour produire le profit permis par la Commission de l'économie et du travail, qui supervisait les rendements d'Hydro à cette époque. Donc, Hydro ajoutait les taux de profits qu'elle avait la permission de faire sur ses coûts et déterminait le revenu requis pour réaliser sa marge

de profit permise qui tournait autour de 12 %. Si ce profit n'était pas atteint, elle prétendait que la catégorie était déficitaire, ce qui n'est pas une façon orthodoxe de présenter les choses. La clientèle domestique produisait 7 % de profit. Pour toutes les autres comptabilités dans le monde cette catégorie était profitable sauf pour Hydro qui en attendait 12 % et de qui ça faisait bien l'affaire de propager des faussetés pareilles.

Si on regarde le tableau de plus près on constate toutefois qu'il y a des catégories qui sont largement déficitaires et pas seulement dans l'esprit tordu d'Hydro. Les exportations produisent des pertes (malgré le discours officiel) et les contrats secrets en produisent encore plus avec des taux de rendement réels largement négatifs (réels malgré les façons de calculer d'Hydro dont nous parlerons plus loin).

En dépit de ces chiffres, après 40 ans de conditionnement les Québécois sont convaincus que les tarifs domestiques sont interfinancés et que les exportations constituent la vache à lait d'Hydro. Incidemment, nous n'avons également jamais vu un texte d'HQ ou du gouvernement remettant en question la profitabilité des exportations.

Dans sa *Proposition tarifaire pour 1993-1994*, Hydro décrit, pour une fois, clairement comment elle arrive à sa conclusion :

« Le secteur résidentiel ne produit pas le niveau de profit attendu et HQ a commencé une réduction de l'interfinancement existant entre les catégories de clients » (HQ, 1993, sommaire)

HQ présente clairement l'interfinancement comme une faiblesse dans le taux de profit et non pas comme un manque

dans la couverture des coûts. C'est donc dire qu'Hydro prétend que le taux de rendement qui lui est consenti doit être atteint par toutes les catégories (réduction de l'interfinancement) mais qu'il doit aussi être dépassé, puisqu'on ne remet pas en question le financement des exportations et des contrats secrets par les autres catégories.

Le calcul direct de l'interfinancement, effectué par Hydro, défie encore plus la logique et le bon sens. D'après eux, le tarif D représente 43.45 % des revenus requis alors qu'il représente 48.68 % des dépenses, pour un taux de 89 % (43.45/48.68) alors qu'il devrait être de 100 %. Cette façon de calculer suppose que tous les tarifs devraient produire le même taux de rendement. Tous ces discours et ces calculs tordus apparaissent pour ce qu'ils sont quand on considère que jamais on ne discute des rendements à l'exportation sur une base comparable.

En continuant notre analyse des documents, nous tombons sur la politique énergétique du gouvernement, datée de 1997 mais rendue publique seulement en 1998 : *L'énergie au service du Québec*, qui reprend le concept sans le questionner.

« Les Québécois y sont très attachés (à l'interfinancement) et le gouvernement n'a pas l'intention de la remettre en cause, tout en s'assurant que l'uniformité des tarifs ne conduit pas à une mauvaise utilisation de l'électricité. »
(Gouvernement du Québec, 1997, p. 26)

Le gouvernement présente l'interfinancement comme un fait, sans jamais chercher à comprendre et à vérifier l'existence du phénomène.

À la base de ces discussions, on trouve le Pacte social hydro-électrique qui a présidé à la nationalisation de l'électricité. Avant cette époque, une quantité de producteurs offraient des services de qualité très inégale et de prix souvent prohibitifs sur le territoire. La nationalisation semblait la solution pour mettre de l'ordre dans ce fouillis. Un des principaux objectifs de la nationalisation était de garder les prix les plus bas possibles. On en a fait une clause de ce qu'on a appelé le Pacte social hydro-électrique. C'est une des raisons qui font qu'Hydro doit mettre en œuvre un tel appareillage idéologique pour justifier des hausses des tarifs domestiques.

Les mensonges ayant la vie dure, le principe se retrouve même dans la Loi de la régie de l'énergie.

« Il est prévu que le tarif d'une catégorie de consommateur ne peut être modifié pour atténuer l'interfinancement applicable entre les tarifs par le producteur. » (Loi modifiant la loi de la Régie, 2000, p. 2)

Notons toutefois que la Loi apporte un changement. L'interfinancement entre les tarifs ne peut être atténué par le producteur, ce qui signifie qu'il peut l'être par les autres joueurs, comme les transporteurs et les distributeurs (dépendant de la définition que l'on donne à producteur). Comme la Loi consacre, en même temps, l'incapacité d'obtenir des renseignements sur les coûts du producteur, il deviendra très difficile d'en juger. C'est donc sur cette base qu'Hydro, bien que plus profitable que jamais, peut invoquer les pertes du distributeur pour demander des hausses du tarif domestique et les obtenir du gardien de l'interfinancement.

LA MANIPULATION DES STRUCTURES

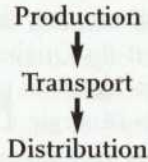
La déréglementation du marché états-unien a changé la donne. Le gouvernement du Québec a remplacé la Commission de l'économie et du travail par un organisme extrajudiciaire, soit la Régie de l'énergie. L'ancienne Commission était formée d'élus de la population interrogeant directement les personnes concernées tandis que dans la nouvelle instance, des avocats parlent à des avocats. Il s'agit d'une structure supposément indépendante qui doit contrôler les prix et l'offre de toutes les catégories d'énergie incluant l'électricité, le pétrole, le gaz naturel, etc.

Suite à cette déréglementation, Hydro a décidé d'entrer sur le marché états-unien (avant, Hydro vendait son électricité à la frontière à des grossistes états-uniens), après la déréglementation et son acceptation par la FERC (Federal Energy Regulatory Commission), Hydro pouvait acheminer son électricité sur le territoire américain et la vendre à plusieurs distributeurs locaux directement. En retour de son droit d'entrée aux États-Unis comme grossiste, Hydro devait ouvrir son système de transport à tous les grossistes et ceci sur une base tarifaire égale. Pour ce faire, il devait séparer ses activités de transport de ses autres activités.

En conséquence, Hydro qui avait toujours été une activité intégrée, est devenue une firme morcelée avec, en plein milieu une division réputée indépendante : *Transénergie*, la division spécialisée dans le transport.

Figure 1

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE D'HYDRO-QUÉBEC



La division production a une production variable en fonction de l'eau disponible dans les réservoirs et, pour compenser le manque d'eau, de l'utilisation des centrales thermiques dont les coûts de production sont, en moyenne, très élevés. La loi de la Régie de l'énergie a fixé à 165 Twh (Terawatts/heure, milliards de kilowatt/heure (Kwh)) la quantité d'énergie qui est considérée comme patrimoniale, c'est-à-dire faisant partir du droit des citoyens de recevoir de l'électricité au meilleur prix possible conformément aux principes qui ont donné naissance à Hydro-Québec. Cette quantité doit être vendue au prix moyen de 2.79 ¢ le Kwh, ou à tout autre prix qui pourrait être fixé par la Régie. Toute quantité supplémentaire que pourrait produire la division production n'est plus réputée être patrimoniale et peut donc être vendue au prix d'un hypothétique marché. Concrètement, si la division distribution avait besoin d'un 166^e Twh, elle ne le paierait plus 2.79 ¢ du Kwh, mais possiblement selon les coûts de production de cette quantité spécifique qui, par exemple, pourraient atteindre les 7 ¢ le Kwh comme dans le cas de la centrale du Suroît. Pour remplir son mandat, la division production peut produire ou acheter de l'électricité à l'extérieur, comme elle le fait au Labrador et ailleurs.

La division transport achemine l'électricité des lieux de production jusqu'aux centres de distribution. La loi de la Régie de l'énergie fixe à 44 kv et plus (kilovolt, qui est une unité de

tension, pas de quantité) la capacité des lignes qui font partie du réseau de transport. Les lignes ayant un voltage inférieur, comme celles qui alimentent les clients domestiques, font partie du réseau de distribution.

Évidemment, ces divisions n'ont aucune nécessité intrinsèque et Hydro dans son ensemble réalise des profits de plus en plus énormes assimilables à une taxation régressive. Cependant, cette structure, imposée par les Américains (car il faut exporter) est bien pratique pour Hydro et ceux qui veulent détruire les principes à la base de sa création en les détournant subrepticement.

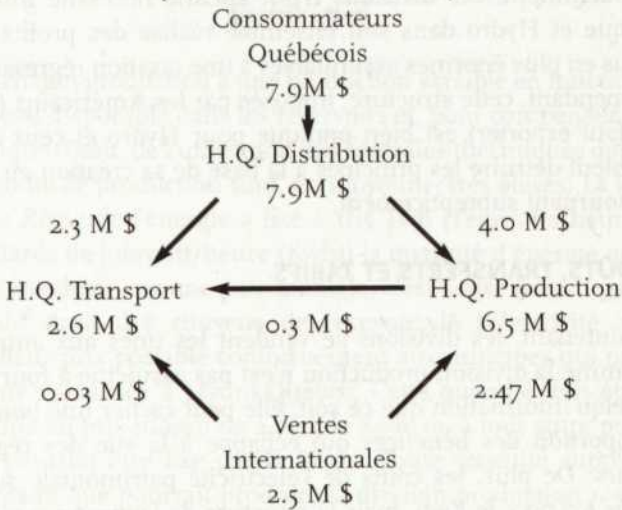
COÛTS, TRANSFERTS ET TARIFS

Maintenant, les divisions se vendent les unes aux autres. Comme la division production n'est pas assujettie à fournir quelque information que ce soit, elle peut cacher une bonne proportion des bénéfices qui échappe à la vue des régisseurs. De plus, les coûts de l'électricité patrimoniale sont fixés à 2.79 ¢ le Kwh, mais la structure de l'entreprise n'est pas fixée. Par exemple, Hydro possède ce qu'elle appelle des réseaux autonomes (plus ou moins 26). Ces réseaux, comme aux Iles de la Madeleine ou dans certains coins du grand Nord, produisent de l'électricité thermique à des coûts très élevés (entre 25 ¢ et 60 ¢ du Kwh, en général). Ces actifs ont été transférés dans la division distribution, alors qu'ils servent à la production. La division production a donc ainsi diminué ses coûts, augmentant ses profits cachés alors que la division distribution a augmenté ses coûts et ainsi les pertes à être couvertes par des augmentations de tarifs. Ainsi, ce n'est pas parce que le prix est fixé qu'on ne peut pas augmenter ses profits.

En 2000, les transferts de fonds théoriques dans Hydro-Québec se faisaient selon le schéma qui suit.

Figure 2

**RÉPARTITION DES REVENUS ENTRE LES DIVISIONS (2002)
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)**



Source : Hydro-Québec, 2001, *Plan Stratégique 2002-2006*, p. 58

Comme on le voit bien, H.Q. Distribution vend aux clients Québécois et reçoit 7.9 M \$. Avec cette somme, elle doit couvrir ses frais directs ainsi que payer son transport, 2.3 M \$ et l'achat des Kwh comme tels, 4.0 M \$. On voit aussi que les ventes internationales sont directement payées à la production et n'entraînent que de très faibles coûts de transport, alors qu'on sait que la ligne de transport de loin la plus coûteuse que possède Hydro est sa ligne à courant continu qui ne sert exclusivement qu'à l'exportation.

Avant les demandes de 2003, la dernière proposition tarifaire d'HQ remontait à 1998 et était basée sur l'idée d'un gel tarifaire. On peut, de prime abord, se demander pourquoi faire une proposition qui ne modifie pas les tarifs. Sous ce gel, qui a permis à la Régie d'en discuter dans l'indifférence générale, la proposition tarifaire faisait admettre des principes qui vont finir par coûter très cher. En analysant cette proposition de 1998, nous allons comprendre le processus de fixation des prix.

D'abord Hydro a fait accepter le principe qu'elle n'avait pas à fournir d'information sur ses coûts de production. La Régie n'a pas contesté ce principe qui était alors illégal, mais qu'à cela ne tienne, comme le disait un représentant d'Hydro à la barre, la Loi va être changée bientôt. On doit lui reconnaître des talents de devin imposants ou de bonnes sources d'information, puisque c'est exactement ce qui est arrivé.

Donc, pour ne pas dévoiler ses coûts de production, Hydro a fixé son tarif de production sur la base du prix aux clients industriels. Comme les clients industriels reçoivent le courant à des tensions supérieures aux 44 kv qui servent de limite supérieure au réseau de distribution, ils sont réputés n'avoir que des coûts de transport. Donc, une fois calculé le coût de transport, il ne reste qu'à le déduire du prix payé par ces clients pour avoir le coût de production. C'est le plus grand tour de passe-passe de la proposition tarifaire de 1998. Ce calcul est parti du prix chargés aux grandes industries, 3,65 ¢ le Kwh, auquel on a soustrait le coût de transport de 1,15 ¢ le Kwh pour aboutir à 2,50 ¢ le Kwh qui servira de base à toute la structure tarifaire. Mais ce tarif doit être modulé en fonction des facteurs d'utilisation et des taux de perte des différentes catégories d'utilisateurs. Je vous donne

la formule pour que vous sachiez que ce n'est pas qu'un mythe :

$$P_{ct} = ((FU_d \times P_d) + (((1 - FU_d) \times P_d) \times FU_d / FU_{ct})) \times \frac{\text{Pertesc}_t}{\text{Pertes}_d}$$

Où : P_{ct} est le prix pour une catégorie, FU est le facteur d'utilisation et $_d$ représente le distributeur.

Si on part d'un prix de 2.50 ¢ le Kwh et qu'on lui applique le facteur d'utilisation et le taux de perte, on arrive au prix du distributeur qui est, en moyenne, de 2.81 ¢ le Kwh (la Régie a statué pour 2.79 ¢). La différence avec le prix de la Régie étant très minime, 2 centièmes de cent, nous utiliserons 2.81 ¢ pour le reste de la démonstration

Le tableau 2 montre comment le tarif moyen de 2.81 ¢ se répartit entre les différentes catégories d'utilisateurs.

Tableau 2

PRIX DE LA PRODUCTION PAR CATÉGORIE TARIFAIRE (1^{er} MAI 1998)

Catégorie tarifaire	Facteur d'utilisation %	Taux de perte %	Tarif de fourniture (¢/Kwh)
Tarif D	49.2	10.9	3.22
Tarif G	62.3	10.7	2.94
Tarif M	73.8	9.1	2.75
Tarif L	87.0	5.0	2.52
Municipalités	55.3	5.6	2.93
Contrats particuliers (avant rabais)	96.0	4.8	2.45
Moyenne	67.0	8.3	2.81

Le facteur d'utilisation est le degré de constance dans la demande des groupes. Par exemple, le facteur d'utilisation des industries (tarif L) est élevé parce que le chauffage est marginal et que l'énergie pour faire fonctionner les machines est presque égale quelle que soit la période de l'année. La clientèle domestique a le plus faible facteur d'utilisation, parce qu'elle a la mauvaise habitude de chauffer l'hiver et de ne pas le faire l'été. Pour cette clientèle, la demande pour le chauffage est très significative.

Ce qui est étonnant, c'est le très haut facteur attribué aux exportations. Les exportations devaient servir à utiliser les surplus dans les périodes où la demande locale baissait, bref, à aplanir la courbe de demande de la clientèle domestique. Comment peut-on avoir une courbe presque plate pour les exportations ? Est-ce dire qu'on exporte également tout au long de l'année ? Si oui, qui devient responsable de la pointe ?

La pointe est le moment dans l'année où la demande d'électricité a été la plus forte. Par exemple, puisqu'on parle de 1998, la pointe de 35 275 Mw (Mégawatt) est survenue le 14 janvier 1998, à 18 heures, c'est-à-dire probablement la journée la plus froide de l'année, à l'heure du souper, quand tout fonctionne en même temps. La capacité de rencontrer la demande s'appelle la puissance, et s'exprime en Mw, alors que le nombre de Kw produits est l'énergie. Les clients domestiques sont réputés être les grands responsables de la demande de puissance, alors que les industries sont énergivores. Alors, la façon de répartir les coûts (de calculer l'effet du facteur d'utilisation) vient de la valeur des actifs qui sont estimés être dévolus à la puissance versus ceux qui sont répartis à l'énergie. Hydro base sa tarification sur une répartition $1/3$ pour la puissance, $2/3$ pour l'énergie, ce qui, selon

certain experts est très exagéré. Mais plus on met d'actifs pour la puissance, plus on augmente les tarifs de la clientèle domestique et on diminue ceux de la clientèle industrielle.

Dans notre exploration des coûts, voyons comment sont calculés les coûts de transport dont la moyenne, nous l'avons dit plus haut, était fixée à 1.15¢ en 1998. Le calcul se fait selon les étapes suivantes :

- 1- on calcule les revenus requis par Transénergie pour fonctionner, à partir de ce qui a été accepté quand le transport a été déréglementé (2 446 millions de \$)
- 2- on divise par la somme des pointe mensuelles, c'est-à-dire la quantité maximale qu'on doit transporter mensuellement (330 684 MW)
- 3- on arrive alors au taux de 7.40/Kw/mois
- 4- on divise ce montant par le nombre d'heures dans un mois de 30 jours (720) multiplié par le facteur d'utilisation
- 5- ces calculs donnent un taux de 1.15¢ le Kwh

Cette méthode a pour effet de considérer tous les coûts de transport comme des coûts de puissance, puisque basée sur les pointes.

« Cette proposition est conforme à la pratique courante de traiter le coût de transport exclusivement comme un coût fixe relié à la capacité installée, laquelle est déterminée d'abord par les besoins en puissance auxquels le réseau doit répondre. (Proposition tarifaire, 1998, p. 5)

C'est exactement comme de construire une autoroute à péage pour décongestionner les autres routes. Comme cette

congestion se fait aux heures de pointe, on demanderait 10,00 \$ à chaque véhicule aux heures de pointe et le reste du temps ce serait gratuit. Ça voudrait dire que tous les transports lourds, qui détruisent le plus les infrastructures, pourraient passer sans payer en s'arrangeant pour ne pas le faire durant les heures de pointe et que les travailleurs du centre-ville paieraient tout le coût. Si ça n'a jamais semblé logique pour une route, pourquoi le serait-ce pour une ligne ?

Les revenus requis par Transénergie, qui ont servi de base au calcul, constituent un chiffre global. Les 2446 millions de \$ n'ont pas été décortiqués par la Régie qui a refusé d'en discuter en 1998 puisqu'elle allait entendre une cause sur le transport l'année suivante. On a donc fixé, par soustraction du coût de transport non analysé, un prix de production dans une loi. Ce coût allait être analysé plus tard, trop tard.

Qui plus est, tous les frais afférant à la ligne à courant continu qui ne sert qu'à l'exportation et qui a coûté une fortune, sont amalgamés avec le reste. Or la ligne à courant continu ne sert uniquement qu'à l'exportation. Elle n'a donc rien à voir avec les tarifs discutés plus haut et qui ne s'adressent qu'aux Québécois. C'est comme si, à côté de l'autoroute dont nous parlions, on avait construit une autre autoroute des plus modernes mais qui n'avait aucune sortie avant les États-Unis, pour pouvoir y aller directement et sans entraves. De plus, on aurait additionné les coûts de cette super-autoroute aux coûts de l'autre, qu'on fait payer aux travailleurs qui l'utilisent à l'heure de pointe. Ces derniers risquent de finir par trouver la facture salée. Et si on ne peut prélever aux seules heures de pointe sur cette seule autoroute les coûts totaux des deux autoroutes additionnés, on dira que les travailleurs du centre-ville ne couvrent pas les

frais qu'ils occasionnent et qu'il y a interfinancement. C'est ainsi qu'on compte à Hydro-Québec.

Comme on le voit, Hydro a réuni toutes les conditions pour que la clientèle domestique supporte le plus gros des coûts d'Hydro et pour favoriser ainsi d'autres clientèles, entre autres les clients étrangers.

Le tableau 3 montre comment les manipulations d'Hydro ont créé de toutes pièces un déficit dans la division distribution et un interfinancement, du moins en apparence.

Tableau 3

TARIFS ET TAUX DE RENDEMENTS, D'APRÈS LE PLAN STRATÉGIQUE 2000-2004

Catégorie	2001 ¢/Kwh	Production		Transport		Distribution		Rend. Total %
		Tarif ¢/Kwh	Rend. %	Tarif ¢/Kwh	Rend. %	Tarif ¢/Kwh	Rend. %	
Tarif D	6.21	3.27	18.1	2.32	9.75	0.62	-64.0	-5.0
Tarif G	7.87	2.97	18.3	1.70	9.75	3.20	51.0	24.2
Tarif M	6.14	2.75	18.3	1.34	9.75	2.05	111.0	29.4
Tarif L	3.88	2.48	18.3	1.08	9.75	0.32	59.0	17.6
Autres	4.87	2.54	17.5	1.20	9.75	1.14	-51.0	-9.0
Cont. Part	2.40	1.45	-7.0	0.94	9.75	0.01	9.8	-3.0

Source : adapté de Merrill Lynch, 2000, p. 30.

Cependant, si nous regardons combien cette perte énorme liée au tarif D représente en argent, on constate qu'il s'agit de 0.02¢ le Kwh. Ces deux centièmes de cents sont évidemment largement contrebalancées par les manipulations de coûts que nous avons décrites et dont le but était toujours d'augmenter les coûts liés à la clientèle domestique. Certains estiment que les 2.79 ¢ du Kwh incluraient déjà autour

de 0.05 ¢ le Kwh de profit. Si on conteste la répartition des coûts de puissance et d'énergie, le 3.27 ¢ le Kwh chargé à la clientèle domestique contiendrait encore plus que 0.05 ¢ le Kwh de profit, ce qui contrebalance largement le 0.02 ¢ le Kwh manquant chez le distributeur (sans contester en plus la répartition des coûts de transport).

Comme on le voit, les contrats secrets ne font pas tant de perte mais seulement parce qu'on leur attribue des coûts de transport ridicules et des coûts de distribution nuls.

Les exportations ne sont pas clairement évoquées dans ce tableau, mais elles sont loin de représenter la vache à lait dont nous parle Hydro depuis si longtemps

LE KLONDYKE DES EXPORTATIONS

Pendant des années, Hydro a exporté de l'électricité à rabais. Évidemment, on l'aura compris maintenant, tout dépend de la façon de compter. Il est pourtant clair qu'il n'y a pas vraiment d'argent à faire si on considère le coût complet de production et les coûts d'achat. Sans compter que le vidage des réservoirs nous coûte très cher. Par exemple, nous y reviendrons, en 2003, les ventes à l'extérieur dues au courtage ont baissé de 75 % alors que les achats ont diminué seulement de 45 %. On peut penser que maintenant Hydro achète pour rencontrer la demande intérieure parce que les réservoirs sont vides. De plus, on fait fonctionner à plein régime les centrales thermiques qui ne devaient qu'être des installations d'appoint et dont les coûts de production sont prohibitifs. D'ailleurs, à partir du moment où ces centrales fonctionnent à plein régime elles ne peuvent plus être classées comme actifs dévolus à la puissance mais doivent entrer dans ceux dévolus à l'énergie, ce qui devrait changer la structure des

tarifs et faire diminuer les tarifs domestiques. Mais, ce n'est pas le but de l'exercice.

Un petit tableau de l'évolution de certaines données montre bien la situation :

Tableau 4

ÉVOLUTION DE CERTAINES DONNÉES CLÉS DE 1996 À 2003

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Export. L. terme (Twh)	2.05	2.22	3.69	6.43	8.22	10.79	9.38	9.48
Export. c. terme (Twh)	13.74	51.98	38.70	30.48	16.01	7.78	5.86	9.41
Export. Total (Twh)	15.78	54.20	42.39	36.91	24.23	18.57	15.24	18.89
Revenus L. terme (Millions de \$)	207	235	288	346	392	493	400	337
Revenus c.terme (Millions de \$)	1137	3232	2794	2003	624	321	196	251
Revenus totaux (Millions de \$)	1344	3467	3082	2 349	1 016	814	596	558
Prix L.T. (¢/Kwh)	0.10	0.11	0.08	0.05	0.04	0.05	0.04	0.04
Prix C.T. (¢/Kwh)	0.08	0.06	0.07	0.07	0.04	0.04	0.03	0.03
Prix moyen (¢/Kwh)	0.09	0.06	0.07	0.06	0.04	0.04	0.04	0.03
Coût total de production (¢/Kwh)	0.05	0.06	0.07	0.06	0.05	0.05	0.05	0.04
Achats (Millions \$)	1956	3536	3532	2408	1109	899	529	275

Ventes totales (Twh)	183.4	213.3	195.0	190.1	171.7	161.4	162.5	163.4
Coût total (Millions \$)	9463	11445	44437	10320	8681	8122	7639	7234
Achats pour courtage et autres fins (Twh)	11.8	41.6	32.2	19.6	5.7	4.7	2.5	2.4

Source : adapté des rapports annuels d'hydro auxquels s'ajoutent quelques calculs.

Le coût total de production est un estimé. Pour ce faire, nous avons éliminé un montant estimé destiné aux achats d'énergie pour fins de courtage depuis le début de ces activités, en 2000. Cependant, les quantités achetées pour fins de courtage ne l'ont pas toujours été à un prix efficient. Toutes activités confondues, en 2001, Hydro a dépensé 3532 millions \$ pour des activités de courtage de 32.2 Twh et des ventes totales de 195 Twh alors qu'en 2002, à ce chapitre au moins on faisait mieux, achetant pour un montant équivalent de 3536 millions \$ 41.6 Twh pour fins de courtage et vendant au total 213.3 Twh.

Les activités internationales d'Hydro fluctuent ainsi d'une manière importante d'une année sur l'autre. Cependant, on peut voir que, pendant longtemps Hydro a vendu en bas de son coût complet de production. Cela signifie que les coûts fixes n'étaient pas considérés dans la fixation du prix de vente, même pour les contrats à long terme. Certains voient même la situation comme étant plus critique encore, puisqu'on aurait vendu en bas du tarif consenti ici aux industries, exportant possiblement des emplois en Nouvelle-Angleterre :

« De 1994 à l'an 2000, on y voit que le tarif « L », soit le tarif industriel, s'établissait entre 31 et 36 \$ du MW environ. Or de 1994 à 1997, on voit que les ventes hors Québec d'Hydro-Québec ont été faites à un prix unitaire de 23 à 35 \$, soit sous le tarif L, censé correspondre au coût de production officiel. » (L. G. Francoeur, 2002)

Le corollaire est que c'étaient les clients captifs québécois qui payaient les frais fixes pour les clients étrangers, ce qui est le contraire de faire de l'argent pour les citoyens du Québec. Sur les marchés à court terme, la chose peut se justifier si on a des surplus, c'est-à-dire de l'eau en quantité excédentaire dans les réservoirs, ce qu'on était loin d'avoir depuis que les marchés du court terme ont pris le dessus sur les marchés à long terme.

Le profit net a sensiblement augmenté en 2003. On peut dire que c'est dû à une baisse des intérêts, mais c'est aussi dû à une baisse des coûts d'opération. Parmi les coûts d'opération, ce sont les achats qui ont réellement baissé. Remarquons qu'ils n'ont pas baissé comme on aurait pu s'y attendre, leur décroissance étant deux fois moins rapide que celle des ventes à l'exportation. Cependant, même avec les chiffres qui sont là, la hausse du bénéfice d'opération, dû à la baisse des coûts des activités internationales, correspond à 20 % de l'augmentation du bénéfice net.

Si on compare avec les états financiers originaux de 2002, on s'aperçoit que les chiffres comparatifs pour 2002 dans les états financiers de 2003 ne sont pas exactement les mêmes que dans la version originale. C'est chose courante me direz-vous et il y a sûrement une note (dernière rubrique de la note 1 sur les conventions comptables) disant que

« Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant. »

Mais on se prend à s'étonner qu'à chaque exercice, des chiffres doivent changer de place pour respecter la nouvelle présentation. Autrement dit, ce qui était une perte de change, devient autre chose, par le miracle du reclassement. Ce qui était des frais financiers capitalisés devient aussi, rétroactivement, autre chose. L'effet net est de diminuer les frais d'exploitation de l'année précédente et donc d'augmenter le bénéfice d'exploitation et d'augmenter les frais financiers. La résultante est que l'augmentation du bénéfice d'exploitation a l'air moins importante (de 4 %) et la diminution des frais financiers plus impressionnante. Mais, il s'agit de toutes petites manipulations à la petite semaine, pas de quoi compétitionner avec Enron. Cependant, quand on additionne tous ces petits mensonges sur une longue période, on constate que la supposée transparence serait plutôt opacité et que l'information sent plutôt la propagande.

Le profit net total des quatre dernières années, tel que présenté aux états financiers, totalise 4.9 milliards \$. Dans un document daté de février 2004, Hydro prétend que, durant cette période la contribution des activités sur les marchés hors Québec au bénéfice net serait de 3.4 milliards de \$ (70 % des profits nets). Autrement dit, malgré tout ce que nous avons vu, Hydro continue de prétendre les mêmes choses. Le total des ventes sur les marchés hors Québec a été de 10.4 milliards \$. Les achats pendant cette période ont été de 11.4 milliards \$. Le montant normal, avant « l'ouverture des marchés » en 1998 tournait autour de 300 millions \$ annuellement. En quatre ans, le total normal, sans vidage indu des réservoirs et en arrondissant généreusement vers le haut, aurait quand même été inférieur à 2 milliards \$ (4 x

300 M \$ plus marge au cas où nous en aurions oublié). Il faut donc, directement ou indirectement, imputer plus de 9 milliards \$ à ces exportations, sans compter les coûts de transport, etc. Donc, encore une fois, Hydro nous sort un chiffre d'un chapeau sans en faire la démonstration. L. G. Francœur doute aussi de la rentabilité des exportations.

« Selon un relevé des prix pratiqués par Hydro-Québec sur le marché américain, et qui apparaissent sur le site Internet de l'Office national de l'énergie (ONE), la première société d'État québécoise a importé en 2001 des mégawatts produits aux États-Unis la nuit en les achetant à 31,71 \$ en moyenne. Et elle les a revendus à un prix moyen de 46,65 \$, toutes ventes confondues. Les données de l'ONE ne donnent pas le détail des ventes réalisées sur le marché spot, celui où Hydro-Québec joue au courtier de mégawatts. Mais l'écart est si faible entre ces prix moyens d'achat et de vente, toutes catégories confondues, qu'il ne couvre visiblement pas les coûts cachés de 40 \$ en moyenne de l'aller-retour de l'électricité américaine en passant par le Québec. »
(L. G. Francœur, 2002)

Évidemment, les profits exorbitants annoncés par Caillé avaient pour but de montrer que le vidage des réservoirs avait amené beaucoup de profits au moulin, donc qu'on n'avait pas gaspillé pour rien ; encore de la propagande.

Pendant, la diminution des exportations fait clairement augmenter les profits et si l'augmentation des achats pour suppléer au niveau dramatiquement bas des réservoirs n'était pas venue mitiger la diminution des achats pour fins de courtage, le profit aurait encore augmenté de quelques centaines de millions.

LE VIDAGE DÉLIBÉRÉ DES RÉSERVOIRS

Au milieu de 1997, la Commission de l'économie et du travail se disait inquiète de la baisse des réservoirs :

Il y a un an, Hydro-Québec indiquait à la Commission que le niveau moyen des réservoirs était à 55 % et que les ventes excédentaires devaient être limitées en conséquence à 6,5 TWh en 1996, advenant une hydraulité normale. Dans les faits, Hydro-Québec a vendu 9,4 TWh d'énergie excédentaire en 1996, soit presque 50 % de plus que prévu. (La Commission ne savait que la moitié de la vérité puisque les ventes à l'exportation ont dépassé, en 1996, les 18 Twh dont 16,4 Twh ont été pris dans les réservoirs de l'aveu même d'Hydro) Selon les médias, en novembre dernier, le niveau des réservoirs était à environ 51 %, soit encore plus bas qu'en 1995. (Admirons une Commission du gouvernement qui doit prendre ses informations sur la firme qu'elle a mandat de contrôler dans les médias) En outre, le niveau des réservoirs du complexe La Grande, qui fournit près de la moitié de l'énergie vendue au Québec, serait aujourd'hui de 25 % moins élevé qu'il y a un an. Tout en comprenant l'importance de la confidentialité d'informations stratégiques pour Hydro-Québec, la Commission trouve la situation inquiétante. Le maintien trop élevé des ventes additionnelles pourrait mettre en danger la fiabilité du réseau. (Commission de l'économie et du travail, 1997, p. 12-13)

La Commission recommandait alors que la Régie de l'énergie suive de près le niveau des réservoirs, information qu'elle avait le droit d'exiger de par son mandat de surveillance, et contrôle les exportations d'Hydro. Elle recommandait aussi que la Régie se penche sur le secret du niveau des

réservoirs en tenant compte de l'importance de la transparence. D'ailleurs, on peut se demander contre qui Hydro veut conserver cette information « stratégique » secrète, sinon contre les citoyens du Québec ?

À la Commission Doyon, dont le rapport est aussi paru en 1997, Ian Goodman, l'expert des Crees, témoignait à l'effet que, entre 1984 et 1992, la situation de surplus dans les réservoirs était déjà chose du passé. Richard Drouin déclarait pour sa part que, pendant son septennat, Hydro avait connu une seule année où l'hydraulicité n'était pas faible. Donc, quand l'état des réservoirs a été déclaré information secrète, le manque à pleuvoir et l'attitude insouciant des dirigeants d'Hydro et des gouvernements qui les contrôlaient, avait déjà largement réduit la quantité d'eau à turbiner. Selon Philip Raphals, du groupe Helios, de 1993 à 1997, les exportations auraient créé un déficit de 46,1 TWh. Selon les chiffres d'Hydro, qui affirme que son ratio de couverture minimal souhaité est de 60 %, les chiffres ont fluctué ainsi depuis 1991 :

Tableau 5

**ÉTAT DES RÉSERVOIRS ET EFFET DES EXPORTATIONS
DE 1991 À 2004**

Années	Ventes fermes Engagées (Twh)	Stock au 1 ^{er} Janvier (Twh)	Ratio de couverture %	Sorties nettes des réservoirs pour les marchés hors Québec (Twh)
1991	136.4	80.4	58.9	8.6
1992	142.4	74.1	52.0	7.5
1993	146.4	100.1	68.4	12.5
1994	147.4	97.1	65.9	16.4
1995	149.4	108.9	72.7	21.9
1996	152.0	84.9	55.8	16.5
1997	155.1	79.4	51.2	12.7
1998	150.8	74.8	49.7	13.9
1999	155.1	72.5	43.7	18.5
2000	159.3	107.9	67.7	17.3
2001	157.7	101.8	64.6	10.6
2002	160.9	103.5	64.3	12.6
2003	168.3	96.2	56.8	4.0
2004	171.7	75.1	43.7	-

Source : Hydro-Québec, 2004, p. 17.

André Caillé prétendait, en 1997, que la gestion des réservoirs était faite selon les scénarios les plus pessimistes, plusieurs années à l'avance. On voit clairement que ce n'est pas le cas. En 1999, quand Hydro a rendu l'information secrète, les réservoirs étaient dans un état très préoccupant. Un peu de pluie, comme on n'en avait pas eu depuis longtemps, et tout de suite on conclut que le mauvais temps est revenu et les engagements de vente montent en flèche. On se remet aussi à piger allègrement dans les réservoirs pour l'exportation. Comme tout le monde le sait, sauf les dirigeants d'Hydro,

après la pluie vient le beau temps. La pluie ayant été rare depuis au moins 1991 et les ponctions élevées dans les réservoirs se continuant à un rythme important, on se retrouve en 2004, en pleine crise. Est-ce ce qu'on appelle de la gestion responsable ?

Il n'y a pas que les exportations qui vident les réservoirs. La croissance de la demande domestique n'est pas très importante, mais le fait d'attirer les entreprises énergivores (Alouette et Alcoa, par exemple) finit par avoir un effet sur la demande d'électricité qui n'est pas élastique à l'infini.

Que croire à ce moment-ci ? Devons-nous penser qu'Hydro est géré avec compétence est que tout cela est fait de propos délibéré ; et si oui lequel ; ou qu'Hydro est le refuge d'apprentis-sorciers ? J'avoue avoir de la difficulté à répondre à cette question.

POURQUOI TOUT ÇA ?

Il y a des années que je me demande à quoi peut servir aux dirigeants d'Hydro et aux membres du gouvernement qui donnent les ordres, de donner notre électricité de l'autre côté de la frontière et de placer les Québécois dans des situations difficiles pour ce faire.

Dernièrement, je me suis rendu compte que le Canada était le premier fournisseur de pétrole et de gaz des États-Unis depuis déjà quelques années. Je me suis aussi rendu compte, qu'avec les négociations de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) on en était à l'intégration continentale en terme d'énergie et d'eau, par exemple. Quand le Québec, dans sa politique énergétique, veut devenir une *plaque tournante dans le commerce nord-américain des hydrocarbures*

(Gouvernement du Québec, 1997, p. 89) on comprend que les réseaux vont devenir de plus en plus intégrés. La déréglementation du réseau de transport d'H. Q. est une autre étape en ce sens qui intègre le réseau de transport d'électricité. Pour ce faire, il fallait prétendre travailler dans l'intérêt des Québécois. Maintenant que les gestes sont posés et difficilement réversibles à court terme, on peut revenir en arrière, ça n'a plus d'importance. Ces gestes ne sont pas le fruit de décisions douteuses des seuls dirigeants d'Hydro, ils découlent d'un long processus dans lequel Ottawa et Québec sont complices pour signer des ententes commerciales dont ils ne connaissent pas les implications, comme dans le cas de l'eau pour ne citer que cet exemple, et qui donnent aux États-Uniens un accès de plus en plus facile et à des prix très modiques à des ressources qui commencent à s'épuiser dangereusement chez eux.

Bref, nous ne sommes pas très loin du temps de Duplessis où le Québec constituait le « back store » des États-Unis.

RÉFÉRENCES

Commission de l'économie et du travail, 1997, *Examen des orientations de la Société Hydro-Québec*, Assemblée nationale, Québec

Gouvernement du Québec, 2000, *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives*, Éditeur officiel du Québec, Québec.

Gouvernement du Québec, 1997, *L'Énergie au service du Québec*, Éditeur Officiel du Québec, Québec.

Elie, B., and J. Peltier, 1990, *Tarifification et développement à Hydro-Québec*, S.C.F.P., Montréal.

Francoeur, L.G., 2002, Hydro : des ventes moins rentables que prévu aux É.-U., *Le Devoir*, (19 janvier, 2002).

Hydro-Québec, 1993, *Plan de développement : Orientations tarifaires à long terme*, Hydro-Québec, Montréal.

Hydro-Québec, 1998, *Modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture*.

Hydro-Québec, 1998 à 2003, *Rapport annuels*.

Hydro-Québec, 2001, *Plan Stratégique 2002-2006*, Hydro-Québec, Montréal.

Hydro-Québec, 2004, *Demande d'avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît : Réponse d'Hydro-Québec production à la demande d'informations de la Régie de l'énergie*.

McCullough, R., 1993, *Risk and Profit Sharing in Québec*, McCullough Research, Portland.

Merrill Lynch, 2000, *Les tarifs de fourniture d'électricité au Québec et les options possibles pour introduire la concurrence dans la production d'électricité*, Merrill Lynch, New-York, Report presented to the Ministry of Natural Resources of Québec.

Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ, 1997, *La déréglementation de l'électricité au Québec et la fin du pacte social électrique : qui doit en décider ?* SPSI, Boucherville.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., P.Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

TRANSLATEX⁺ Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé



1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com

STA

Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

LIRE**En primeur****60^e anniversaire du
débarquement de Normandie***Laissés dans l'ombre***- Sébastien Vincent****182****Les essais****La réduction****- Jean-Jacques Simard****196****Petites chroniques du Bas-du-
Fluve****- Arthur Buies****200****Camille Laurin, l'homme debout****- Jean-Claude Picard****202****Le Mythe Paul Martin****- Louis Plamondon****207****Paul Martin et compagnies****- Alain Deneault****207****Livres reçus****Livres reçus****211****Courrier des lecteurs****213**



Jean-Paul Boucher en Angleterre, en 1943.¹

LAISSÉS DANS L'OMBRE

60^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT DE NORMANDIE

2004 marque le 60^e anniversaire du débarquement de Normandie auquel de nombreux soldats canadiens-français ont participé. Sébastien Vincent a voulu recueillir ces témoignages historiques. Il les a regroupés dans un livre intitulé *Laissés dans l'ombre* qui est à paraître à l'automne 2004 chez Vlb éditeur. Enseignant de 31 ans, Sébastien Vincent est aussi chercheur à la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec à l'UQAM. Parallèlement à l'écriture de *Laissés dans l'ombre*, il a entamé la rédaction d'un mémoire de maîtrise portant sur les écrits publiés par des anciens combattants canadiens-français.

L'enfer en Normandie

Jean-Paul Boucher, soldat au sein de la compagnie de support du Régiment de la Chaudière

Les vétérans du Régiment de la Chaudière résidant près de Montréal sont plutôt rares, car la plupart d'entre eux proviennent de la région de Québec, du Lac-Saint-Jean, de la Beauce et de la Gaspésie. J'ai connu Jean-Paul Boucher par l'entremise de Pierre Gauthier, un ancien combattant rencontré lors d'une réunion du Projet Mémoire organisée par l'Institut du Dominion en juin 2002. J'ai rendu visite à Jean-Paul Boucher à son domicile de Chambly en

¹ Collection personnelle J.-P. Boucher.

décembre 2002. Étaient présentes sa conjointe et sa fille Micheline venue entendre son père parler une rare fois d'un pan de son passé. Au cours de cet entretien à quatre, je me suis senti privilégié et un peu gêné. Quelle chance d'entendre cet homme de 80 ans raconter sa participation au débarquement de Normandie, cette opération militaire qui a tant frappé l'imagination occidentale. Mais grand a été l'embarras de me trouver au milieu d'un père et de sa fille au cours d'un échange souvent ponctué de vives émotions. J'aurais parfois voulu disparaître, les laisser seuls avec toutes ces vieilles histoires. Je demeure reconnaissant de l'accueil que cette famille m'a réservé.



Je suis né à Beauceville-Ouest le 28 octobre 1924. Je suis le cinquième d'une famille de onze enfants. La guerre m'a fasciné dès mon jeune âge. Au couvent où j'ai complété mes études primaires, les bonnes sœurs, des Françaises pour la plupart, racontaient souvent des récits de la Grande Guerre. Leurs histoires ont peuplé mon imagination. Dès lors, j'ai souhaité devenir rien de moins qu'un héros ! Comme ceux triomphant dans les histoires de mes enseignantes.

J'ai abandonné l'école après le primaire pour aller travailler sur la terre familiale. Nous vivions relativement bien malgré la tablée de quatorze convives ! Les discussions familiales tournaient rarement autour de la guerre qui se pointait à l'horizon. En mon for intérieur, j'attendais le déclenchement des hostilités avec impatience. Je voulais rapidement joindre les rangs de l'armée pour m'éloigner de ma famille avec laquelle les relations se tendaient parfois. J'étais la bête noire, du type obstiné et batailleur. Mes parents refusaient catégoriquement l'idée de mon éventuel enrôlement.

Au cours de l'été 1939, dans le plus grand secret, je me suis rendu avec mon cousin Jean-Marcel Veilleux au centre de recrutement du CARC de la rue de Buade, situé près du Château Frontenac. Comme je n'avais que 15 ans (mon seizième anniversaire aurait lieu le 28 octobre), j'ai dû rebrousser chemin. Nous étions trop jeunes pour l'armée !

Deux mois plus tard, soit le 17 septembre 1939, mon cousin et moi tentions à nouveau notre chance, cette fois au centre de recrutement du Régiment de la Chaudière à Mégantic. Le Canada se trouvait en état de guerre depuis le 10 ! Fort de l'expérience de l'été, nous nous sommes vieillis de deux ans cette fois-ci. Mon cousin, âgé en fait de quatorze ans, a été accepté sur-le-champ, car on ne lui a demandé aucun certificat de naissance. Par contre, on a rejeté ma candidature, car je pesais 112 livres alors que le poids réglementaire minimum accepté était de 130 livres. Mon compagnon a menacé de retirer sa candidature si j'étais refusé. Comme l'armée avait un urgent besoin de recrues, on a finalement accepté ma demande. J'ai promis que je prendrais du poids. On devait sûrement bien manger dans l'armée...

J'ai obtenu le matricule E 10 293. J'étais le 10 293^e Canadien à joindre l'armée ! À l'âge de 15 ans... Je ne pensais qu'à l'aventure, à devenir un héros. Je récitais un chapelet tous les soirs afin de devancer le jour où je partirais outre-mer. Mes parents ignoraient évidemment tout de notre démarche. Une fois les papiers signés, ils n'ont rien pu faire pour me retenir.

Après deux semaines à Mégantic, nous avons poursuivi l'entraînement à la Citadelle de Québec. Un beau jour, ma mère s'est pointée et a révélé notre âge à un officier. Elle a ramené mon cousin chez ses parents. Quant à moi, je suis demeuré à la Citadelle où j'ai dû me contenter de monter la

garde à la porte principale. Un beau jour, je suis allé visiter mes parents à Beauceville sans permission. Au retour, j'ai eu droit à 168 heures de prison militaire.

Quelque temps plus tard, mon groupe s'est rendu à Montmagny, où j'ai obtenu le grade de caporal. Puis, nous sommes allés à Sussex au Nouveau-Brunswick avant de revenir à Valcartier. Tous ces mois d'entraînement me paraissaient bien longs. J'avais si hâte de traverser pour que la véritable aventure commence.

Le grand jour est arrivé à la fin mars 1942. J'ai quitté Lévis en train vers Halifax avec d'autres soldats de l'Ouest du pays, de l'Ontario et de Québec. Je devais rejoindre le reste du Régiment de la Chaudière se trouvant déjà en Angleterre. Au début d'avril, j'ai pris place avec 80 autres soldats sur l'*Aorangi*. Ce vieux rafiot réquisitionné chargé de tonnes de pommes de terre s'insérait dans un important convoi à destination de Liverpool. En qualité de caporal, j'ai partagé la responsabilité de la garde à bord avec un autre caporal. La traversée a duré 23 jours. Il faut dire que le convoi avançait à la vitesse de son navire le plus lent.

De Liverpool, j'ai rejoint le camp d'Aldershot situé à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Londres. Durant les jours suivants, je suis devenu chauffeur de *bren carrier*, ce véhicule à chenilles muni d'un blindage de 10 mm, pesant environ quatre tonnes et pouvant rouler jusqu'à 50 milles à l'heure. Le *bren carrier* transportait des mortiers de deux pouces, un canon antichar et une mitrailleuse. J'ai aussi suivi un cours de commando pendant six mois. À l'automne 1941, j'ai intégré le peloton 4 de la compagnie de support du Régiment de la Chaudière, 8^e brigade de la 3^e division d'infanterie à titre de chauffeur de *bren carrier*.

La formation des mois suivants a porté sur les combats de rue, le parachutage et les techniques de débarquement. Il ne faut pas oublier les longues marches de patrouille des côtes anglaises. Vers la fin mai, on a chargé nos véhicules sur des LCT mouillant dans les environs de Portsmouth. Nous ignorions alors qu'il s'agissait d'une manœuvre devant mener au fameux débarquement de Normandie. Pourtant, devant les effectifs déployés, nous sentions qu'une opération de grande envergure se préparait. Au début juin, le vent s'est levé et la pluie s'est mise à tomber. Autour du 3 ou du 4 juin, les troupes d'infanterie ont été mises sur un pied d'alerte, mais la météo ne se montrait guère clémente. Quant à moi, je demeurais à bord du LCT depuis la fin mai et j'attendais la suite avec impatience.

Les applaudissements ont fusé le soir du 5 juin lorsqu'on a annoncé l'opération du lendemain. Enfin les gars verraient de l'action ! Depuis longtemps déjà la tension créée par les mois d'entraînement et d'attente devenait insoutenable. La fébrilité se mêlait à l'appréhension.

Le jour J

Les LCT ont quitté les ports d'Angleterre dans la nuit du 5 au 6 juin. L'aube s'est levée sur une mer démontée, conséquence de la récente tempête. Les vagues passaient par-dessus bord. Notre LCT a dérivé à droite de son objectif dans le secteur de Juno. Les gars sautaient à l'eau. Ils en avaient souvent jusqu'au cou. Des péniches inondées sombraient avant même d'atteindre le rivage. Les combats se déjà déroulaient sur la plage. Une peur incontrôlable et un sentiment d'horreur montaient en moi. J'ai prié en descendant mon *bren carrier* sur le sable en compagnie du caporal Robert Degrâce.

On ne pouvait avancer, vu que l'infanterie butait toujours contre le mur au fond de la plage.

Un spectacle effroyable se déroulait sous mes yeux... (*silence*).

Des bras, des jambes... des corps morts, des noyés... (*long silence*).

Notre artillerie canonissait au-dessus de nos têtes. Nos tanks tiraient, à demi immergés. La riposte ennemie se mêlait au reste... (*silence*).

J'aurais tellement voulu écrire mes émotions du moment sur une grande feuille blanche pour vous les transmettre aujourd'hui. Trouver les mots, c'est si difficile.

Vous savez, en guerre, un plan fonctionne jusqu'à sa mise en application. Après, tout bascule. Exposé au feu, je ne pouvais pas avancer. Les minutes s'écoulaient dans la cohue. Les corps s'accumulaient autour de mon véhicule. La marée montait lentement derrière nous, réduisant sans cesse l'espace entre nos troupes et l'ennemi droit devant. Un véhicule du Queen's Own Rifles se trouvant à côté du mien a sauté sur une mine. Je demeurais sur le sable sans mur ni haie pour me protéger.

C'est terrible d'être ainsi exposé.

En ces intenses minutes, je subissais les événements sans trop prévoir la suite. J'avancais comme un zombie. Honnêtement, ce n'est pas lors du débarquement que la peur a été la plus poignante. J'en ai ressenti bien plus encore pendant les mois suivants à cause de l'expérience des combats qui augmentait à chaque jour. Je savais ce qui pouvait arriver. Je

prévoyais le pire. L'innocence et l'insouciance m'ont vite quitté à la vue des blessés et des cadavres.

Le Régiment de la Chaudière, le seul régiment canadien-français à participer aux opérations du Jour J, est entré dans Bernières-sur-Mer vers 9 heures. Le Queen's Own Rifles s'y était déjà déployé et livrait encore de violents combats parmi les maisons fortifiées du petit bourg. Après avoir pris une batterie allemande de six canons de 88 mm au sud de Bernières durant la matinée, notre bataillon a emprunté la direction de Beny-sur-Mer, son premier objectif en Normandie. Des prisonniers allemands affluaient sur les routes. La guerre fondait sur nous.

En route vers Carpiquet

Les Allemands ont violemment contre-attaqué dans la nuit du 6 au 7 juin. Malgré l'épuisement, il fallait encore se battre pour survivre. Cette nuit-là a été terrible. J'avais parmi les haies et les bois obscurs en tirant partout avec ma *sten*, sans savoir si mes balles touchaient la cible². Le peloton de support antichar du régiment s'est sacrifié au complet ou presque. Bien des gars sont tombés aux mains des Allemands.

Les jours suivants, le régiment est passé par Colomby-sur-Thaon. Dans une boulangerie de ce petit bourg, j'ai fait la connaissance de Janine Vincent, une jolie Française de 16 ans. Je n'étais guère plus âgé que celle qui allait occuper mon cœur durant les mois suivants !

² La plupart des fantassins en Normandie possédaient une mitrailleuse *sten* pesant six livres et demie. L'arme de 32 coups tirait des projectiles de 9 mm. Le fantassin disposait aussi d'une *bren*, cette mitrailleuse légère bipied pesant 23 livres avec son chargeur de 30 projectiles de 7 mm. La *bren* pouvait tirer en rafale ou au coup par coup sur une distance d'environ 1000 pieds.

Le régiment a poursuivi sa route en terre normande et a souvent rencontré une vive opposition. Les combats m'ont vite fait comprendre que le temps où j'égrenais des chapelets dans l'espoir de combattre outre-mer était révolu. Maintenant que je me trouvais en Europe, les histoires des bonnes sœurs ne formaient plus que de lointains souvenirs. La réalité était tout autre. J'ai vu des soldats allemands faits prisonniers. Ils portaient les habits canadiens subtilisés à nos gars tombés au combat. Ils souhaitaient sûrement infiltrer nos lignes. La vue de ces prisonniers déguisés a redoublé ma méfiance à l'égard de tout et de rien.

Le régiment est arrivé à Rots vers la mi-juin. Dans un champ, j'ai aperçu un SS et un commando allié figés dans la mort, côte à côte en s'empoignant à la gorge... Des jeunes gars, inconnus l'un pour l'autre jusqu'à la dernière seconde. Toujours à Rots, un soldat de la Wehrmacht gisait sur le sol au fond d'une cour. Blessé, il tenait une grenade dans sa main pour se défendre et paraissait visiblement à bout de force, proche de la mort. Un de nos soldats pointait une arme vers lui, prêt à l'abattre. Sans réfléchir, j'ai posé mon arme sur la tête de notre soldat en lui ordonnant de laisser le pauvre Allemand tranquille. Je ne pouvais accepter qu'on tire à bout portant sur un blessé sans défense. Le blessé a plongé son regard dans le mien, les yeux remplis de larmes. Sans rien dire, je l'ai hissé sur mon *bren carrier* et je l'ai amené dans un hôpital de campagne. Il m'a alors embrassé. J'ignore ce qu'il est advenu de lui. Par contre, le gars qui le menaçait m'a remercié de l'avoir empêché de commettre un geste impulsif.

Souvent, des gars flanchaient. La tension nerveuse et la perte de leurs amis tués ou blessés les faisaient souffrir. Mis à part les SS fanatiques, les Allemands de la Wehrmacht et

les Canadiens se ressemblaient dans leur condition d'homme pris dans la folie de la guerre. On tirait pour se défendre, souvent au hasard. Ce n'était jamais pour le plaisir. Ça n'avait rien de personnel. Je crois que les conscrits de la Wehrmacht nous craignaient quand ils étaient faits prisonniers. Ils savaient que nous servions à titre volontaire. Ils nous associaient peut-être aux SS. Croyaient-ils que nous étions des fanatiques prêts à les liquider ?

Au début de juillet, le sud de Carpiquet a constitué le nouvel objectif de l'infanterie et des blindés canadiens. Les SS de la 12^e Panzer Division ne voulaient surtout pas renoncer à l'aéroport. La plupart des civils avaient quitté la ville. Certains se cachaient dans les caves et les amoncellements de ruines. Les soldats en première ligne ne pouvaient fraterniser avec eux, car certains pouvaient être des collaborateurs à la solde des Allemands. On se méfiait de tout et de tout le monde... Ici, comme ailleurs en Normandie, des *snipers* allemands camouflés tiraient sans avertissement. J'avais momentanément délaissé le *bren carrier* à cause des débris jonchant les routes. J'avais à pied parmi les décombres, armé seulement de ma *sten* ou de ma *bren*. Le fait d'être fantassin me simplifiait la vie : je ne devais penser qu'à moi. J'oubliais mon véhicule et l'équipage. Je me trouvais en solitaire avec d'autres gars aussi seuls que moi.

Plus les jours passaient à Carpiquet, plus je ressentais la dureté des combats et je découvrais l'incompétence de certains de nos sous-officiers. Certains d'entre eux ont lâchement retraité devant l'ennemi sans en avoir reçu l'ordre. Pendant qu'ils rebroussaient chemin, des gars se retrouvaient abandonnés, seuls face aux Allemands.

Comment décrire toute la misère de ces cinq jours passés à Carpiquet ? Mon peloton de *bren carrier* comprenant trois

véhicules a été décimé durant ce calvaire... Je me sentais seul. Des images tellement précises défilent encore dans ma tête (*long silence*).

En incluant l'épisode de Carpiquet et quelques autres combats, nous avons combattu durant 56 jours consécutifs depuis le 6 juin ! On a enfin obtenu un repos. Pendant que mon véhicule subissait des réparations, je fréquentais les bistrotts des villages libérés. J'ai aussi rendu visite à ma petite Janine. On a décidé de se fiancer. L'époque était folle, effervescente. Les Français respiraient à nouveau après plus de cinq années d'étouffement ! Ils nous recevaient avec tant de chaleur, d'amitié et de calvados !

À la fin du repos, le régiment est parti vers Falaise. Le 6 août, la RAF a bombardé nos propres positions. Une pluie de bombes a déferlé sur nous entraînant inutilement dans la mort des dizaines de militaires. La guerre ne cesserait donc jamais ! Dans mon souvenir, la prise de Falaise a été passablement aisée pour notre régiment. On est ensuite partis vers Boulogne et Calais.

Pendant toutes ces semaines, ma famille restait sans nouvelles de moi. Le temps manquait pour écrire. Ma marraine de guerre m'envoyait des cigarettes. Au fil des jours et du spectacle lancinant des blessés, des morts et des gars qui basculaient dans la folie, je perdais les dernières parcelles d'innocence qui m'habitaient encore à l'aube du 6 juin. L'appréhension, le découragement causé par les conditions de vie difficiles, l'incertitude et l'inquiétude lors des contre-attaques allemandes prenaient parfois le dessus. Malgré la mauvaise nourriture et les rumeurs de guerre, je luttais pour que triomphe mon honneur. Je ne voulais pas abandonner. Il ne fallait pas flancher. À d'autres moments, surtout la nuit, en plein combat, un peu écarté, j'ai pensé en finir, dis-

paraître du monde en feu. Je me souviens de la fois où j'ai tiré avec mon lance-flammes pour éliminer ce qui venait vers moi (*silence*). Je revois tous ces civils blessés, ces enfants, cette jeune Française étendue sur un lit, enceinte, transpercée par une baïonnette.

Mon intuition, ma plus fidèle alliée, me guidait dans mes relations avec les autres soldats. Chacun s'observait au cours des combats. J'accordais ma confiance à ceux qui en semblaient dignes et je m'éloignais des autres. Tout était à recommencer lorsque des recrues joignaient nos rangs. On les scrutait, ils nous jaugeaient. De nouveaux liens de confiance ou de méfiance se tissaient. Je me souviens de Craig, un sympathique gars qui voulait constamment être à mes côtés. Je l'aimais bien, mais je ne me sentais pas en sécurité avec lui. De fait, un jour, il s'est fait tuer sous mes yeux. Les soldats au front développent une sorte de sixième sens. Avec l'expérience, on sait qui vivra et qui périra. Il en allait de même pour les lieux. Devant une tranchée ou un trou, ma petite voix intérieure m'indiquait de partir ou de rester. Il arrivait souvent qu'un endroit fût bombardé peu de temps après l'avoir quitté. L'instinct et l'intuition m'ont guidé plus d'une fois.

Après la Normandie

L'entrée en Belgique s'est aisément déroulée. Par contre, les combats ont été difficiles à la frontière entre la Belgique et la Hollande. L'hiver 1944-1945 a été extrêmement pénible en raison de l'humidité et du froid. On gelait sous nos habits blancs de camouflage. En Hollande, mon *bren carrier* a sauté sur une mine. Le choc a été si brutal que je me suis retrouvé à 190 pieds du lieu de la déflagration, sans connaissance et, par miracle, sans blessure.

En Allemagne, j'ai passé la nuit la plus longue et la plus éprouvante de ma vie. Le régiment devait attaquer un village dont j'ai oublié le nom. Je marchais avec un certain Moreau, un brancardier sans arme, et le soldat Tremblay, un prisonnier au Canada qui avait décidé de s'enrôler plutôt que de croupir entre quatre murs. En entrant dans un presbytère pour l'inspecter, nous avons découvert avec satisfaction des tablettes débordant de victuailles. On s'est gâtés. Entre-temps, les arrière-gardes allemands ont fait sauter une digue à l'autre bout du village. Notre compagnie s'est repliée, mais comme nous ne disposions pas de walkie-talkie, personne ne nous a transmis l'information. En sortant du presbytère, on a regagné la route sans se douter de rien. Je marchais au centre. À gauche se trouvait Tremblay et à droite, Moreau. Dans l'ombre, au loin, j'ai aperçu un barrage ennemi. J'ai posé le pied par inadvertance dans un trou et j'ai trébuché. En me relevant, Tremblay a pris le centre et moi la gauche. Quelques secondes plus tard, les Allemands nous ont aperçus et ont tiré vers nous. Une balle a touché Tremblay. Dire que si je n'étais pas tombé, elle aurait été pour moi... Dans la fusillade, ma mitrailleuse a été coupée en deux. Il ne me restait que des grenades. J'ai trouvé refuge dans une maison, puis j'ai appelé Moreau à voix basse. Dissimulé lui aussi dans une habitation, il m'a répondu que les Allemands nous cherchaient. En silence, je suis resté quelques minutes à l'abri. Une fenêtre se trouvait au fond de la pièce. Elle était si étroite que j'ai dû retirer quelques vêtements pour m'y faufiler. Une fois dans la cour, j'ai couru en sautant par-dessus les haies. Moreau et moi avons finalement rejoint la compagnie. Cette nuit-là, j'ai vraiment craint de mourir ou d'être fait prisonnier.

À la mi-mai 1945, j'ai signé pour servir dans le Pacifique. Mais le 8 juin, soit un mois après la reddition de l'Alle-

magne, mes plans ont changé, malgré moi. Notre attention s'était relâchée. Pourtant, des nids de résistance SS poursuivaient la lutte. Je me trouvais sur mon véhicule quand est survenue une attaque surprise. Une balle a pénétré dans ma cuisse droite. L'impact m'a fait chuter sur le sol. Ma hanche s'est brisée sous le choc. Ainsi se terminait ma guerre. J'ai traversé vers le Canada recouvert d'un plâtre.

La vie après la guerre

J'ai été démobilisé le 12 janvier 1946. On a failli m'amputer la jambe droite et il a fallu onze mois d'hospitalisation pour rétablir ma hanche. Le retour à la vie civile a été extrêmement pénible. Il m'a paru difficile de reprendre mon existence là où je l'avais laissée en Beauce. Pendant mon service, l'armée décidait tout pour moi. Nous bougions continuellement, traversant village après village, effectuant manœuvre après manœuvre. La vie s'écoulait à grande vitesse. Après la guerre, j'ai dû reprendre les rênes de ma vie, réapprendre à faire des choix. J'ai travaillé au garage de mon père. La vie de mon village paraissait bien tranquille par rapport à ce que j'avais vécu en Europe. J'ai poursuivi ma correspondance avec Janine, ma lointaine fiancée, durant trois ou quatre ans, puis j'ai rencontré une femme ici. Pendant tout ce temps, je taisais mon vécu de soldat pour oublier au plus vite toutes ces maudites images de guerre. Souvent, je sautais dans ma voiture et je partais sur un *no where*. Des cauchemars ont hanté mon sommeil pendant des années et des années (*silence*). Aujourd'hui, j'estime que j'aurais bien pu me passer de toutes ces aventures. Personne ne m'a obligé à les vivre ! Mais elles font partie de moi. Je les accepte. Ai-je d'autre choix ? On ne tourne pas le dos à son passé.

Quelques mois après mon rétablissement, j'ai intégré la milice pour obtenir un revenu supplémentaire. J'étais alors père de trois enfants et trois autres sont nés plus tard. J'ai voulu participer à la guerre de Corée afin de retrouver l'action qui me manquait tant. Comme j'étais père, on n'a jamais donné suite à ma demande. Et c'est peut-être mieux ainsi.

Aujourd'hui encore, lorsque j'évoque un épisode difficile de ma guerre avec trop d'insistance comme je le fais aujourd'hui, une vive douleur monte en moi, une douleur que je ne parviens pas toujours à transformer en mots. Seules des images bien réelles défilent devant mes yeux... Encore et encore. □

JEAN-JACQUES SIMARD

La réduction, Edition du Septentrion, 2003, 403 p.

L'ouvrage du professeur Simard, professeur de sociologie à l'Université Laval depuis 1976, est un recueil des textes majeurs qui ont balisé une carrière, qui dans son cas est aussi une œuvre et un engagement. Analyste rigoureux, pourfendeur d'idées reçues, intellectuel agissant, Jean-Jacques Simard a été tout cela à la fois et le demeure dans une quatrième décennie. Son livre fait comprendre pourquoi il est devenu depuis longtemps une référence nécessaire pour quiconque veut penser en profondeur la question autochtone, dont la complexité et les contradictions en rebutent plusieurs.

La réduction est le thème unificateur de l'ensemble de ces documents, rédigés à des époques diverses pour des destinataires variés. Les Jésuites employaient ce terme avant que celui de réserves ne soit diffusé. Il décrit efficacement et froidement le processus historique qui a anéanti un monde millénaire : réduction territoriale, culturelle et identitaire aux confins des sociétés industrialisées, qui a engendré les maux terribles des collectivités brutalement mises en infériorité par des envahisseurs européens porteurs de moyens tech-

niques imparables, d'une religion séduisante et de bactéries génocidaires.

La thèse constante et remarquablement cohérente de l'auteur est que la marche irrésistible du développement interdit à tous, autochtones ou non, de réfléchir ou d'agir uniquement ou même d'abord en fonction du traumatisme historique qu'ils ont subi. Ce qu'il faut faire, c'est corriger les injustices et les inégalités d'aujourd'hui, qui sont fort nombreuses. Tenter de réparer le passé, chercher à faciliter le retour à un mode de vie dont les autochtones ne veulent plus, cultiver une identité autochtone dont l'essence serait distincte de celle des autres êtres humains, c'est non seulement faire fausse route selon l'auteur, c'est aussi creuser la fosse des malentendus séculaires, des préjugés et de l'ignorance réciproques.

La modernité s'est imposée à tous, vaille que vaille. Elle a aussi disloqué nombre de sociétés dites traditionnelles en France et au Canada français. S'il est impensable et vain pour nous de chercher à vivre avec les mentalités rurales de 1930, comment pouvons-nous nous attendre à ce que les autochtones cultivent la nostalgie du temps passé au point de méconnaître indéfiniment leurs chances de développement, et comment les autochtones peuvent-ils penser y trouver une solution à leurs problèmes contemporains ? Ils doivent sortir de leur réduction, ce qui signifie que nous devons tous trouver au XXI^e siècle les termes d'une coexistence consentie, au moyen d'une décolonisation intérieure à peine entamée.

Le professeur Simard a combattu les romantiques, anthropologues ou non, qui ont vu dans l'autochtone un être essentiellement écologiste et spirituel, qui pouvait se contenter de peu parce que moins avide que l'homme blanc. Notre société

té projetait ainsi ses propres lacunes et ses angoisses sur des cultures dont elle ignorait tout. Ces cultures ont survécu tout en subissant des transformations décisives. Le bon sens foncier de Simard y voit d'abord une façon distincte d'aborder la condition humaine de notre temps, et de maîtriser à sa manière ce que d'aucuns appellent le progrès. La modernisation économique et technologique des milieux autochtones est sans doute plus salubre dans cette perspective que des débats juridico-politiques axés sur une vision mythique du passé.

L'auteur n'est pas tendre non plus pour certaines élites autochtones qui entretiennent un lien de dépendance avec l'État et qui trouvent leur profit dans une actualisation administrative de la condition d'assisté. L'affranchissement découle pour lui de l'existence d'une société civile autochtone disposant de lieux de débat démocratiques et capable de se redéfinir librement par la pensée critique. Les élites technocratiques autochtones, comme celles des Blancs, ne sont pas toujours libératrices ni porteuses d'espoir. Elles peuvent reproduire certaines inégalités bien connues que l'accroissement de la richesse collective ne ferait qu'aggraver.

L'auteur s'est particulièrement imposé à titre d'expert de la nordicité sociale et politique du Québec. Les effets de la Convention de la baie James, la lutte des dissidents inuits, les travaux en vue de la création d'un gouvernement autonome au Nunavik ont pendant de longues années attiré son attention. Il a usé tantôt d'une méthodologie statistique aiguisée, tantôt d'une analyse politique combative pour faire comprendre, aussi bien sinon mieux que quiconque, les enjeux et les conséquences du développement dans cette région méconnue. Sa complicité avec le mouvement coopératif, qui joue toujours un rôle vital même s'il est mainte-

nant moins influent que celui du capitalisme « ethnique » de la Société Makivik, qui gère les fonds issus de la Convention, en a fait l'un des observateurs les plus avertis du Grand Nord québécois.

À titre de juriste et d'ex-coprésident de la Commission du Nunavik sur l'autonomie gouvernementale, le soussigné ne peut que souscrire à certaines critiques bien fondées faites par le professeur Simard à l'endroit du droit constitutionnel canadien et du rapport de la Commission. Il faut convenir que le système juridique canadien a adopté une perspective passéiste qui fait découler les droits autochtones actuels d'une époque lointaine que l'on ne peut reconstruire que trop imparfaitement. Par ailleurs, le rapport de la Commission, malgré le bon accueil qu'il a généralement reçu, n'a pas su se dégager suffisamment des préoccupations institutionnelles pour souligner l'importance de la prise de responsabilité individuelle et collective au Nunavik, et aussi des termes de la coexistence entre les Inuits, leurs voisins autochtones et la majorité non autochtone du Québec.

Au bout du compte, la seule évaluation qui mérite une mention est celle que l'on peut dignement adresser à un homme libre. L'art de gouverner est difficile, l'évolution des mentalités est lente, et pour construire il ne suffit pas de commenter. Il faut mettre la main à la pâte. Qui pourra dire que Jean-Jacques Simard n'a pas fait sa part dans la cité ?

André Binette, avocat

ARTHUR BUIES

Petites chroniques du Bas-du-Fleuve, présentation de Victor-Lévy Beaulieu, Éditions Trois-Pistoles, 2003, 168 p.

Arthur Buies (1840-1901)¹, dans la mémoire collective du Québec, c'est d'abord, et peut-être surtout, le secrétaire particulier du curé Antoine Labelle alors que ce dernier agissait comme sous-ministre de la Colonisation du gouvernement d'Honoré Mercier qui fut porté au pouvoir après l'exécution du chef des Métis Louis Riel (1885). Il a effectivement occupé cette fonction comme le génie de Claude-Henri Grignon l'a si brillamment immortalisé dans « Les belles histoires des pays d'en haut ». La vie et l'œuvre de Buies ne se limitent pas à cet épisode qui peut surprendre quand on sait combien ce libéral, ce révolutionnaire, cet anti-clérical ne s'est jamais gêné pour faire la promotion de ses idées fort avancées qui n'avaient rien pour plaire aux autorités ecclésiastiques... Pourquoi le curé Labelle a-t-il osé prendre à son service un esprit aussi indépendant que cet écrivain libre-penseur ? Quel beau sujet de mémoire ou de thèse pour les universitaires... Arthur Buies est un homme de lettres, sa culture et son érudition sont exceptionnelles. Ses voyages l'ont entraîné partout, sa largeur de vue étonne pour l'époque. Et que dire de son attachement indéfectible à la qualité de la langue française !

Ce qu'il a parcouru les régions de notre pays. Les tournées d'inspection d'Antoine Labelle et de son secrétaire appartiennent à l'histoire du Québec tandis que les écrits qu'en a fait Buies relèvent plutôt de l'histoire de la littérature. Ces *Petites chroniques du Bas-du-Fleuve* nous transportent au

¹ Voir le site de l'Agora du Québec (www.agora.qc.ca) pour un accès rapide à des renseignements et des analyses concernant la complexité de cette figure singulière des Lettres québécoises.

XIX^e siècle et nous voyons défiler devant nos yeux différents lieux comme La Pointe à L'Original, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Cacouna, Bic et Rimouski pour reprendre le sous-titre de cet ouvrage passionnant que nous devons aux Éditions Trois-Pistoles.

Il y a de tout dans ces pages qui n'ont pas vieilli ou si peu... Depuis le déroulement d'une campagne électorale en 1872 jusqu'aux détails sur la qualité de la vie hôtelière dans la région, Arthur Buies ne rate aucune occasion de décrire et de montrer le pays. Les élections de 1872 se sont passées à peine sept ans après que la soi-disant confédération des colonies britanniques d'Amérique du Nord eût été imposée aux Québécois malgré l'opposition féroce et soutenue des libéraux du temps avec Wilfrid Laurier en tête et son Club Saint-Jean-Baptiste dont faisait également partie Laurent-Olivier David qui deviendra président de la SSJB-M et constructeur du Monument national, puis sénateur libéral qu'Olivar Asselin dénoncera, vers 1910-1913, comme « vieille ganache »... La relation de cette campagne électorale de 1872 en apprendra beaucoup à celles et ceux qui ignorent les mœurs politiques et électorales du XIX^e siècle.

En parcourant ces pages, le lecteur sera aussi transporté dans une région parmi les plus pittoresques du Québec et il comprendra davantage combien et comment le vécu des régions périphériques a été trop souvent laissé pour compte. Hélas !

La présentation de Victor-Lévy Beaulieu est lumineuse, elle campe bien le sujet et élargit les horizons de notre réflexion. Un beau cadeau à offrir.

Gilles Rhéaume

JEAN-CLAUDE PICARD

Camille Laurin, l'homme debout, Montréal, Boréal, 2003, 561 p.

La personne de Camille Laurin est une vivante illustration de l'esprit à la fois progressiste et nationaliste qui anime le Québec de la deuxième moitié du vingtième siècle. À travers la biographie du célèbre législateur péquiste, le professeur Jean-Claude Picard écrit indirectement la passionnante histoire des coulisses du Parti québécois. Sa biographie deviendra sans doute l'un des ouvrages utiles pour comprendre la dynamique péquiste des origines à aujourd'hui, bien que la recherche historique y demeure superficielle par endroits.

La narration de la jeunesse et des études de Laurin est fort étoffée. On y découvre la vie et la pensée dans un collège classique des années 30-40. De famille modeste, le brillant élève accède aux études grâce au soutien de Paul Gouin. Picard nous présente un membre des JEC au penchant mystique, ouvert au socialisme, et plus scandalisé par l'exploitation des ouvriers que par les relations Québec-Canada. Après ses études, poursuivies jusqu'à l'âge de trente-cinq ans, à partir de 1958, le jeune docteur ambitieux œuvre à moderniser la pratique de la psychiatrie au Québec à partir de son poste à l'Institut Albert-Prévost et à l'UdeM. Ses réformes sont appliquées et le docteur commence à devenir un personnage médiatique alors qu'il signe la préface d'un ouvrage controversé intitulé *Les fous crient au secours*. Sa renommée comme personnalité publique lui ouvre les portes de la politique et en octobre 1968, Lévesque lui propose la présidence du conseil exécutif du parti. Auparavant, il a abandonné le Parti libéral et a voté RIN. C'est lui qui propose le nom du « Parti québécois » aux gens du mouvement Souveraineté-Association.

Laurin arrive au PQ avec une « conception politicopsychiatrique du devenir de la société québécoise ». Sa pratique de psychiatre a permis à cet ancien fédéraliste de diagnostiquer à partir de ses consultations, « une profonde impuissance personnelle et collective que seul le geste libérateur d'indépendance pourra corriger ». Pour le médecin d'Outremont, l'homme québécois est un être inachevé, « un homme dont les désirs s'accompagnent d'angoisse et de culpabilité [...], tourmenté, sans cesse partagé entre la révolte et la soumission. » En 1976, Laurin est élu député de Bourget et nommé ministre d'État au Développement culturel. Il reçoit du Premier ministre la charge de revoir la controversée loi 22 léguée par le gouvernement Bourassa. La loi 22 reconnaît un statut officiel à la langue française mais reste « permissive en matière de langue d'affichage et de langue de travail ». Or, Lévesque a promis de « faire du Québec une province aussi française que l'Ontario est anglaise. » Le *grand œuvre* de Laurin commence. S'entourant des penseurs Fernand Dumont et Guy Rocher, le ministre entreprend de réparer les effets de la Conquête en élaborant une Charte de la langue française qui vise ultimement la reprise en main du pouvoir économique par les francophones et qui, dans l'ordre psychique, aspire à redonner « confiance, fierté et estime de soi » à un peuple « résigné et passif ». En-deçà de ces grands objectifs, il veut obliger l'intégration des immigrants à l'école française ainsi que l'affichage en français. Vu sa finalité politicothérapeutique, la Charte *devait*, selon la logique de Laurin, conduire à la souveraineté. La loi 101 est adoptée en 1977.

La première version du projet de loi de Laurin est diluée. Une partie du cabinet trouve l'idée trop radicale. Claude Morin est l'opposant le plus déclaré au travail de Laurin lequel, dira la taupe de la GRC, « bafoue les droits acquis de

la minorité anglophone ». Dès la réception du projet de loi, Lévesque déclare à son ministre qu'il ne lui en demandait pas tant. Lévesque, nous dit Picard, n'osant pas s'opposer à l'essentiel du projet de loi, décide de « gagner du temps, dans l'espoir d'adoucir le texte » Aux yeux de Laurin, le Premier ministre aurait été plutôt convaincu que le problème de la langue se réglerait de façon naturelle dès l'accession du Québec à la souveraineté. Lévesque crée donc un comité ministériel spécial composé d'une majorité de « modérés », qui amende la proposition originale. Plus tard, il confie l'application de la Charte à Gérard Godin, connu pour son opposition à celle-ci. Dès le dépôt du *Livre blanc* l'opinion publique se polarise. D'un côté les associations nationalistes et les grandes centrales syndicales approuvent le projet de loi, de l'autre, les communautés culturelles, la minorité anglophone, et les milieux d'affaires tant francophones et qu'anglophones s'y opposent. Ces opposants sont relayés dans les médias entre autres par Claude Ryan du *Devoir*. Picard nous dépeint un ministre tenace qui écoute poliment toutes les doléances de tous les groupes de pression sans rien changer sur l'essentiel. De fait le projet est adopté mais dès 1979, la Cour suprême déclare anticonstitutionnel le chapitre 3 de la loi qui affirme que le français sera dorénavant la seule langue officielle de l'Assemblée nationale et des tribunaux. La *charcuterie* de la loi, pour utiliser l'expression de Picard, se poursuit en 1982, avec la décision de la Cour supérieure du Québec sur l'inconstitutionnalité de la « clause Québec » : la Cour statue que « tous les individus nés au Canada, peu importe leur province d'origine, peuvent inscrire leurs enfants à l'école anglaise au Québec ». C'est la « clause Canada ». Pendant ce temps, à l'intérieur même du parti, Gérard Godin s'emploie à corriger les autres « irritants » de la Charte.

Lors du deuxième mandat du PQ, Laurin change de ministère et devient ministre de l'Éducation. Picard nous le montre comme l'initiateur de plans ambitieux de déconfessionnalisation et de restructuration du système scolaire, qui avorteront suite aux grèves illégales des enseignants. La biographie laisse ici penser qu'en tant que ministre de l'Éducation, Laurin fut un dirigiste têtu qui aurait un peu trop voulu plier le système à sa volonté.

Les pages les plus intéressantes du livre de Picard portent sur « la déchirure » au sein du parti (chapitre 22). Nous y voyons un Camille Laurin qui, en 1984, fait d'abord campagne en faveur d'une idée en pleine expansion parmi les militants et les ministres indépendantistes de l'époque : « l'élection référendaire ». Au congrès général de juin, les délégués adoptent même une résolution en ce sens (« une simple majorité électorale permettra l'amorce unilatérale du processus d'accession à la souveraineté du Québec »). Lévesque répond à ce congrès par l'hypothèse du beau risque. Hélas, il n'existe pas, à l'époque, une proposition du juste milieu entre l'étapisme et l'élection référendaire ! Lévesque appuyé par l'aile révisionniste espère capitaliser sur le changement de gouvernement à Ottawa afin de « doubler les éléments les plus radicaux de son cabinet ». Le nouveau Premier ministre fédéral, Brian Mulroney, relayé par Lucien Bouchard, tend « une bouée de sauvetage » à Lévesque, qui s'empresse de la saisir. Laurin se détache alors, comme plusieurs, de l'idée qu'il avait adoptée (la très convaincante idée de l'élection référendaire), et cherche à parvenir à un compromis avec Lévesque en proposant notamment de recourir à des référendums sectoriels... mais « il est déjà trop tard, car René Lévesque a finalement pris sa décision ». Le chef déclare qu'il met en veilleuse l'objectif de l'indépendance.

Laurin démissionne en compagnie des autres ministres souverainistes.

Jusqu'à 1994, Laurin s'implique peu en politique et retourne travailler à l'Institut Albert-Prévost. De loin, il encourage le Rassemblement démocratique pour l'Indépendance. Picard nous le montre « profondément désillusionné et amer » lorsque Parizeau, qu'il soutient, décide de ne pas l'inclure dans son cabinet en raison de son âge (Laurin a 72 ans), plus désillusionné même, qu'en 1984. L'homme d'expérience s'attendait à recevoir un rôle-clé dans le parti. Au congrès de novembre 1996, surprise générale : Laurin permet à Lucien Bouchard de l'emporter sur les Yves Michaud qui veulent rétablir les dispositions originelles de la loi 101. Picard associe alors la démarche de Michaud et des nationalistes péquistes à un désir de « revanche post-référendaire ». L'auteur nous présente un Laurin qui *croit* que les temps ont changé et que la Charte de la langue française a déjà produit tous ses effets bénéfiques. Ce grand paradoxe de Laurin n'est pas expliqué en profondeur. Picard ne répond pas sérieusement aux rumeurs selon lesquelles Camille Laurin aurait cédé à certains chantages et accepté de trahir sa propre œuvre. Le fait est que le père de la loi 101 cesse alors de mettre en procès le combat que l'on fait à sa loi. Cette sombre affaire marque sa dernière contribution au parti. Il meurt parmi les siens, et dans la foi, en 1998. Tous saluent le fameux législateur, et même Stéphane Dion qui célèbre la loi 101 « cette grande loi canadienne », telle qu'« expurgée de ses éléments les plus radicaux ». Le biographe laisse la question ouverte – peut-être malgré lui – quant aux doutes contemporains sur la valeur stratégique de la loi 101 par rapport à notre volonté de rupture indépendantiste. La législation linguistique aura-t-elle contribué à nous aménager pour de bon une vie provinciale confor-

table ? Le Laurin de Picard nous répondrait non. Et de son ton affable et motivateur, il nous expliquerait calmement pourquoi notre thérapie collective n'est pas complètement terminée et comment elle le sera, au métaphorique Soir de la Victoire... avec un grand V.

Jean-Philippe Chartré

LOUIS PLAMONDON

Le Mythe Paul Martin, Saint-Martin, Montréal, 2003, 88 p.

et

ALAIN DENEAULT

Paul Martin et compagnies, VLB, Montréal, 2004, 112 p.

En ce début de règne Martin, voici deux livres concis, d'approches et de styles différents, qui aident à comprendre l'impression universelle de scandale face à un gouvernement outaouais ploutocratique.



Louis Plamondon, député du Bloc québécois dans Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour, nous livre ici une brève et éclairante présentation de l'homme politique Paul Martin. Il tente de prévoir la prochaine politique canadienne sous l'égide de ce nouveau capitaine aux convictions plus difficiles à cerner que celles de ses prédécesseurs. Le député part du constat initial que ses concitoyens québécois sont généralement les victimes inconscientes des faiseurs d'images qui diffusent un portrait du Premier ministre fédéral sans rapport avec la réalité.

Le Mythe Paul Martin : ici le terme « mythe » désigne la cristallisation des opinions voilant une vérité. Dans ce procès pour faux, Plamondon arrache les quatre masques les plus trompeurs de l'homme d'affaire franco-ontarien incidemment devenu chef d'État : Paul Martin 1) l'ami du Québec, 2) le défenseur des démunis, 3) l'apôtre d'une mondialisation plus équitable et finalement, 4) le restaurateur du sens de l'éthique au sein de la machine fédérale. Chiffres, déclarations et décisions ministérielles à l'appui, l'auteur explique méthodiquement le décalage infini entre ces masques publicitaires et le visage de Martin tel que le révèle l'histoire politique des quinze dernières années. L'effet produit par ces quelque 88 pages est un mélange d'inquiétude et d'écœurement. D'autant plus que l'analyse de Plamondon est factuelle, sobre et évidente pour chacun, il sera bien ardu de taxer ses constats de « critiques partisans ». Ou alors il faudra déclarer partisan le simple regard lucide d'un défenseur social-démocrate de l'État québécois, sur les agissements du Premier ministre outaouais, qui s'est entre autres, 1) prononcé pour le *Clarity Bill* 2) appliqué à rembourser la dette libérale sur le dos des Canadiens dans le besoin 3) employé à couper dans l'aide internationale canadienne, 4) illustré comme un adepte des pires pratiques de la mondialisation... Le livre de Plamondon est un court recueil d'arguments efficaces pour dénoncer aux citoyens du Québec celui qu'on espère voir diriger bientôt un gouvernement minoritaire ou un parti d'opposition.



Alain Deneault, doctorant à Paris-VIII et au Centre Marc Bloch de Berlin, cherche quant à lui à replacer le règne du businessman-politicien dans la perspective plus large de la mondialisation néo-libérale : « le cas Martin nous fait com-

prendre les vices de la mondialisation économique et les liaisons incestueuses qui se dessinent toujours plus étroitement entre la finance, le crime économique et les sphères politiques » (p. 29). *Paul Martin et compagnies* s'ouvre avec une citation de Thomas Bernhard qui donne le thème du pamphlet : « Vous croyez voyager dans un beau pays et, en vérité et en réalité, vous voyagez dans une maison de commerce dirigée par des pervers ». Pervers ! Le mot est lancé. La direction politique du pervers lorsqu'elle est érigée en système mène à ce que Deneault nomme non pas l'illégalité mais bien l'alégalité. En effet, l'alégalité est « le point à partir duquel le pervers pourra substituer sa loi à la loi » (p. 20) D'allure libre, la réflexion de Deneault prend la forme d'un recueil de fragments politico-philosophiques au ton grave et ironique. Les phrases savantes renvoient à diverses lectures allant de Jean de Maillard à Sophocle en passant par le journal *La Presse*.

Les virulentes invectives contre les médias abondent – « une presse qui hisse l'ignorance au rang du devoir » (p. 102), [...] « Les médias travaillent à ce que nous ne comprenions rien. Faisons les liens nous-mêmes. » (p. 99), « [...] dans l'esprit de journalistes influents qui croient aux mensonges qu'ils citent parce qu'ils les lisent dans les journaux » (p. 12), etc., ce qui est plaisant parce que rare. Néanmoins, la critique de Deneault devient plus que plaisante lorsqu'il élabore un début d'explication : « Établi politiquement, le pervers ne tient pas outre mesure à cacher son jeu, ce pourquoi il devient si difficile pour les journalistes d'y croire vraiment. C'est même avec un sens de l'humour particulier qu'il entoure d'une banale évidence les scandales flagrants qu'il accumule. » (p. 97) L'agitation des médias se fait vive face aux scandales mais ne débouche sur aucune réflexion consé-

quente, ne stimule pas les liens logiques qui devraient se développer dans l'esprit du lecteur-(télé)spectateur.

De plus, à l'époque du pervers, selon Deneault, le commandement échappe à l'État, qui ne persiste que comme le « subalterne armé » ou « tutelle de bienfaisance ». Le monde se construit selon une logique que l'État « ne comprend plus ». Arrêter les Paul Martin ne se résumerait pas à les déloger en leur infligeant des défaites électorales. « Arrêter les Paul Martin entretenant ces rouages ne pourra tenir d'une procédure juridique tant que ne sera pas créé une sorte de Tribunal international de la dette extérieure, que les ONG les plus sérieuses appellent diversement de leurs vœux. » (t. 58) Et cet auteur inscrit dans la mouvance « Attac-Québec » s'arrête là. Pas un mot sur l'histoire canadienne et sur la logique du privilège qui lui tient lieu de fil conducteur. Silence. Pas un mot non plus sur l'État nouveau, fondé sur de solides principes républicains, *que les Québécois les plus sérieux appellent diversement de leurs vœux*. Comment ? C'est un « Tribunal international de la dette extérieure » qui nous délivrera des Paul Martin ? Comment ? L'alter-mondialisme pourrait faire l'économie de l'intégrité des patries ? Monsieur Deneault, expliquez-nous comment ce prodige pourrait se réaliser, et sur ce point vital, écrivez-nous un fragment moins elliptique que les autres !

Paul Chamberland

Une politique de la douleur, Pour résister à notre anéantissement, vlb éditeur, Collection le soi et l'autre, 2004, 284 p.

Alain Deneault

Paul Martin et compagnies, vlb éditeur, 2004, 112 p.

Pierre Duchesne

Jacques Parizeau, Biographie non autorisée, 1985-1995, Tome III, le régent, Québec Amérique, 604 p.

Jean-Marie Fecteau

La liberté du pauvre, Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois, vlb éditeur, 2004, 470 p.

Sébastien Filiatrault

Génération idéaliste, le livre avec lequel on bâtit un monde meilleur, Les intouchables, 2004, 154 p.

François Grégoire

Les Palestiniens, un peuple privé de ses droits, Lanctôt éditeur, 2004, 192 p.

Thomas Juneau, Gérard Hervouet, Frédéric Lasserre (dir)

Asie Centrale et Caucase, une sécurité mondialisée, Presses de l'Université Laval, Collection Politique étrangère et sécurité, 2004, 242 p.

Jacques Keable

La grande peur de la télévision : le livre, Préface de Bruno Roy, Lanctôt Éditeur, 2004, 160 P.

Diane Lamonde

Anatomie d'un joul de parade, le bon français d'ici par l'exemple, Éditions Varia, 2004, 294 p.

Yvan Lamonde

Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929, Fides, 2004, 336 p.

Albert Legault, André Laliberté, Frédéric Bastien, (dir)

Le triangle Russie/États-Unis/Chine, Un seul lit pour trois ?
Presses de l'Université Laval, Collection Politique étrangère
et sécurité, 2004, 156 p.

Albert Legault, Michel Fortmann, Gerard Hervouet, (dir)

*Les conflits dans le monde 2003, rapport annuel sur les conflits
internationaux*, Institut québécois des hautes études internationales,
Presses de l'Université Laval, 2004, 223 p.

Lawrence Olivier

*Contre l'espoir comme tâche politique, suivi de Critique radicale,
essai impolitique*, Liber, 2004, 252 p.

Henry Milner

*La compétence civique, Comment les citoyens informés contribuent
au bon fonctionnement de la démocratie*, Presses de
l'Université Laval, 2004, 388 p.

Daniel Raffard de Brienne

Il n'y a qu'un seul Dieu, Éditions de Chiré, France, 2003, 235 p.

Charles Rhéaume

Sakharov, science, moral et politique, Presses de l'Université
Laval, 2004, 443 p.

Régine Robin

Cybermigrations, traversées fugitives, vlb éditeur, Collection le
soi et l'autre, 2004, 250 p.

LE PARTI DES SCANDALES POLITIQUES

Est-il possible que personne ne soit responsable des « Commandites » et autres monstrueux scandales ? Une seule chose qui soit certaine. Le scandale des commissions a profité au Parti Libéral, et à ses amis. Une autre chose paraît certaine, en ce moment : De toute évidence, Paul Martin et Jean Chrétien ont une convention secrète entre eux. Ils se sont entendus pour protéger leur Parti. On ne se trompe pas si on estime que le Parti est 100 % responsable. Cela doit découler de la solidarité ministérielle et de la théorie de l'aveuglement volontaire. Arrêtons tous de chercher des « boucs émissaires », et fichons le Parti libéral dehors, ça presse. Nous serons alors certains d'avoir puni les vrais responsables.

A Marceau, retraité, Sillery

LAURÉATS DES PRIX CITRON ET COCO D'IMPÉRATIF FRANÇAIS

Voici quelques lauréats pour cette année.

Canada/Québec

- Pour les pratiques de discrimination à l'endroit des francophones de **Bell Express Vu** qui refuse toujours de diffuser la station de langue française de Radio-Canada CBOFT bien qu'elle diffuse la station de langue anglaise CBOT! (na.moreau@bell.ca) Québec
- Pour la deuxième année consécutive, **Famous Players** qui projette dans la majorité des seize salles de son complexe cinématographique de l'Outaouais, StarCité, des films étrangers en version anglaise. L'Outaouais se retrouve ainsi souvent privée des versions françaises! (GuestServices@FamousPlayers.ca) Canada
- Au Rapport annuel 2001-2002 du **Commissariat canadien aux langues officielles** qui camoufle l'assimilation des francophones au Canada, préférant plutôt parler de « bilinguisme additif »! (message@ocol-clo.gc.ca) Canada
- À **Canadian Broadcasting Corporation** qui persiste à garder en ondes le commentateur sportif **Don Cherry** qui à la moindre occasion insulte les Québécois et les francophones de l'ensemble du Canada. (sportsonline@cbc.ca) Québec
- À la banque **CIBC** qui imposait aux Québécois désireux d'obtenir par Internet une carte de crédit CIBC-VISA d'« exiger » leurs documents en anglais. (www.cibc.com)

Jean-Paul Perreault, président www.imperatif-francais.org

BON DÉBARRAS !

Jean Chrétien ne fut finalement qu'un survivant. C'est pourtant avec un certain regret qu'on se remémore son règne. Devant l'aspect terne et sans éclat d'un Paul Martin, on s'ennuie de son humour truculent (on devrait plutôt dire ridicule), de ses gaffes et de cette faculté unique de pouvoir parler deux langues secondes. Certains chroniqueurs politiques ont même pleuré la fin du règne d'un grand politicien, Alain Dubuc, du *Soleil*, allant jusqu'à dire : « Jean Chrétien est sans doute le meilleur premier ministre que le Canada ait connu. » Il faut prendre la politique bien à la légère pour dire de pareilles insanités.

Jean Chrétien s'est fait élire une première fois en dénonçant l'accord de libre-échange et en promettant d'abolir la TPS, chose qu'il n'a jamais faite. Pendant son passage au poste de premier ministre, il ne fut l'auteur d'aucune loi audacieuse et il ne fit preuve d'aucune vision à long terme. Justin Trudeau déclarait peu avant le départ de M. Chrétien que l'intelligence de ce dernier fut toujours sous-estimée. Ce n'est pas d'intelligence qu'il s'agit chez M. Chrétien, mais bien d'un instinct de survie.

À l'égard du Québec, son attitude fut toujours celle du mépris. M. Chrétien a voulu ignorer ou rabaisser la nation dont il est pourtant issu afin de s'élever. L'auteur de cette *chrétiennerie* : « Le fait de bien parler en anglais n'est pas un problème... peut-être que c'est idiot de ma part, mais le plus que je fais d'erreurs en anglais... le plus que je me sens comme le Canadien moyen » était véritablement un colonisé.

M. Chrétien a été élu une deuxième fois pour endiguer la menace souverainiste au Québec. Force est de constater que ses efforts n'ont pas été aussi probants qu'il veut le laisser

croire. En effet, la souveraineté n'a jamais connu autant de popularité que durant son mandat et toutes ses actions ont donné des munitions aux souverainistes. Il fut l'un des principaux artisans du rapatriement unilatéral de la constitution, il s'opposa à l'Accord du lac Meech, et comme son mentor Pierre-Elliott Trudeau l'avait fait en 1980, il promit des changements à la constitution qu'il devait abandonner sitôt que la poussière du référendum de 1995 fut tombée. À défaut de changements et d'ouverture, le Québec connut le plan B et la Loi sur la clarté référendaire par laquelle le fédéral voulait carrément discréditer le droit du Québec à l'autodétermination. Contrairement au règne de Brian Mulroney qui fut marqué par le dialogue et l'ouverture à l'égard du Québec, celui de M. Chrétien fut marqué par la rigidité, l'inflexibilité et la dureté du système fédéral envers les volontés autonomistes que manifestaient nombre de Québécois.

À ce sombre tableau, il faut bien sûr ajouter la banalisation par M. Chrétien de la collusion entre son gouvernement et les familles Asper, Irving et Desmarais. À la veille de son départ de la politique, M. Chrétien s'est vanté d'avoir « pris des mesures historiques pour restreindre l'influence des grandes entreprises et des gros syndicats sur les élections. » On sait gré à M. Chrétien d'avoir élaboré la loi sur le financement des partis qui restreint grandement le lobbying des entreprises à l'égard des organisations politiques. Cependant, il a lui-même profité pendant 40 ans des largesses que permettait le système fédéral, alors que le Québec se dotait d'une loi exemplaire dès 1977.

Allez-vous vous ennuyer d'un pareil politicien ? On ne s'ennuie pas d'un homme qui a fait de la politique une chose mesquine et petite. Est-ce d'ailleurs un hasard si le taux de participation aux élections n'a jamais été aussi bas que pen-

dant son mandat ? La désillusion des électeurs accompagne souvent la corruption et les politiques improvisées. Paul Martin fera-t-il mieux que son prédécesseur ? À suivre...

Nicolas Bourdon

QUELQUES BONNES RAISONS POUR SE DÉBARASSER DES LIBÉRAUX !

Les Québécois ont toutes les raisons du monde de se débarrasser des libéraux fédéraux et de voter pour les candidats du Bloc québécois :

1. l'adoption de la Loi constitutionnelle Trudeau-Chrétien de 1982 malgré l'opposition presque unanime de l'Assemblée nationale du Québec ;
2. le fonds secret de 500 millions pour l'unité nationale ;
3. la corruption du régime libéral : scandales des Ressources humaines, de l'auberge de Grand-Mère, des commandites, de Via Rail, de Postes Canada, de la Banque de développement industriel du Canada et du ministère de la Défense nationale ;
4. le détournement des milliards accumulés à la Caisse d'assurance-emploi sur le dos des travailleurs ;
5. l'envahissement des compétences provinciales : bourses du millénaire, chaires universitaires, union sociale (santé et services sociaux), congés parentaux, affaires urbaines, développement régional, etc. ;

6. la surtaxation et le déséquilibre fiscal qui empêchent le Québec d'assumer ses pleines responsabilités notamment en santé, éducation, lutte à la pauvreté et développement économique régional ;
7. la mauvaise gestion des fonds publics : par exemple, le programme d'enregistrement des armes à feu qui aura englouti quelque deux milliards de dollars sans aucune garantie d'efficacité ;
8. la tolérance des paradis fiscaux et des abus éhontés des requins de la finance et des grandes entreprises qui ont érigé en système le mépris de la démocratie ;

MAIS SURTOUT UNE OCCASION EN OR de faire comprendre au reste du Canada que les Québécois ne sont pas contents de la façon dont le gouvernement du Canada pratique un fédéralisme impérial et ignore les revendications constitutionnelles du Québec. Le statu quo est intolérable et ne doit être toléré plus longtemps ! Pour que ce message porte, il doit être le plus clair possible et, par conséquent, nous devons élire le plus de candidats possible du Bloc québécois

Marc Brière, Montréal



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**

L'Action
NATIONALE

RECHERCHE



UN(E) REPRÉSENTANT(E)

- Annonces publicitaires
- Abonnements
- Legs testamentaires
- Dons
- Organisation d'événements

EXIGENCES

- ➔ Doit souscrire à la mission de *L'Action nationale*
- ➔ Expérience pertinente
- ➔ Disponibilité

Envoyez votre CV à revue@action-nationale.qc.ca

À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président

Pierre Noreau

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Robert Ladouceur

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Michel Seymour

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Georges Meyers

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers †

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin †

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Henri Joli-Cœur

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Clément Martel

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Daniel Miroux

Louis Morache

Rosaire Morin †

Reginald O'Donnell

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Jean-Denis Robillard

Ivan Roy

Marcel Trottier †

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

ABONNEMENT

10 numéros 20 numéros

Abonnement

55 \$ - 101 \$

Institution

98 \$ - 160 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

32 \$ - 55 \$

Autres pays

110 \$ - 180 \$

**Paiement par VISA
accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1003

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca

- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

2004

À la nôtre !



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

Coordonnateur de la
Fête nationale depuis

20 ans

www.fetenationale.qc.ca

L'Action
NATIONALE

volume XCIV numéros 5 et 6

MAI/JUIN 2004

envoi de publication

enregistrement N° 09113